

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 1^{er} Avril 1938

	Pages
Conseil Municipal :	
Séance. — Président, Charles Saint-Venant	43
Secrétaire, Léon Treels	43
Subventions. — Conseil des Prud'hommes. Congrès	47
Association Générale des Orienteurs de France. Congrès national d'Orientation professionnelle	46
Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr. Congrès national	46
Comité des Loisirs de la Région Lilloise	131
Centre d'Etudes et de Documentation professionnelles	46
Armée du Salut. Hébergement des indigents de passage	96
Baux :	
Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupation temporaire. Homologation	51
Gymnase, place Sébastopol. Sous-location à la Fédération des Amicales Laïques	48
Appartement dépendant du Commissariat central de Police. Basilaire	50
Casemates. Occupation temporaire. Homologation	50

	Pages
Terrains communaux. Occupation temporaire. Homologation	52
Terrain, avenue de l'Hippodrome. Olympique Lillois	53
Prises en bail. — Bureau d'Octroi, quai de l'Ouest. Location d'un terrain. Peucelle	67
Terrain, rue Boucher de Perthes. Dépôt de matériel de voirie. Onquier	54
Contentieux :	
Honoraires d'avocats et d'avoués. — M ^e Crussaire. Règlement	73
M ^e Fauchille. Règlement	77
M ^e Payen Georges. Règlement	77
M ^e Payen Marcel. Règlement	78
M ^e Spriet. Règlement	78
Transactions. — Accidents. De Roef, terrassier. Révision de la rente....	63
Doise, brigadier de Police. Règlement	61
Fontaine, professeur au Conservatoire. Règlement	132
Leignel, ouvrier. Règlement	62
Lengagne, préposé d'Octroi. Admission en recette	65
Leuchart, ouvrier. Règlement	62
Quiévreux, gardien de la paix. Règlement	63
Savelon, gardien de la paix. Règlement	64
Dégâts. Palais Rameau. Porte roulante. Admission en recette ..	68
Porte de Roubaix. Garde-fou. Admission en recette	68
Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Admission en recette.	66
Ecole Renan. Admission en recette	69
Bureau d'Octroi, rue du Faubourg de Douai. Admission en recette	67
Abattoirs. Admission en recette	66
Plaques d'égouts. Rue Caumartin. Frais de réfection. Admission en recette	70
Place de la République. Frais de réfection. Admission en recette	70

	Pages
Trottoir, rue des Meuniers. Admission en recette	72
Octroi du Romarin, poteau indicateur. Admission en recette.	66
Candélabres électriques. Grand' Place. Admission en recette.	65
Place Jacques Febvrier. Admission en recette	74
Boulevard des Ecoles. Admission en recette	74
Square Daubenton. Admission en recette	74
 Fêtes et Cérémonies :	
Service des réceptions. — Fourniture de vins. Marché Coopérative l'Avenir.	144
 Police Administrative :	
Affichage sur les propriétés communales. — Concession Société l'Express.	137
 Administrations diverses :	
Douanes. — Entrepôt réel. Frais d'exercice. Redevance annuelle. Nouvelle fixation	102
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	145
Réservistes. Avis	145
Armée active. Sursis d'incorporation. Avis	43
 Bâtiments Communaux :	
Programme des Grands Travaux. — Projet de construction. Nouveau lycée de jeunes filles. Avances sur honoraires	80
Assurances. — Sinistre, poste d'Octroi boulevard Carnot. Admission en recette	73
Hôtel de Ville. — Aile du Beffroi. Cabinet du Secrétaire général adjoint. Aménagement. Marché Levroudt Père et Fils	144
Palais des Beaux-Arts. — Crédit d'un accès vers la rue Gauthier de Chatillon. Marché Montaigne et fils	86
Grand Théâtre. — Rideau de fer ; monte-charge ; monte-personnel. Entretien. Marché Edoux-Samain	88
Institut Denis Diderot. — Passage de service. Adjudication. Cahier des charges	80
3 ^e , 10 ^e , 15 ^e lots. Electrification des machines, lots A et B. Révision des marchés	119

	Pages
Etablis et tables d'ajusteurs. Marché Ateliers Métallurgiques de Laon	120
Mobilier. Marchés	81
Machines de cuisine. Marché Compagnie Hobart	85
Groupe scolaire du faubourg d'Arras : Bracke-Desrousseaux. — 6 ^e lot. Limitation de la retenue de garantie	121
Etablissement de bains-douches de Moulins-Lille. — Lots 2, 6, 7, 8. Révision des marchés	122
Caserne Bouvines. — Porte d'entrée. Adjudication. Cahier des charges .. Construction de logements. 5 ^e lot : menuiseries. Révision et extension du marché	89 118
 Immeubles :	
Achat. — Usine de traitement des ordures ménagères et terrain du chemin de Bargues. Société A. Collin et Cie	142
Achat d'immeubles. — Barre 7 (rue de la). Muller-Bailleul	134
Urbanistes 10 (rue des). Veuve Cocheteux-Héreng	56
Wicar 2 bis (place). Desrumaux-Boulanger	57
Achat de terrain. — Emmerin (rue d') et chemin de l'Epinette. Flament-Dubois	57
Echange. — Terrain chemin du Bas-Liévin contre terrain angle des rues de Maubeuge et Jean Jaurès prolongée. Admission en recette d'une soulte	58
Expropriations. — Immeuble, 27 rue Malpart. Veuve Lefebvre-Cordier... Immeuble, 33 rue Malpart. Marcel Agar	59 59
Immeuble, 41 rue Malpart. Veuve Lefebvre-Cordier	59
Vente d'immeubles. — Presbytère de Fives et ancienne Eglise des Flamands. Association Diocésaine	136
Cession gratuite de terrain à la Ville de Lambersart. — Ouverture de rue à Lambersart	60
Cession gratuite de terrain à la Ville de Marquette. — Elargissement du Chemin Saint-Roch	61
Eviction de locataires. — Etaques (rue des) cour Notre-Dame, 1. Indemnité Bernard	55

	Pages
Indemnité Veuve Leclercq	55
Indemnité Veuve Mouveau	55
Gustave Delory 4 (rue). Indemnité Mlle Sterckman	54
Gustave Delory 9 (rue). Indemnité Veuve Lefebvre	55
Urbanistes 3-3 bis (rue des). Indemnité Société Spinetti et Cie..	55
Urbanistes 12 (rue des). Indemnité Van Londersele	55
Vignette 39 (rue de la). Indemnité Parmentier	55
Démolition d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette ..	92

Tramways :

Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue. — Convention du 20 Août 1926. 2 ^e avenant provisoire.	
Avances provisoires. Crédit supplémentaire	132

Promenades. — Jardins. — Squares :

Jardin du Faubourg de Béthune. — Statue « La Pesée ». Construction d'un socle et mise en place. Marché Prosper Dhélin	127
Personnel « Bûcheron ». — Ristourne des primes d'assurances payées en 1937 à l'Industrielle du Nord. Admission en recette ..	101

Voirie :

Vente de vieux matériel. — Admission en recette	141
Vente de vieux métaux, de vieux matériaux et de matériel usagé. — Admission en recettes	87
Quartiers. — Lotissement de terrain. Véronèse (rue). Avis	93
Dénomination de voies publiques. — Défenseurs de Lille, Octobre 1914 (rue des)	141
Henri Barbusse (rue)	141
Alignements. — Barre (rue de la) angle de la rue des Bouchers. Homologation	134
Bouvines (rue de) angle rue Guillaume Werniers. Homologation ..	135
Capitaine Ferber (rue du). Modification	133
Meurein (rue) entre les rues des Stations et Sainte-Barbe. Modification. Homologation	133

	Pages
Trottoirs. — Fourniture de bordures. Marché Degraeve	125
Artois et d'Antin (rues d'). Réfection. Admission en recette	90
Reconstruction. Participation des propriétaires	79
Chemins vicinaux ordinaires. — Entretien en 1938. Devis des travaux et fournitures	90
Transports municipaux. — Entretien et fournitures aux autos. Renouvellement du marché	91
 Emprises :	
Eclairage, impasse des Petits Débris Saint-Etienne. — Redevance Huyghe dit Ponthieu	89
 Canaux. — Egouts. — Ponts :	
Canaux. — Port Vauban. Dragage. Réception et décompte définitifs	91
 Pavages. — Chaussées empierrées :	
Pavés de rebut. — Taille de pavés « mosaïques ». Marché Mathieu	126
Places et terre-pleins. — Fourniture de gravier de Seine. Marché François Bernard	123
Institut Denis Diderot. — Passage de service. Adjudication. Cahier des charges	80
Trottoirs. — Fourniture de bordures. Marché Degraeve	125
Réfection, rues d'Artois et d'Antin. Admission en recette	90
Reconstruction. Participation des propriétaires	79
Chaussées empierrées. — Entretien. Fournitures d'émulsion de bitume à 60 %. Marché Standard Française des Pétroles	124
Fourniture de porphyre 2/5. Marché François Bernard	124
 Propreté Publique :	
Vente de chevaux. — Admission en recette	87
Entretien et fournitures aux autos. — Renouvellement du marché	91
 Musées :	
Palais des Beaux-Arts. — Œuvres d'Hippolyte Lefebvre. Acquisition. Subvention de l'Etat	131

	Pages
Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts. — Année scolaire 1937-1938. Bourse remboursable	96
Conservatoire de musique. — Fourniture d'un piano. Marché Gras	138
Enseignement Supérieur :	
Faculté de Médecine. — Année scolaire 1937-1938. Bourse remboursable	96
Enseignement Primaire :	
Ecole primaire élémentaire. — Vacances. Année 1937-1938. Fixation ..	95
Personnel enseignant. Indemnités de départ	94(2)
Ecole maternelle, Jean Aicard. Crédit de poste	93
Institut départemental des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin. — Augmentation du taux des bourses	95
Assistance :	
Familles nombreuses	150
Femmes en couches	147
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile	151
Allocations complémentaires	159
Hospitalisation	158
Assistance médicale gratuite	160
Bureau de Bienfaisance :	
Achat d'une voiture automobile. — Avis	96
Budget primitif. — Exercice 1938. Avis	128
Bail. — Concession de terrain sis rue du Marché. Ecole Pape-Carpentier, ancienne Eglise de Wazemmes. Quatrième titre nouvel	97
Hospices :	
Location. — Cave, 36 rue Basse. Avis	128
Legs Veuve Lagniez-Goens. — Avis	97
Œuvres diverses :	
Hébergement des indigents de passage. — Subvention à l'Armée du Salut	96

	Pages
Fonds municipal de Chômage. — Règlement. Modification de l'article 6	45
Dépenses de secours en nature aux chômeurs. Demande de subvention départementale	44
Habitations à bon marché. — Comptes administratif et de gestion. Année 1937. Avis	129
Crèches. — Fourniture de lait. Marché Decherf	98
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Prix de journée. Fixation	98
Jardins ouvriers. — Modification de la redevance	49
 Cultes :	
Ancienne Eglise des Flamands. — Désaffection	136
 Recettes :	
Dommages de guerre. — Sommes touchées sur titres de créance. Admission en recette	103(2)
 Dépenses :	
Crédit supplémentaire. — Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue. 2 ^e avenant provisoire à la Convention du 20 Août 1926. Avances remboursables	132
 Emprunts :	
Programme des Grands Travaux. — Demande d'affectation nouvelle de la possibilité d'emprunt de 20 millions qui avait été consentie pour la construction d'un nouveau lycée de garçons	139
Emprunt. 3 ^e tranche de 4 millions. Crédit Foncier de France. Réalisation	99
 Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	47
 Distribution d'eau :	
Canalisations d'eau potable et d'eau industrielle. — Entretien général. Cahier des charges	104
Pose de canalisation. — Prolongement de la rue d'Arras	104
Travaux d'embranchement sur la conduite publique à exécuter au compte des concessionnaires. — Cahier des charges	104

	Pages
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbons. Cahier des charges	104
Tuyaux, raccords, robinets-vannes et accessoires de canalisations en fonte. — Fourniture. Cahier des charges	105
 Hygiène :	
Travaux exécutés d'office. — Immeuble, 2 rue du Maréchal Mortier. Mise en levée de l'inscription d'office prise contre M. Thomas ..	69
 Cimetières :	
Est. — Clôture en béton armé, rues du Ballon et de La Madeleine. Construction. Réception définitive	143
Rétrocession de concessions. Eugène Ringot	105
Arthur Van Lancker	106
Sud. — Rétrocession de concession. Hunet	130
 Eclairage :	
Réfracteurs. — Marché Société Holophane	126
Candélabres et consoles-murales en fonte. — Cahier des charges	89
Distribution du gaz. — Révision du terme salaire de la formule fixant le prix du gaz	117
Petits Débris Saint-Etienne (impasse). Redevance annuelle. Huyghe, dit Ponthieu	89
 Services Municipaux :	
Assurance Personnel « Bûcheron ». — Ristourne des primes payées en 1937 à l'Industrielle du Nord. Admission en recette	101
 Adjudications. — Marchés :	
Fournitures de bureau, papier et autres. — Marché Société Gachie Aula et Cie	107
Marché Hellin	138
Travaux de reliure. — Marché Terrier	106
Fourniture d'essence. — Marchés Société Standard Française des Pétroles.	107-138
 Caisse des Retraites :	
Indemnité de cherté de vie aux retraités	115

	Pages
Liquidations de Pensions :	
<i>Deuxième Direction :</i>	
Tirant Auguste (Veuve)	109
<i>Quatrième Direction :</i>	
Cazé Edmond	108
<i>Police :</i>	
Delecluse Ferdinand	112
Dumon Victor	113
Dumont (enfant)	113
Toussaert Henri	114
<i>Octroi :</i>	
Catillon Maurice	110
Hayaume Georges	111
Provoost Hippolyte	111
Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Allocation annuelle et renouvelable :	
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Cousin Léon	115

L'an mil neuf cent trente huit, le premier Avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. SAINT-VENANT, député-maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, CORDONNIER, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, FAVIÈRES, GISSELAIRE, JANSSENS, LECOMTE, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, RAGHEBOOM, SAINT-VENANT, TREELS, WARINGHIEN, WILLEMS.

Excusés : MM. BATAILLE, BRACKE-DESROUSSEAU, DEHOVE, GODINOT, HERMEZ, LEROY, POUILLAUME, ROUSSEAU, VANDENBERGHE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens dont les noms suivent remplissant les conditions prévues par ladite loi sollicitent cette faveur :

Régis Bernard	Jean Couillet
Robert Blicq	André Debailleul
Charles Bocquet	Robert De Braeckelaere
Robert Bocquet	André Delcuvellerie
Jacques Borneecque	Etienne Delvas
André Breyne	Jacques Dequiedt
René Cantineau	Jacques Desnoulez
Jacques Carpentier	Paul Desrousseaux
Jacques Chaussecourte	Marcel Farineaux
François Chenal	Jacques Fasciaux
Jules Chevrel	Jacques Favières
Hubert Coevoet	André Fremaux
Pierre Comyn	Yves Gaignoux
Marcel Coppin	Claude Gaillard

N° 1787

—
Armée Active

—
Sursis
d'incorporation

—
Avis

Pierre Goguet-Chapuis	Jean Roussel
Pascal Groslick	André Rys
Maurice Hennion	Bernard Sonneville
Jacques Herbeau	Jacques Tuczkiewicz
Franz Krizek	Jacques Vandenplas
Jean Laforge	Michel Vanderhaeghen
Gonzague Lefebvre	Pierre Vande Sype
Fernand Lugiez	Gilbert Van de Vyngt
Henri Maes	Vincent Varlet
Charles Marchant	Jacques Verley
Léon Marousez	Jean Viaque
Georges Morelle	Henri Voedts
Edouard Noailles	Jules Vouters
Louis Obry	Michel Benoit
Raymond Pollart	Maurice Wallebrand
Joseph Rigot	Pierre Watteau
Lucien Robveille	

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1788

Dépenses de secours en nature aux chômeurs

Demande de subvention départementale

MESSIEURS,

Le Conseil Général a voté un crédit pour permettre au Département de venir en aide aux collectivités distribuant des secours en nature aux chômeurs inscrits au Fonds de Chômage.

L'attribution départementale varie de 50 à 80 % des dépenses effectuées pendant la période d'hiver du 1^{er} Novembre 1937 au 31 Mars 1938 ; elle ne peut toutefois excéder 300.000 frs par Commune.

L'effort de notre ville pour secourir les chômeurs se marque chaque année par le crédit important que vous votez.

C'est ainsi que rien que pour les années 1937 et 1938, les crédits inscrits à son budget se chiffrent respectivement à 1.925.000 frs et 1.920.000 frs.

A raison de ces dépenses élevées c'est donc une subvention maxima que le Département est appelé à octroyer.

Nous donnons, ci-après, les modalités de répartition des secours et la nature de ces secours :

Nombre de personnes composant le ménage	PAIN (chaque semaine)	POMMES DE TERRE (chaque semaine)	CHARBON 2 ou 3 distributions chaque hiver	VIANDE 1 ou 2 distributions chaque hiver
1	1 kilo	2 kilos	50 kilos	8 francs
2	2 »	4 »	50 »	8 »
3	2 »	5 »	50 »	12 »
4	3 »	6 »	50 »	12 »
5 et plus	4 »	8 »	50 »	16 »

La distribution de ces secours, en ce qui concerne la période envisagée, est assurée par le Bureau de Bienfaisance à qui dès lors doit revenir la subvention départementale éventuelle au titre des dépenses en cause.

D'accord avec vos Commissions compétentes, nous vous prions d'autoriser le Bureau de Bienfaisance à solliciter la participation du département et d'en faire recette en ses services budgétaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1789

Fonds Municipal de Chômage

—

Règlement

—

Modification

Au cours de sa réunion du 28 Décembre, la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds de Chômage a proposé, en raison de l'augmentation constante du coût de la vie, un nouveau barème des maxima que ne pourra dépasser l'allocation de chômage jointe aux autres ressources de toute nature du chômeur et des autres membres de la famille en fonction des charges du ménage.

Nous vous demandons d'adopter ce barème et, dès lors, de modifier comme suit l'article 6 du Règlement du Fonds de Chômage.

L'allocation de chômage, jointe aux autres ressources de toute nature du chômeur et des autres membres du ménage, ne pourra, en aucun cas, dépasser les maxima suivants :

Chômeur vivant seul	16 frs
Ménage de 2 personnes	28 frs
— — 3 —	40 frs
— — 4 —	50 frs
— — 5 —	60 frs
— — 6 —	68 frs
— — 7 et au delà	7 frs en plus par personne

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1790

*Centre d'Etudes
et de
Documentation
Professionnelles**Subvention*

MESSIEURS,

Le Directeur du Centre d'Etudes et de Documentation Professionnelles sollicite une subvention municipale en faveur de cet organisme qui constitue un organisme de perfectionnement à l'usage des artisans-maîtres et compagnons des professions de l'ameublement, du meuble, du bois et des industries s'y rattachant.

D'accord avec votre Conseil d'Administration, nous proposons de décider l'octroi d'une subvention d'un montant égal à celle allouée par le Conseil Général, soit 300 francs. Cette subvention fera l'objet d'un crédit spécial à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1791

*Congrès National
de la
Fédération des
Anciens de la
Rhénanie et
de la Ruhr**Subvention*

MESSIEURS,

En nous faisant connaître que le Congrès National de la Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr tiendra ses assises à Lille du 11 au 13 Juin prochain, les organisateurs ont sollicité le concours financier de la Ville.

Etant donné l'importance de cette manifestation et son intérêt pour le commerce local, l'Administration Municipale est d'avis d'allouer une subvention de cinq cents francs.

Nous vous demandons de vouloir bien, agréant cette proposition, décider que la dépense fera l'objet d'un crédit spécial à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1792

*2^e Congrès
National
d'Orientation
Professionnelle**Lille**Juillet 1939**Subvention*

MESSIEURS,

A l'occasion de l'Exposition du Progrès Social qui se tiendra en notre Ville l'an prochain, l'Association Générale des Orienteurs de France, qui groupe les directeurs d'offices d'orientation professionnelle subventionnés par l'Etat, a suggéré l'idée de profiter de cette grande manifestation pour organiser à Lille, les 17, 18 et 19 Juillet 1939, le 2^e Congrès National d'Orientation Professionnelle.

En accord avec votre Conseil d'Administration, nous vous prions de vouloir bien : a) donner un avis favorable ; b) voter une subvention de mille francs à mettre à la disposition des organisateurs.

Cette subvention fera l'objet d'un crédit spécial à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1793

Le Président Général du Conseil des Prud'hommes de Lille a sollicité le concours de la Ville en vue de l'organisation du Congrès National de la Prud'homie qui tiendra ses assises en notre Ville en Septembre prochain.

Etant donné l'importance de cette manifestation, l'Administration Municipale est d'avis d'allouer une subvention de huit mille francs.

Nous vous demandons de vouloir bien, agréant cette proposition, décider que la dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1938.

Adopté.

Quatorzième
Congrès National
de la Prud'homie

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1794

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous dépendant des Abattoirs :

Abattoirs
Locations
diverses

I. — Greniers à fourrages

NOMS ET ADRESSES	Numéros des greniers	Point de départ de la location	Loyer annuel
M. Géry Desrumaux, 15 rue Faidherbe, Saint-André	7	1 ^{er} Janvier 1938	239 fr. 40
M. Albert Pauwels, boulevard Clemenceau, Marcq-en-Barœul	9	1 ^{er} Janvier 1938	239 fr. 40
M. Henri Parant, 96 avenue du Peuple Belge	39	15 Janvier 1938	81 fr. 90
M. Henri Séname, 1 bis avenue Béquart, Lambersart	40	15 Janvier 1938	81 fr. 90
M. Félicien Bruneau, 74 rue Faidherbe, La Madeleine	44	1 ^{er} Janvier 1938	81 fr. 90
M. Jules Delemer, 28 place Alexandre Dumas, Lille	45	1 ^{er} Janvier 1938	81 fr. 90

II. — *Triperies*

NOMS ET ADRESSES	Numéro du local	Point de départ de la location	Loyer annuel
Société Fernandès et Lechien, 1,rue des Jardins Caulier, Lille	9	1 ^{er} Janvier 1938	1.800 fr.
M. Marcel Druez, 13, rue Sainte-Anne, Lille	11	1 ^{er} Janvier 1938	1.800 fr.

III. — *Divers*

NOM ET ADRESSE	Désignation du local	Point de départ de la location	Loyer annuel
M. Gaston Baudet, agissant en qualité de directeur de la Société Anonyme Le Progrès	Vestiaire des balayeurs	15 Mars 1938	360 fr.

Ces locations sont consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

M. Druez et la Société Fernandès et Lechien s'engagent à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1795

—
Gymnase
de la place
Sébastopol

—
Sous-location
à la Fédération
des Amicales
Laïques

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 24 Mars 1925, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition de la Fédération des Amicales Laïques le Gymnase de la place Sébastopol en vue de lui permettre de poursuivre et de développer l'œuvre d'intérêt public qu'elle a entreprise.

Aux termes de l'acte intervenu le 9 Mai 1925, en exécution de cette délibération, la Fédération des Amicales Laïques a été subrogée dans tous les droits que la Ville détenait elle-même de la Société Anonyme du Gymnase de la place Sébastopol et extensions.

Cette sous-location a été consentie pour la période du 1^{er} Janvier 1924 au 31 Mars 1938, date d'expiration du bail accordé à la Ville, et moyennant une redevance annuelle de précarité d'un franc.

La Ville s'est engagée à supporter sans exception les réparations locatives ou non, l'entretien des locaux, les contributions et taxes de toutes natures, la prime d'assurance contre l'incendie, la consommation d'eau, la vidange et le curage des fosses d'aisances et le ramonage des cheminées.

D'autre part, la Ville s'est réservé la disposition d'une partie des locaux, tous les jours sauf le jeudi, pour l'éducation physique des élèves des écoles communales.

En raison de la dissolution de la Société Anonyme du Gymnase de la place Sébastopol, nous avons obtenu de M. Grimonprez, propriétaire, la location directe du gymnase, pour une durée de 18 années à compter du 1^{er} Avril 1938, moyennant un loyer annuel de 24.000 frs plus charges.

M. le Président de la Fédération des Amicales Laïques a sollicité le renouvellement du contrat passé avec la Ville et ce, aux mêmes conditions que précédemment en laissant la grande salle à la disposition des élèves des écoles publiques pour les cours d'éducation physique donnés en semaine.

Nous vous proposons de décider le renouvellement du sous-bail consenti à la Fédération des Amicales Laïques, étant entendu que la Ville se réservera la faculté d'occuper pour elle-même une douzaine de matinées par an, le dimanche, pour ses besoins administratifs, scolaires et postscolaires, à charge de prévenir la Fédération suffisamment à temps et de disposer de la grande salle pour les élèves des écoles publiques, tous les jours, sauf le jeudi, comme par le passé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission des Jardins Ouvriers, au cours de sa réunion du 31 Janvier dernier, a proposé de porter à 0 fr. 45 le mètre carré le prix de location des terrains à usage de jardins antérieurement loués 0 fr. 40 le mètre carré.

Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} Janvier 1938 pour les nouvelles locations et à partir de la date de renouvellement pour les locations en cours.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de vouloir bien ratifier cette proposition.

Adopté.

N° 1796

Jardins Ouvriers

*Modification
de la redevance*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1797

Occupation
d'un
appartement
dépendant du
Commissariat
Central
de Police

MESSIEURS,

Lors du transfert des services de Police dans les bâtiments du nouveau Commissariat Central, un appartement avait été réservé à M. le Commissaire Central.

La redevance mensuelle due pour cette occupation avait été fixée ainsi qu'il suit :

- 1^o Redevance d'occupation : Deux cents francs.
- 2^o Chauffage central : cinquante francs.
- 3^o Gaz et électricité : cent cinquante francs.

M. Coissard supportait, en outre, toutes les charges habituellement imposées aux locataires.

Par suite du départ de M. Coissard, la question d'occupation de cet appartement se pose à nouveau.

Nous vous proposons : 1^o d'autoriser M. Basilaire, notre nouveau commissaire central, à occuper le logement à compter du premier Avril 1938 ; 2^o de maintenir la redevance mensuelle d'occupation à deux cents francs ; celle due pour le chauffage central à cinquante francs, étant entendu que cette dernière redevance sera réglée, comme par le passé, les 31 Mars et 31 Décembre de chaque année ; 3^o de décider que M. Basilaire supportera en sus les frais de consommation d'eau, de gaz et d'électricité, suivant le débit repris aux compteurs installés à cet effet.

Adopté.

SIAM BI M BI THOTIAR

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1798

Occupation
temporaire
de casemates

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre homologation, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement des casemates en vue de la culture des champignons, moyennant l'engagement souscrit par eux de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit.

Il a été entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à toute époque, moyennant préavis d'un mois donné par écrit.

NOM ET ADRESSE de l'occupant	Situation des casemates	Date d'entrée en jouissance	Redevance annuelle payable par semestre et d'avance
M. Maxime Leroux, 24, rue François de Badts à La Madeleine	Rue du Guet	1 ^{er} Janvier 1938	350 fr.
M. Robert Pierrat, à Lezennes	Fortification à prox- imité de la rue Ar- mand Carrel	1 ^{er} Janvier 1938	900 fr.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1^o de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2^o de n'exiger aucune réparation.

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions ci-contre :

Nom de l'occupant	Situation de l'immeuble	Date d'entrée en jouissance	Redevances et charges
M. Maurice Pollet.	Rez-de-chaussée et 2 ^e étage de la maison, 55.rue de la Vignette	1 ^{er} Décembre 1937	150 fr. par mois.
M. Mahler, 16, rue Prin- cesse.	Partie de la cour du Béguinage	Régularis ation d'occup a tio n antérieure.	500 fr.
M. Mahler, 16, rue Prin- cesse.	Local à usage de dé- pôt, angle des rues du Béguinage et Princesse et terrain de 63 m ² angle rues du Guet et Saint- Sébastien	1 ^{er} Mars 1938.	2.000 fr. par an pay a ble d'avance.

Nous vous proposons d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

N° 1799

Occupation
temporaire
d'immeubles
communaux

Homologation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1800

*Occupation
temporaire
de terrains
communaux**Homologation*

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation, d'accord avec votre Commission des Jardins Ouvriers, les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance due à la Ville
M. Martial Laloux, 22 rue Pierre Curie.	Jardin n° 26 Faubourg des Postes	1 ^{er} Mars 1938.	37 fr. 20 par an.
M. Léon Gonnart, 161 bis, rue d'Arras.	Jardin n° 46 Faubourg d'Arras	1 ^{er} Janvier 1938.	43 fr. 50 par an.
M. Léon Dutombois, 21 rue La Bruyère.	Jardin n° 19 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Hilaire Cousin, 110 avenue de Dunkerque	Jardin n° 41 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Albert Doucy, quai de l'Ouest, cité Hen- ninot 8.	Jardin n° 49 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Emile Parisis, 42 rue Championnet.	Jardin n° 58 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Noël Werquin, rue Baudin, cour Parent 17.	Jardin n° 111 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. René Goudenhooft, 49 rue Auber.	Jardin n° 128 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Charles Donck 9 rue Beaucourt De cou- rches.	Jardin n° 139 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Daniel Collesson, 6 rue Casimir Delavi- gne.	Jardin n° 142 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Mai 1938.	45 fr. par an.
M. Fernand Debosque 64 rue des Stations.	Jardin n° 145 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Maurice De Backer, 15 bis rue Copernic.	Jardin n° 169 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1938.	45 fr. par an.
M. Maurice Debreu, 116 avenue de Dunker- que.	Jardin n° 171 boule- vard de la Moselle .	1 ^{er} Janvier 1939.	45 fr. par an.
Œuvre Lilloise des Jar- dins Ouvriers.	Terrains,porte d'Ypres	Du 1 ^{er} Janvier 1937 au 31 Dé- cembre 1937.	1.472 fr.
Œuvre Lilloise des Jar- dins Ouvriers.	Terrains,porte d'Ypres	Du 1 ^{er} Janvier 1938 au 31 Dé- cembre 1938.	2.302 fr.
Œuvre Lilloise des Jar- dins Ouvriers.	Terrains,porte d'Ypres	A compter du 1 ^{er} Janvier 1939.	2.602 fr. par an
M. Emile Trouillet, 28 rue La Bruyère.	Jardin n° 43 boulevard de la Moselle	1 ^{er} Octobre 1938.	45 fr. par an.

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance due à la Ville
M. Maurice Dubar 40, rue Fontaine à La Madeleine.	Terrain avenue Germaine	1 ^{er} Janvier 1938.	75 fr. par an.
M. Marcel Mercier, 9 rue du Romarin La Madeleine.	Terrain avenue Germaine	1 ^{er} Janvier 1938.	75 fr. par an.
M. Verwaerde, 23 rue Jeanne Maillotte La Madeleine.	Terrain avenue Germaine	1 ^{er} Janvier 1938.	75 fr. par an.
M. René Vandevelde, rue des Poètes cour Mistral, La Madeleine	Terrain avenue Germaine	1 ^{er} Janvier 1938	75 fr. par an.
Mme Veuve Mullier, 13 place Edith Cavel.	Jardin n° 11 Faubourg des Postes	1 ^{er} Avril 1938	32 fr. 25 par an.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1801

*Occupation
de terrain
avenue de
l'Hippodrome*

La Société sportive « L'Olympique Lillois » a sollicité l'autorisation d'occuper une parcelle de terrain de 1.884 mètres carrés appartenant à la Ville et située avenue de l'Hippodrome, afin d'agrandir les tribunes du Stade Victor Boukey, en vue de prochains matches internationaux.

Après examen, nous avons estimé que cette autorisation peut être accordée aux conditions suivantes :

1^o l'Olympique Lillois paiera une redevance de précarité d'un franc à compter du 1^{er} Avril 1938 ;

2^o le terrain sera clôturé, nivelé et aménagé aux frais exclusifs et par les soins de la Société ;

3^o l'occupation ne sera consentie qu'à titre purement précaire, étant entendu que l'Olympique Lillois devra rendre libre le terrain dans les trois mois d'une mise en demeure faite par la Ville et ce, sans aucune indemnité; à défaut par l'Olympique Lillois de ce faire, la Ville sera autorisée à reprendre possession des lieux et à procéder à tous enlèvements nécessaires aux frais, risques et périls de l'occupant ;

4^o la Société preneuse dégagera entièrement la responsabilité de la Ville,

de manière que cette dernière ne puisse être recherchée ou inquiétée pour quelque cause que ce soit.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande présentée aux conditions sus-énoncées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1802

MESSIEURS,

Dépôt de matériel de voirie

*Location de terrain
rue Boucher de Perthes*

En vue d'assurer le dépôt du matériel de voirie des halles centrales, nous sommes entré en pourparlers avec M. Onquier, demeurant 62 rue de l'Alcazar, locataire d'un terrain sis rue Boucher de Perthes 17, qui a consenti à nous sous-louer une partie de ce terrain moyennant une redevance annuelle de 4 frs 50 le mètre carré et aux mêmes conditions que celles à lui imposées par M. Gros, locataire principal.

Notamment, la location sera consentie verbalement pour la durée d'une année à compter du 1^{er} Février 1938, renouvelable par tacite reconduction, avec faculté de résiliation pour la Ville, à toute époque, moyennant préavis d'un an.

De son côté, M. Onquier se réserve le droit de la résilier à toute époque, sur préavis d'un mois en cas de réclamations du fait de notre occupation.

La Ville prendra à sa charge l'assurance du matériel entreposé sur ledit terrain ainsi que les travaux de clôture, d'ouverture d'une baie, d'établissement d'une aire plane dans le dépôt pour faciliter l'accès des berlines.

Un mesurage du terrain sera effectué dès l'achèvement de ces travaux.

Nous vous proposons d'accepter ces conditions et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire pour le fonctionnement du Service de la Propreté Publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1803

MESSIEURS,

*Eviction de locataire
rue*

Gustave Delory 1

En vue de réaliser notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement, nous poursuivons l'évacuation des immeubles achetés aux fins de démolition.

Après pourparlers, Mlle Marie-Louise Sterckman a accepté, moyennant

indemnité, de rendre libre d'occupation un appartement composé de trois pièces au rez-de-chaussée et de trois pièces au premier étage de la maison située 1, rue Gustave Delory.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à Mlle Sterckman une indemnité de quatre cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1804

En vue d'effectuer le dégagement de l'Hôtel de Ville, d'assurer l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, ainsi que la réalisation de notre Programme d'Embellissement et d'Aménagement, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

M. Robert Parmentier, 39 rue de la Vignette ;
Mme Veuve Lefebvre, 9 rue Gustave Delory ;
M. Bernard et Mme Veuve Leclercq, rue des Etaques, cour Notre Dame 1 ;
Mme Veuve Mouveau, rue des Etaques, cour Notre Dame 1 ;
M. Maurice Van Londersele, 12 rue des Urbanistes.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1805

En vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue des Urbanistes, homologués par arrêté préfectoral en date du 24 Octobre 1933, nous avons poursuivi l'évacuation d'un immeuble sis 3-3 bis rue des Urbanistes, appartenant à la Ville et appelé à être démolî.

*Eviction de
locataire
3-3 bis rue
des Urbanistes*

Dans ce but, nous sommes entré en pourparlers avec M. Horace Spinetti, gérant de la Société Spinetti et Cie qui a accepté moyennant indemnité, de rendre ledit immeuble libre de toute occupation.

Après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer cette indemnité à trente trois mille francs.

Nous vous proposons : 1^o de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2^o de décider que le montant de la dépense ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement soucrit seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1806

MESSIEURS,

*Achat
d'immeuble*

*Rue des
Urbanistes 10*

Mme Héreng, veuve de M. Arthur Cocheteux, nous a consenti une promesse de vente de l'immeuble sis rue des Urbanistes 10, d'une contenance de 36 m², repris au cadastre sous partie du n° 252 de la section B dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, poursuivie en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue des Urbanistes homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, aura lieu notamment moyennant un prix de vingt mille francs, payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Fontaine, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Desrumaux-Boulanger, demeurant à La Madeleine, 248 rue de Lille, nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, 2 bis place Wicar, d'une contenance de 40 m², repris au cadastre sous le n° 2144 p. de la section B, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, poursuivie en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville et d'assainissement du quartier Saint-Sauveur dont les alignements ont été approuvés par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, aura lieu notamment moyennant un prix de trente mille francs payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^{me} Deheule, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits « Fonds d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Flament-Dubois, demeurant 133 rue d'Emmerin, à Lille, propriétaires d'un terrain sis rue d'Emmerin n° 133, repris au cadastre sous le n° 1.101 partie de la section E, nous ont consenti une promesse de vente d'une partie de ce terrain, de 88 m² 63, qui doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, poursuivie en vue de la réalisation des alignements : a) de la rue d'Emmerin — chemin V. O. n° 32 — approuvés par décision de la Commission départementale du 25 Juillet 1923 ; b) du chemin de l'Epinette — chemin V. O. n° 27 — approuvés par décision de la Commission départementale du 1^{er} Juillet 1908, aura lieu notamment moyennant un prix de

N° 1807

*Achat
d'immeuble*

Place Wicar 2 bis

N° 1308

*Réalisation
d'alignement*

*Achat de
terrain rue
d'Emmerin
et chemin
de l'Epinette*

3.397 frs 20 payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscriptions, ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Carbonnier, notaire à Lomme, la Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan ; 1^o d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits « Fonds d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1809

MESSIEURS,

- 1^o — *Echange de terrains.*
Chemin du Bas-Liévin et angle des rues de Maubeuge et Jean Jaurès prolongée
2^o — *Admission en recette d'une soultre*

En vue de permettre la réalisation : 1^o du nouvel alignement du chemin du Bas Liévin — approuvé par décision de la Commission départementale en date du 26 Octobre 1927 — 2^o du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons obtenu de M. et Mme Secq-Bettman, demeurant 62 boulevard des Ecoles, à Lille, la promesse d'échange d'un terrain sis à Lille, chemin V. O. N° 29 dit du Bas-Liévin, repris au cadastre sous le N° 484 de la section E pour une superficie de 1.529 mètres carrés contre un terrain, sis à l'angle des rues de Maubeuge et Jean Jaurès prolongée, d'une superficie de 367 m² 75 à prendre dans les parcelles 178-179-180-181-182 de la section J et dans la voie publique déclassée. Ce dernier terrain est délimité par les alignements des rues de Maubeuge et Jean Jaurès, approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 Mai 1931.

Pour compenser la différence de valeur des terrains échangés les intéressés verseraient à la Ville, le jour de la signature de la vente, une soultre de 11.000 francs.

La vente serait réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin, les frais étant supportés par moitié par chaque partie, à l'exception des frais de soultre qui seront à la charge de M. et Mme Secq-Bettman.

L'entrée en jouissance des terrains échangés aura lieu le jour de l'approbation préfectorale.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer la promesse d'échange que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider l'admission en recette du montant de la soulté, les frais résultant de cet échange étant prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

~~RAPPORT DE M. LE MAIRE~~

MESSIEURS,

N° 1810

*Elargissement
de la
rue Malpart*

*Expropriation
rue Malpart*

27-33-41

Le Conseil Municipal a précédemment demandé et obtenu :

a) le 27 Mars 1928, la déclaration d'utilité publique du programme de reconstruction des quartiers démolis ;

b) le 7 Mai 1931 l'homologation des alignements des rues intéressées par ce projet.

La réalisation du nouvel alignement de la rue Malpart est en cours. Seuls, trois immeubles ne nous appartiennent pas encore et les exigences des propriétaires rendent impossible tout accord amiable. Il nous paraît donc nécessaire d'exproprier les dits immeubles, savoir :

1^o rue Malpart 27, appartenant à Mme Veuve Lefebvre-Cordier, chez Mme Chartrer, 24 bis rue des Robleds. Cet immeuble est repris au cadastre sous le N° 2678 de la section I pour une surface totale de 75 m². La surface, entre alignements, à exproprier est de 69 mètres carrés.

2^o rue Malpart 41, appartenant à la même propriétaire, et repris au cadastre sous le N° 2668 de la section I pour une surface totale de 62 m². La surface, entre alignements, à exproprier est de 34 mètres carrés.

3^o rue Malpart 33, appartenant à M. Agar Marcel, rue de la Trinité 2 d, et repris au cadastre sous le N° 2671 de la section I pour une surface totale de 40 m². La surface entre alignements, à exproprier, est de 38 mètres carrés.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons, en conséquence, de solliciter de l'autorité supérieure, en application de l'article 14 du décret-loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation, conformément au titre I, article 2, des parties entre alignements ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II, relatives à l'enquête parcellaire, pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Dans ce but, nous vous proposons, en outre, d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons et de décider que la dépense, évaluée approximativement à 75.000 frs, sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1811

—
*Ouverture de
rue à Lambersart*
—

*Cession gratuite
de terrain*
—

MESSIEURS,

Le plan d'embellissement et d'aménagement de la Ville de Lambersart prévoit la création d'un boulevard de 20 mètres de largeur entre l'ancien chemin du Bois et la place de la République qui traversera les parcelles 3862 et 3861 de l'ancien cadastre de cette Commune.

Ces parcelles appartenaient aux Hospices civils de Lille avec qui la Ville de Lambersart entra en pourparlers en 1927.

A cette époque un accord, auquel il ne fut pas donné suite momentanément, intervint entre cette Ville et l'Administration hospitalière, aux termes duquel la Commission administrative des Hospices se déclarait disposée à lui céder gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement du nouveau boulevard sous la charge du bail en cours et, le cas échéant, de la prorogation légale, étant entendu que la commune de Lambersart paierait à l'occupant toutes indemnités d'évictions d'engrangements et autres s'il y a lieu et exécuterait à ses frais exclusifs tous travaux de viabilité (aqueduc, pavage de la chaussée, fils d'eau, bordures des trottoirs, éclairage du boulevard, entretien, etc.) nécessaires au classement de cette voie dans le réseau municipal, les Hospices ne pouvant être tenus à l'exécution d'aucun travail de quelque nature qu'il soit.

Depuis sont intervenues les opérations d'échange entre la Ville de Lille et les Hospices en vue de la création de la Cité Hospitalière.

Ces opérations ont déjà donné à la Ville la partie en zone des parcelles susvisées. Un troisième et dernier échange en cours de réalisation nous donnera le surplus du terrain.

M. le Maire de Lambersart désirant ouvrir le boulevard projeté : a) nous a demandé de l'autoriser à exécuter l'égout dans l'axe du dit boulevard ; b) nous a fait connaître qu'il acceptait les conditions de cession gratuite du sol de rue, fixées antérieurement par les Hospices et maintenues par notre Administration Municipale.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien : a) décider de céder gratuitement le terrain à incorporer en voie publique à la Ville de Lamber-

sart, aux conditions sus-énoncées ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire aux frais de ladite Ville ; c) donner à celle-ci l'autorisation d'exécuter dès maintenant l'égout qui doit desservir le nouveau boulevard.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1812

*Ville de
Marquette*

—
*Elargissement
du Chemin
Saint Roch*

—
*Cession
de terrain*

La commune de Marquette procède actuellement à la réfection et à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 5, dit Saint-Roch, et sollicite, à cet effet, la cession gratuite d'une bande de terrain de 440 m² environ, sise au droit de la propriété de la Ville, reprise au cadastre sous partie des N°s 755, 760, 769 bis, 761, 762, 784, 785 et 786 destinée à être incorporée à la voie publique.

Il est entendu que la commune de Marquette : 1^o établira, à ses frais, une nouvelle clôture en bordure de notre propriété, 2^o fera son affaire personnelle des indemnités qui seraient éventuellement réclamées par les locataires dudit terrain.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) de consentir cette cession ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, aux frais de la commune de Marquette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1813

*Accident Doise
—
Règlement*

Le 10 Janvier 1937, M. Alexandre Doise, brigadier de police, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 26 Novembre 1937, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle de Travail, évalué à 5 % par l'expert, a été admis. La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 10 Février 1937, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 260 frs 62.

Etant donné que M. Doise est toujours au Service de la Ville, nous vous

demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente, qui sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1814

MESSIEURS,

Accident Leignel

Le 1^{er} Février 1937, M. Louis Leignel, ouvrier au service de la Ville, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 26 Novembre 1937, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle de travail évalué à 8 % par l'expert, a été admis. La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 15 Mars 1937, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 343 frs 70.

Etant donné que M. Leignel est toujours au Service de la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente, qui sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1815

MESSIEURS,

Accident

M. Henri Leuchart, ouvrier au service de la Ville, a été victime d'un accident au cours de son travail, le 28 Mai 1935.

Aux termes d'un jugement en date du 23 Décembre 1937, le taux d'incapacité permanente partielle de travail a été évalué à 18 % et la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 10 Octobre 1935, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 768 frs 21.

Etant donné que M. Henri Leuchart n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Géné-

rale, de décider le paiement de cette rente qui sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Ordinaire, sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants droit ».

Il est entendu que les arrérages de la rente ne pouvant se cumuler avec les demi-salaires touchés par M. Henri Leuchart, depuis le 10 Octobre 1935, ceux-ci viendront en déduction lors du paiement de la rente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1816

—
*Accident
Quiévreux*

—
Règlement

Le 25 Septembre 1936, M. Gustave Quiévreux, gardien de la paix, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 26 Novembre 1937, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle de travail évalué à 32 % par l'expert, a été admis. La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 2 Février 1937, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 1.556 frs.

Etant donné que M. Quiévreux est toujours au Service de la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente qui sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget ordinaire, sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites » ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1817

—
*Accident
De Roef*

—
*Révision de la
rente*

Le 3 Juillet 1933, M. Henri De Roef, terrassier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 29 Juin 1934, le Tribunal a évalué à 8 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et a fixé à 336 frs 37 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Depuis la consolidation de sa blessure, M. De Roef a repris ses fonctions au service de la Ville et reçoit le même salaire qu'avant son accident.

Il nous est apparu que l'état du bessé que nous avions fait contrevisiter s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par cel'e du 31 Mars 1905, la révision de l'indemnité fondée sur une atténuation de l'infirmité de l'ouvrier.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 25 Février 1938 devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit :

- 1^o le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 6 % ;
- 2^o la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 3 Décembre 1937 a été ramenée à 252 frs 28.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de modifier en ce sens votre délibération du 4 Août 1934 et de décider que la rente dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse de Retraites » ne sera servie qu'au moment où M. De Roef quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1818

—
Accident
Savelon

—
Règlement

MESSIEURS,

Le 20 Février 1937, M. François Savelon, gardien de la paix, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 25 Février 1938, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle de travail, évalué à 6 % par l'expert, a été admis. La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 19 Juin 1937, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 292 frs 38.

Etant donné que M. Savelon est toujours au service de la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente, qui sera prélevée sur le crédit inscrit au budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 12 Août 1937, M. Lengagne, préposé d'octroi, a été victime d'un accident alors qu'il était transporté dans une camionnette appartenant à M. Honoré, 75 rue des Stations à Lille, en vue de l'accomplissement du service de vérification.

Nous avons pressenti M. Honoré à l'effet de récupérer les frais, résultant pour la Ville de cet accident, qui s'élèvent à 513 frs 50 et se décomposant comme suit :

1 ^o traitement versé à M. Lengagne pendant son incapacité de travail	393 80
2 ^o honoraires du Docteur Baron, 333 rue Pierre Legrand, Lille	61 20
3 ^o frais payés à M. Bury, pharmacien, 47 rue Saint-Sauveur, Lille	58 50

La Compagnie d'Assurances « La Mutuelle Générale Française », qui garantit M. Honoré et dont le représentant est M. Alfred Dufossez, 32 boulevard de la Liberté, à Lille, ayant consenti à désintéresser la Ville, nous vous prions de vouloir bien, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, décider l'admission en recette de la somme totale sus-indiquée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Novembre dernier, vers 2 h. 30, M. Richard Devogèle, âgé de 17 ans, s'est emparé d'une voiture en stationnement rue Jean Roisin. Arrivé Grand'Place, face à l'Echo du Nord, il a heurté un candélabre électrique qui fut brisé sous la violence du choc.

Nous avons pressenti M. Devogèle père, civilement responsable, à l'effet de récupérer les frais de remplacement du lampadaire s'élevant à 4.089 frs 90.

L'intéressé, en raison de la pénible situation dans laquelle il se trouve, a sollicité l'autorisation de s'acquitter par acomptes de : a) 50 frs par mois jusqu'au moment où il aura remboursé le propriétaire de la voiture endommagée ; b) 150 frs par mois à partir de ce moment.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale, nous vous prions de vouloir bien autoriser ce mode de règlement et de décider l'admission en recette de la somme sus-indiquée.

Adopté.

N° 1819

—
Accident
Lengagne
préposé d'octroi

—
Admission
en recette

N° 1820

—
Bris d'un
candélabre
électrique
Grand'Place

—
Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1821

*Bris d'un poteau**Admission en recette*

MESSIEURS,

Le 29 Décembre dernier, par suite de l'éclatement d'un pneu, la voiture de M. René Dufour, maire de Varesnes, a brisé le poteau indicateur de l'Octroi installé au Romarin.

Les dégâts se sont élevés à 704 frs 80.

La Compagnie d'Assurances La Mutuelle Générale Française, 4 boulevard Sarrazin à Noyon (Oise), qui garantissait l'intéressé, ayant accepté de nous dédommager, nous vous prions, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de vouloir bien décider l'admission en recette de ladite somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1822

*Dégâts aux Abattoirs**Admission en recette*

MESSIEURS,

Le 30 Décembre dernier, lors d'un chargement aux Abattoirs, un camion appartenant à M. Catry-Gorisso, cultivateur à Wambrechies, a détérioré un pilier en ciment.

Nous avons pressenti M. Catry à l'effet de récupérer les frais consécutifs à cet accident, soit 455 frs 40.

La Compagnie « l'Abeille », qui assure l'intéressé et qui est représentée à Lille par MM. Malpel et Boyer-Chamard, 30 boulevard de la Liberté, ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de vouloir bien décider l'admission en recette de la somme sus-indiquée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1823

*Dégâts au Groupe scolaire du Faubourg d'Arras**Admission en recette*

MESSIEURS,

Le 18 Décembre, lors d'une livraison de charbon au Groupe scolaire du Faubourg d'Arras, un camion de l'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, dont le siège est à Lille 91 rue Nationale, a endommagé la porte de cet établissement.

Les dégâts se sont élevés à 300 frs.

La dite Société ayant consenti à désintéresser la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette de la somme de 300 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Peucelle, demeurant 8 rue de l'Égalité à Loos, est propriétaire d'un terrain situé quai de l'Ouest, au lieu dit « La Planche à Quesnoy » sur lequel la Ville a fait ériger, avant guerre, un poste d'octroi.

Aucun contrat n'a constaté cette occupation et M. Peucelle, désirant éviter la prescription trentenaire, nous a fait connaître qu'il comptait régulariser cette situation par une location et, se prévalant de la longue occupation antérieure, a manifesté le désir de percevoir un loyer annuel de cinq cents francs.

Après pourparlers, M. Peucelle a accepté de nous consentir cette location moyennant une redevance annuelle de cinquante francs, à compter du 1^{er} Janvier 1938.

Nous vous demandons d'accepter ces dernières conditions et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire pour le fonctionnement du service de l'Octroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 25 Novembre dernier, un camion appartenant à MM. Thomas Frères, 40 avenue de Dunkerque, à Lille, a endommagé la façade du bureau d'octroi, rue du Faubourg de Douai.

Les dégâts se sont élevés à 100 frs.

La Compagnie « La Flandre », 94 rue de la Gare, à Roubaix, qui assure

N° 1824

*Location d'un
terrain à
M. Peucelle*

*Bureau
d'octroi*

Quai de l'Ouest

N° 1825

Dégâts

*Bureau d'Octroi
rue du Faubourg
de Douai*

*Admission
en recette*

MM. Thomas, ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions de vouloir bien, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, décider l'admission en recette de la somme sus-indiquée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1826

*Dégâts à une
porte du
Palais Rameau*

*Admission
en recette*

MESSIEURS,

Le 7 Décembre dernier, la porte roulante du Palais Rameau, côté rue Boucher de Perthes, a été endommagée par un camion des Etablissements Deronceq, Pierchon et Cie, 62 rue de Cambrai à Lille.

Les dégâts se sont élevés à 1.850 francs.

La Compagnie d'Assurances L'Urbaine et la Seine, 91 boulevard Vauban à Lille, qui garantissait la Société sus-indiquée, ayant accepté de nous dédommager du montant des frais, nous vous prions de vouloir bien, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, décider l'admission en recette de ladite somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1827

MESSIEURS,

*Dégâts
Porte de Roubaix*

*Admission
en recette*

Le 17 Janvier 1938, lors d'un accident survenu rue du Faubourg de Roubaix, le garde-fou du jardin de la porte de Roubaix fut brisé par la voiture de M. Louis Sabin, demeurant 28 boulevard Carnot à Ascq.

Les Assurances Françaises, 55 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, qui garantissaient M. Sabin, ayant accepté de nous dédommager du montant des dégâts évalués à 877 frs, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de vouloir bien décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 Septembre dernier, des dépréciations ont été causées par des gamins à l'annexe de l'école Jacquard, rue Renan.

Nous avons réclamé à chacun des parents civillement responsables le remboursement de la quote-part des dommages leur incombant respectivement soit :

M. Ducatelle, 70 boulevard Victor Hugo	50	"
M. Louis Mazereuw, 105 rue Jeanne d'Arc	100	"
M. Julien Ledevie, 90 boulevard Victor Hugo	50	"
Mme Madeleine Andry, 90 boulevard Victor Hugo	50	"
Mme Léa Michels, 17 rue de Lens, cité Saint-Michel	100	"
Mme Veuve Lemaire, 24 rue de Wazemmes	56	"

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette des sommes sus-visées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Simple Police de Lille, le 12 Janvier 1935, M. Joseph Thomas, demeurant à Coulanges-sur-Yonne, a été condamné à procéder, dans le délai d'un mois de la signification du dit jugement, à l'exécution de travaux d'assainissement dans son immeuble situé rue du Maréchal Mortier 2.

M. Thomas n'ayant pas obtempéré au dispositif de ce jugement, la Ville a procédé d'office à l'exécution des travaux dont le montant s'est élevé à 4.256 frs 07.

En garantie du recouvrement de cette somme, inscription de privilège et d'hypothèque a été prise au nom de la Ville de Lille par M. le Receveur Municipal, au premier bureau des hypothèques de Lille, le 16 Janvier 1937, volume 385, N° 89, sur l'immeuble sus-visé.

Le dit immeuble, vendu sur saisie immobilière, a été adjugé le 7 Juillet 1937 pour le prix principal de 12.500 frs augmenté de 2.506 frs 90 pour frais de poursuites.

N° 1828

Dégâts

Ecole Renan

*Admission
en recette*

N° 1829

*Mainlevée de
l'inscription
d'office
prise contre
M. Thomas*

M^e Desrousseaux, notaire, chargé de désintéresser les créanciers de M. Thomas, nous a fait savoir que la Ville sera remboursée de la somme de 4.256 frs 07 et des frais de l'inscription hypothécaire.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser et d'autoriser M. le Receveur Municipal à donner :

- 1^o quittance de la totalité de la créance de la Ville ;
- 2^o mainlevée des inscriptions et mentions ci-après indiquées :
 - a) de l'inscription prise au profit de la Ville au premier Bureau des hypothèques de Lille, le 16 Janvier 1937, volume 385, N^o 89, pour sûreté de 4.256 frs 07 ;
 - b) de la transcription de saisie immobilière faite au même bureau, le 6 Avril 1937, volume 6, N^o 22, en vertu d'un procès-verbal dressé par M^e Degraeve, huissier à Lille, le 20 Mars 1937, à la requête de M. Alphonse-Jean Helven de Lille à l'encontre de M. et Mme Thomas ;
 - c) des mentions mises en marge de la dite transcription de saisie, savoir : l'une, le 8 Mai 1937, contenant sommation aux parties saisies et aux créanciers inscrits ;
 - l'autre, le 2 Septembre 1937 de l'adjudication de l'immeuble sis à Lille rue du Maréchal Mortier 2, ci-après rappelée ;
 - d) de la transcription opérée au même bureau le 6 Avril 1937, volume 6, N^o 23 de la dénonciation de la dite saisie faite à M. et Mme Thomas, suivant procès-verbal de M^e Degraeve, huissier, du 30 Mars 1937 ;
 - e) de l'inscription prise d'office au premier Bureau des Hypothèques de Lille le 2 Septembre 1937, volume 394, N^o 23, par suite de la transcription du même jour, volume 1227 N^o 18, du jugement d'adjudication sur saisie rendu par le Tribunal Civil de Lille le 7 Juillet 1937.

Adopté.

N^o 1830
 —
*Plaques d'égout
 brisées*
 —
*Frais de
 réfection*
 —
*Admission
 en recette*
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Deux plaques d'égout ont été brisées par des automobilistes, l'une, place de la République, par M. Bouchez-Montel à Bersée ; l'autre, rue Caumartin, angle rue des Pyramides, par M. ^{Emile} Moity, négociant à Solesmes.

Le remplacement de ces plaques a coûté 209 frs 10, soit 104 frs 55 l'unité, que les auteurs des accidents se sont engagés à rembourser.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un candélabre d'éclairage électrique, modèle C. du Square Daubenton a été détruit le 10 Mai 1937 par un camion de la Maison L. Natta, 21 rue du Metz.

Nous sommes intervenu auprès de l'auteur responsable lequel, par l'intermédiaire de la Compagnie d'Assurances « La Zurich », 111 rue Royale à Lille, a accepté de rembourser à la Ville le montant des dégâts soit : 3.943 frs 67.

Nous vous prions, dès lors, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider l'admission en recette de la somme précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Deux candélabres de la voie publique ont été endommagés en Novembre et Décembre 1937.

Nous sommes intervenu près des auteurs responsables, lesquels par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurances ont accepté de rembourser à la Ville le montant des dégâts.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

601 InvA. 70

N° 1831

*Dégâts
à un candélabre*
—
*Admission
en recette*
—

N° 1832

*Dégâts à deux
candélabres*
—
*Admission
en recette*
—

Objets et emplacements	Dates des accidents	Auteurs responsables	Montant des dégâts
Candélabre électrique place Jacques Febvrier.	10 Novembre 1937.	M. Séguis, entrepreneur de transports, 62 avenue de Lutèce, La Garenne-Colombes, par la Compagnie d'Assurances « Le Secours », 30 rue Laffite, Paris	3.448 50
Candélabre électrique boulevard des Ecoles.	5 Décembre 1937.	M. Georges Castelain, 10, rue Charles Watinne, Tourcoing, par la Compagnie d'Assurances « La Foncière », 33 rue du Grand Chemin, Roubaix..	2.034 10

Le dernier accident résultant d'une collision d'autos, nous vous demandons, étant donné que la Ville a été désintéressée, de subroger la Compagnie La Foncière dans tous nos droits et actions à raison de cet accident.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1833

MESSIEURS,

*Dégâts
à un trottoir
rue des Meuniers*

Le trottoir de l'Hospice François Baes, rue des Meuniers à Lille, a été détérioré par le passage d'un camion automobile appartenant à M. Léon Debouverie, 500 route de Paris à Amiens.

M. Debouverie, civilement responsable des dégâts causés par son chauffeur, s'est engagé, par l'entremise de sa Compagnie d'Assurances, à payer les frais de réfection de ce trottoir, soit la somme de six cent trente quatre francs cinq centimes.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette la dite somme de 634 frs 05.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 26 Décembre 1937, un commencement d'incendie a occasionné des dégâts au poste d'octroi du boulevard Carnot.

Le dommage a été évalué, d'accord avec l'Ancienne Mutuelle du Calvados qui assure ce risque, à la somme de 320 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'admettre en recette ladite somme.

Adopté.

N° 1834

—
Sinistre

—
Poste d'Octroi

—
*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Crussaire, avocat, 18 rue Henri Kolb, nous a transmis la note des honoraires s'élevant à 14.539 frs 60, qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

I. — Instance contre M. Turpin-Buisine en renouvellement de bail et aux fins d'expulsion d'un immeuble sis rue des Canoniers 26 D.

1^o. — Référé du 21 Novembre 1936 :

Remises	2 40
Frais de greffe	47 95
Honoraires	300 »

2^o. — Instance devant le Tribunal Civil :

Procès-verbal de non conciliation	10 »
Honoraires	800 »

3^o. — Référé du 17 Novembre 1937 :

Frais de greffe	58 »
Ordonnance	39 50
Honoraires	300 »

II. — Instance contre M. Francke-Lepers, en renouvellement de bail et aux fins d'expulsion de l'immeuble 1 rue Pierre Legrand.

N° 1835

—
*Honoraires de
M^e Crussaire*

—
Règlement

I^{er}. — Référé du 19 Octobre 1935 :

Remises	2 40
Radiation	13 95
Honoraires	100 »

2^o. — Instance devant le Tribunal Civil :

Procès-verbal de non conciliation	18 »
Honoraires	800 »

III. — Instance contre M. Daese au sujet d'un accident consécutif au mauvais état de la chaussée, rue de l'Arbrisseau.

Papier timbré pour mémoire	28 »
Expédition rapport	33 »
Expédition arrêté	15 »
Honoraires	4.000 »
Représentation devant le bureau d'assistance judiciaire — Honoraires	100 »

IV. — Instance contre MM. Colin, Leroy, Beun et Lecour fils et Cie, à la suite de la construction d'un aqueduc rue du Faubourg d'Arras.

1^o. — Instance devant le Conseil de Préfecture :

Expédition 1 ^{er} rapport d'expertise	16 50
Papier timbré pour mémoires	24 »
Expédition 2 ^e rapport d'expertise	34 »
Expédition arrêté	34 »
Honoraires	1.000 »

2^o Intervention de la Ville dans le procès intenté par M. Leroy contre MM. Beun, Lecour et Cie :

Frais de greffe	47 95
Ordonnance	33 »
Honoraires	300 »

V. — Instance contre les Consorts Poirson et M. Losfeld en renouvellement de bail d'un immeuble 1-3-5 rue du Vieux Marché aux Poulets :

Procès-verbal de non conciliation	20 »
Honoraires	800 »

VI. — Instance contre M. Houbron et la Grande Brasserie au sujet de la taxe sur les vins en bouteilles.	
Expéditions de jugements	158 15
Honoraires	3.000 "
VII. — Instance contre M. Dupont, ouvrier au service du Démantèlement, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise	10 20
Procès-verbal de conciliation	12 30
Honoraires	120 "
VIII. — Instance contre la Société Collin, au sujet du remboursement de la cotisation patronale aux assurances sociales et des allocations familiales.	
Papier timbré pour mémoire	24 "
Copie de l'arrêté	21 "
Grosse de l'arrêt	103 50
Honoraires	3.000 "
IX. — Instance contre les Consorts Dupont en vue du recouvrement d'une part contributive dans les frais de construction d'un égout entre les rues Montesquieu et de Douai.	
Papier timbré pour mémoire	12 "
Honoraires	4.000 "
X. — Instance contre M. Vanderspiegelen, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise	8 20
Procès-verbal de conciliation	12 30
Honoraires	120 "
XI. — Instance contre M. Sthoer, chauffeur au service de la Propreté Publique, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise	10 30
Procès-verbal de conciliation	12 30
Honoraires	120 "
XII. — Instance contre M. Vangheluwe, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise	6 20
Procès-verbal de conciliation	12 30
Honoraires	120 "

XIII. — Instance contre Mme Angèle Cochez Veuve Campion, femme de ménage au service de la Ville, en vue de la révision de la rente allouée à l'intéressée à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	6 20
Procès-verbal de conciliation	15 75
Honoraires	120 "

XIV. — Instance contre M. Doise, gardien de la paix, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	10 30
Procès-verbal de conciliation	15 45
Honoraires	120 "

XV. — Instance contre M. Leignel, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	10 30
Procès-verbal de conciliation	15 45
Honoraires	120 "

XVI. — Instance contre M. Quiévreux, gardien de la paix, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	10 30
Procès-verbal de conciliation	15 45
Honoraires	120 "

XVII. — Affaire concernant une garantie hypothécaire aux fins ultérieures de recouvrement d'une part contributive dans les frais de construction d'un égout due par MM. Henri et Victor Pruvost.

Honoraires	100 "
------------------	-------

Total	14.539 60
-------------	-----------

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 14.539 frs 60, qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les héritiers de M^e Fauchille avocat, 56 rue Royale, nous ont transmis la note des honoraires, s'élevant à 2.800 frs, dus pour les affaires ci-après pour lesquelles une solution est intervenue en 1937 :

I. — Instance contre la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue, en vue du recouvrement des intérêts sur les redevances de la période de guerre	1.200	"
II. — Instance contre l'Administration des Contributions Indirectes, au sujet du règlement d'impôts sur le chiffre d'affaires	800	"
III. — Instance contre M. Monneret, au sujet des frais de mise en état de viabilité de la rue de Russie	800	"

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 2.800 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Payen, avoué près la Cour d'Appel de Douai, demeurant 11 rue Merlin de Douai, nous a transmis la note des honoraires s'élevant à 959 frs 95, qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville contre la Société « Le Bâtiment », en vue du recouvrement des frais consécutifs à un accident survenu à M. Million, gardien de la paix, dans l'exercice de ses fonctions.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 959 frs 95 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'Actes et de Procédure ».

Adopté.

N° 1836

*Honoraires de
M^e Fauchille*

Règlement

N° 1837

*Honoraires de
M^e Payen*

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1838

*Honoraires de
M^r Payen
—
Règlement
—*

MESSIEURS,

M^r Payen, avocat 114 bis rue des Postes, à Lille, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 9.000 frs, qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Ville dans les expropriations ci-après :

1 ^o Expropriation de terrains nécessaires à l'érection de la Cité Hospitalière, appartenant à MM. Salmon, Potié, Fournier et Mme Veuve Gauthier.	Audience des 21 et 23 Juin 1937	2.760	»
2 ^o Expropriation d'un terrain Chemin de Bargues, appartenant à M. Fernand Josien, en vue de l'ouverture de la rue Courtois prolongée.	Audience et procédure d'appel du 21 Juin 1937.		
	Audience du 1 ^{er} Décembre 1937	1.800	»
3 ^o Expropriation d'un immeuble sis 121 rue du Molinel et 4 rue du Plat appartenant à M. Désiré Défossez, en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue du Molinel.	Audience des 30 Novembre et 3 Décembre 1937	4.500	»

D'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 9.000 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

M. HENRI SPRIET

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1839

*Honoraires de
M^r Spriet
—
Règlement
—*

MESSIEURS,

M. Henri Spriet, avocat, 25 rue Jacquemars Giélée à Lille, nous a fait tenir le relevé des honoraires qui lui sont dus pour les affaires ci-après :

1 ^o . — Instance contre M. Mornay — devant le Conseil de Préfecture — demande d'annulation d'un arrêté du Maire de Lille du 25 Avril 1935 — l'intéressé s'est désisté	500	»
2 ^o . — Instance contre M. Houbron et autres — Difficultés en matière d'octroi —	500	»
3 ^o . — Instance contre Grande Brasserie — demande en dommages-intérêts devant le Tribunal Civil de Lille — occupation d'usines — question de principe	3.000	»

4°. — Instance contre M. Van den Heede — demande en dommages-intérêts pour occupation d'usine devant le Conseil de Préfecture — question de principe 3.000 »

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement du montant des honoraires, soit 7.000 frs, somme qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires, pour lesquels des travaux de dallage de trottoirs ont été exécutés rue Jacquemars Giélée N° 13 et rue Colbert N° 84.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 959 frs 70 montant de cet état.

RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN DALLES

Participation des propriétaires

Trottoirs exécutés : rue Jacquemars Giélée, rue Colbert

N° des immeubles	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
Rue Jacquemars Giélée				
13	Union Nationale des Combattants, Groupe Départemental du Nord, 13 rue Jacquemars Giélée à Lille	33 m ² 79	21 frs	709 60
Rue Colbert				
84	Mme Lepercq-Delorme, 84, rue Colbert, Lille	11 m ² 91	21 frs	250 10
				959 70

Adopté.

N° 1840

Programme des Grands Travaux

Reconstruction de trottoirs

Participation des propriétaires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1841

*Programme des
Grands Travaux*

*Projet de
construction
d'un nouveau
Lycée de
Jeunes Filles*

*Avance sur
honoraires*

MESSIEURS,

M. Delannoy, architecte D. P. L. G., a dressé le projet de construction d'un nouveau lycée de jeunes filles dont le devis se chiffre, honoraires décomptés, à 43.000.000 de frs.

M. Delannoy a reçu, à titre d'avance sur honoraires, un acompte de 172.000 frs.

Un deuxième acompte dont le montant serait de 120.000 frs peut, sans inconvénient, être payé à cet architecte, car le total des avances ainsi consenties atteindra un chiffre encore inférieur à celui qui résulte de l'application du taux réglementaire des honoraires pour établissement de projet.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons : 1^o de nous autoriser à faire à M. Delannoy, une avance sur honoraires de 120.000 frs ; 2^o d'imputer la dépense sur l'article 154 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1842

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

*Passage de
service*

Adjudication

Une voie destinée à desservir l'Institut Denis Diderot est prévue en bordure de la façade Est de cet établissement entre le boulevard d'Alsace et le boulevard de ceinture. Elle sera, en particulier, utilisée pour l'amenée du combustible à la chaufferie. Cette voie sera clôturée longitudinalement et fermée par des grilles mobiles à ses deux extrémités. Elle comprendra une chaussée en pavés mosaïques entre bordures en grès.

Un cahier des charges a été établi en vue de procéder à l'adjudication publique des travaux de pavage et d'installation de bordures. L'adjudication aura lieu sur la base des prix unitaires remis par les soumissionnaires pour les différentes natures de travaux portées au devis quantitatif.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1843

L'aménagement de l'Institut Denis Diderot nécessite l'acquisition de divers meubles qui ont été répartis comme suit en sept lots :

Programme de
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Mobilier

Marchés

Lot A — Estrades de classes

29 estrades de classe de 6 m. 96 x 1 m. 50 x 0 m. 30.

Lot B — Estrades spéciales — 12 estrades spéciales.

Physique	5 m. 25 x 2 m. 05 x 0 m. 15
Histoire naturelle	5 m. 25 x 2 m. 05 x 0 m. 15
Chimie	7 m. 00 x 2 m. 05 x 0 m. 15
Cours divers	5 m. 50 x 2 m. 00 x 0 m. 15
Bureau Commercial	5 m. 60 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dessin industriel	4 m. 50 x 2 m. 74 x 0 m. 30
Dessin industriel	7 m. 00 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dessin industriel	7 m. 00 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dactylographie	6 m. 96 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dactylographie	6 m. 96 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dessin d'ornement	4 m. 40 x 1 m. 50 x 0 m. 30
Dessin d'ornement	4 m. 40 x 1 m. 50 x 0 m. 30

Lot C — Chaises de maîtres — 28 chaises de maîtres.

Lot D — Armoires-bibliothèques — 25 armoires bibliothèques.

Lot E — Réfectoire.

1 table de	3 m. 20 x 0 m. 75
18 tables de	2 m. 40 x 0 m. 75
6 tables de	1 m. 80 x 0 m. 75
1 table de cuisine de	3 m. 00 x 1 m. 00
2 banes de	3 m. 20 x 0 m. 28
36 banes de	2 m. 40 x 0 m. 28
12 banes de	1 m. 80 x 0 m. 28
10 casiers pour serviettes	
2 chariots	

Lot F — Bureau Commercial et Dessin

1* Bureau Commercial

22 tables à tiroirs, de 2 m. 00 x 0 m. 70

- 2^o Dessin d'ornement
 90 chevalets
 90 tabourets de 0 m. 42
- 3^o Dessin industriel
 18 tables de 2 m. 80 x 0 m. 65
 14 tables de 0 m. 85 x 0 m. 65
 147 tabourets de 0 m. 55
- 4^o Dessin d'atelier
 9 tabourets de 0 m. 55
- Lot G — Ateliers*
- 1^o Electricité
 2 tables de 6 m. 00 x 0 m. 80
 6 tables de 2 m. 00 x 1 m. 00
 2 établis de 6 m. 00 x 1 m. 10 x 0 m. 80
 1 établi de 6 m. 00 x 1 m. 10 x 0 m. 85
- 2^o Pupitres de contremaîtres
 4 pupitres
- 3^o Armoires pour fraiseuses
 6 armoires de 1 m. 10 x 1 m. 00 x 0 m. 90
- 4^o Mécanique de précision
 6 établis de 1 m. 10 x 1 m. 10 x 0 m. 90
- 5^o Bureau de l'atelier de mécanique
 1 meuble de 56 cases
 1 meuble de 136 cases
 1 meuble de 6 cases
- 6^o Bureau de dessin de l'atelier
 2 meubles à plans, de 1 m. 34 x 0 m. 90 x 1 m. 00
- 7^o Mécanique et petite mécanique
 1 table de 3 m. x 1 m. 00
 2 tables de 1 m. 10 x 1 m. 10
- 8^o Forge
 10 armoires de 0 m. 60 x 0 m. 48 x 0 m. 70
- 9^o T. S. F.
 1 meuble à 8 compartiments
 1 meuble à 5 compartiments
- 10^o Imprimerie
 1 meuble à cases, de 8 m. 40 x 2 m. 83 x 0 m. 74
 11 tables de lithographies à tiroirs de 1 m. 10 x 0 m. 65

1 table de relieurs à tiroirs, de 3 m. 50 x 2 m. 00	Al. 303
2 tables de relieurs à tiroirs, de 2 m. 00 x 1 m. 50	Al. 304
11 ^e Classes des ateliers	
Technologie	Al. 305
2 tables à tiroirs, de 2 m. 50 x 1 m. 00	Al. 306
Électricité	Al. 307
1 table à tiroirs de 2 m. 50 x 1 m. 00	Al. 308
Essais mécaniques	Al. 309
1 table à tiroirs de 2 m. 50 x 1 m. 00	Al. 310

Des propositions ont été demandées à dix-neuf maisons spécialistes.

Lot A — Estrades de classes

Cinq offres résumées ci-après ont été faites :

Compagnie du Ronéo	85.550	"
M. Paul Scouvement	82.070	"
MM. Deloose et Cie	81.635	"
M. Jules Houssen	81.200	"
MM. Léo Wiart et Cie	79.750	★

Lot B — Estrades spéciales

Cinq offres résumées ci-après ont été faites :

Compagnie du Ronéo	36.250	"
M. Paul Scouvement	36.100	"
M. Jules Houssen	34.900	"
MM. Léo Wiart et Cie	34.930	"
MM. Deloose et Cie	30.685	"

Lot C — Chaires de maîtres

Huit offres résumées ci-après ont été faites :

MM. Léo Wiart et Cie	28.000	"
M. Prudent Dobbelaere	28.060	"
MM. Deloose et Cie	27.440	"
M. Jules Houssen	27.020	"
Compagnie du Ronéo	26.880	"
M. Maurice Dumortier	26.740	"
MM. Pierre Lehouck et Cie	26.544	"
M. Paul Scouvement	26.480	"

Lot D — Armoires-bibliothèques

Huit offres résumées ci-après ont été faites :

MM. Pierre Lehouck et Cie	32.625	"
M. Maurice Dumortier	32.500	"
MM. Deloose et Cie	31.875	"
MM. Léo Wiart et Cie	31.500	"
M. Paul Scouvement	31.250	"
M. Prudent Dobbelaere	31.000	"
M. Jules Houssen	30.750	"
Compagnie du Ronéo	30.250	"

Lot E — Réfectoire

Sept offres résumées ci-après ont été faites :

MM. Deloose et Cie	38.415	"
MM. Pierre Lehouck et Cie	37.644	"
M. Paul Scouvement	37.415	"
Compagnie du Ronéo	36.154	"
MM. Léo Wiart et Cie	35.590	"
M. Jules Houssen	34.849	"
M. Prudent Dobbelaere	33.255	"

Il convient de noter que la proposition de M. Dobbelaere n'est pas complète. Elle ne prévoit pas, en effet, la fourniture de deux chariots de réfectoire portée au programme.

Cette fourniture est évaluée au minimum à 4.000 frs. Dans ces conditions la proposition de M. Dobbelaere est à écarter et c'est celle de M. Houssen qui devient la plus intéressante pour la Ville.

Lot F — Bureau Commercial et Dessin

Sept offres résumées ci-après ont été faites :

M. Prudent Dobbelaere	82.913	"
Compagnie du Ronéo	81.120	"
M. Maurice Dumortier	80.298	"
M. Paul Scouvement	79.930	"
MM. Léo Wiart et Cie	78.990	"
MM. Pierre Lehouck et Cie	78.635	"
M. Jules Houssen	76.523	50

Lot G — Ateliers

Cinq offres résumées ci-après ont été faites :

M. Paul Scougemont	86.395	"
Compagnie du Ronéo	84.697	50
MM. Deloose et Cie	82.470	"
MM. Léo Wiart et Cie	80.235	"
M. Maurice Dumortier	76.678	"

**

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir, dans chaque lot, l'offre la plus intéressante pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer des marchés de gré à gré avec les entrepreneurs désignés ci-après :

<i>Lot A</i> — MM. Léo Wiart et Cie	79.750	"
<i>Lot B</i> — MM. Deloose et Cie	30.685	"
<i>Lot C</i> — M. Paul Scougemont	26.180	"
<i>Lot D</i> — Compagnie du Ronéo	30.250	"
<i>Lot E</i> — M. Jules Houssen	34.849	"
<i>Lot F</i> — M. Jules Houssen	76.523	50
<i>Lot G</i> — M. Maurice Dumortier	76.678	"

La dépense s'élevant en totalité à la somme de 354.915 frs 50 sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'acquisition des machines nécessaires à la cuisine de l'Institut Denis Diderot, il a été fait appel aux offres de deux constructeurs spécialistes qui ont répondu à notre appel et remis les propositions ci-après :

N° 1844

*Programme de
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

*Machines de
cuisine*

Marché

Compagnie Hobart

1 ^{re} machine à laver la vaisselle avec réchauffeur et tuyau d'évacuation des gaz brûlés :	12.125 frs
2 ^{re} tables de service et bac :	1.750 frs
3 ^{re} machine à trancher :	5.975 frs
4 ^{re} machine à éplucher avec accessoires :	7.420 frs

Maison Bonnet

1 ^{re} machine à laver la vaisselle avec réchauffeur, sans évacuation des gaz brûlés :	14.300 frs
2 ^{re} tables de service : pas de proposition.	
3 ^{re} machine à trancher : pas de proposition.	
4 ^{re} machine à éplucher avec accessoires :	7.550 frs

La proposition de la Compagnie Hobart est la plus complète et ses prix sont plus avantageux.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons de lui confier la fourniture des machines et nous vous demandons, en conséquence, d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette firme.

La dépense, s'élevant à 27.270 frs, sera prélevée sur les crédits ouverts en vue de la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1845

MESSIEURS.

*Programme des
Grands Travaux*

*Palais des
Beaux Arts*

*Création d'un
accès vers la rue
Gauthier de
Chatillon*

Marché

Pour permettre l'exécution des travaux de couverture de la cour intérieure du Palais des Beaux Arts, une brèche a été pratiquée dans la façade du Palais et dans la grille côté rue Gauthier de Chatillon.

Cet accès présente encore de l'intérêt car il est de nature à faciliter l'entrée d'œuvres lourdes et importantes devant prendre place dans le Musée, en particulier dans le hall.

Une étude a été faite par M. Mollet, architecte du Palais, en vue : 1^{re} du remplacement d'un chassis fixe existant rue Gauthier de Chatillon par une porte métallique à deux ouvrants ; 2^{re} de la remise en état de la grille fixe située en bordure de la rue et de l'aménagement d'une grille mobile.

Primitivement il avait été envisagé de construire en outre une rampe en béton armé au dessus du saut de loup mais il est apparu préférable de ne pas réaliser ce travail. En cas d'utilisation de l'accès, il pourra en effet être installé une plateforme démontable en charpente sur calages.

En ce qui concerne les travaux de serrurerie, porte et grilles, il a été procédé à un appel d'offres.

Quatre maisons spécialistes, sur neuf consultées, ont fait des propositions à la Ville :

M. Bourée, 139 boulevard de la République, La Madeleine ..	37.900	"
variante	34.455	"
M. Mallet, 59 rue de Tournai	34.000	"
MM. L. Tellier et fils, 175 rue Léon Gambetta	32.000	"
MM. Montaigne et fils, 13 rue de la Digue	31.250	"

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus intéressante pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer avec MM. Montaigne et fils un marché de gré à gré montant à 31.250 frs.

La dépense sera imputée sur l'article 143 du Budget supplémentaire de l'exercice 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons fait procéder à des ventes de vieux métaux, de vieux matériaux et de matériel usagé entreposés dans les magasins de la Ville ou provenant d'immeubles communaux. Ces ventes ont donné les résultats suivants :

1^o M. Charles Ponchaux, demeurant 12 rue des Jardins, a acheté un lot de tôles ondulées usagées au prix de 30 frs les 100 kgs, soit 703 frs 20 ;

2^o La Ville de Marquette-lez-Lille a acheté quatre candélabres à gaz pour un prix global de 1.200 fr s ;

3^o M. André Rault, demeurant 52 rue de la Concorde à Flers-Breucq, a acheté un lot de carreaux céramiques pour le prix de 50 frs ;

4^o La Compagnie Continentale du Gaz — Exploitations lilloises de gaz et d'électricité — 91 rue de la Barre à Lille, a racheté un compteur électrique monowatt pour la somme de 198 frs ;

N° 1846

I — *Vente de vieux métaux, de vieux matériaux et de matériel usagé*

II — *Vente de chevaux*

Admission en recette

D'autre part, il a été procédé, par le ministère de M^r Gaston Singer, Commissaire-Priseur, à la vente de trois chevaux réformés du Service de la Propriété Publique pour le prix total de 9.683 frs 45.

D'accord avec vos Commissions des Finances, des Bâtiments et de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1847

Grand Théâtre

—

*Rideau de fer
monte-charge,
monte-
personnel*

—

Marché

—

MESSIEURS,

Les mécanismes du rideau de fer, du monte-charge de scène, du monte-personnel du Grand-Théâtre sont entretenus depuis 1925 par la Maison Edoux-Samain, constructeur du rideau de fer.

Le prix de cet entretien a été fixé pour la dernière fois en septembre 1932 à 3.500 frs par an.

La maison Edoux-Samain a sollicité la révision de ce prix pour tenir compte des hausses du coût de la main-d'œuvre et propose de souscrire un engagement de cinq années comportant une clause de variation en fonction de l'indice du coût de la vie.

Un tel engagement a été approuvé par le Conseil Municipal le 23 Décembre dernier en vue de l'entretien d'un ascenseur par la maison Otis-Pifre.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, d'accepter cette proposition et soumettons à l'approbation de l'Administration le marché de gré à gré à passer avec la maison Edoux-Samain. Il est précisé, dans ce marché, que l'entrepreneur s'engage à tenir compte des textes existants ou à intervenir sur la réglementation du travail.

La dépense, évaluée approximativement à 4.700 francs pour la première année, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique : Entretien des Propriétés Communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est envisagé l'installation d'une porte dans la baie faisant communiquer la cour de la caserne de Sapeurs-Pompiers de la rue de Bouvines avec l'extérieur, cette porte devant pouvoir être manœuvrée très rapidement.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le cahier des charges dressé en vue de l'adjudication-concours des travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de candélabres et de consoles-murales destinés à l'entretien, à l'amélioration et à l'extension de l'éclairage électrique des voies publiques est expiré depuis le 31 Décembre 1937.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de la fourniture de ce matériel pendant l'année 1938.

La dépense, évaluée approximativement à trois cent mille francs, sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet sous les articles 59 du Budget Ordinaire et 47 du Budget Extraordinaire du présent exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 19 Janvier 1927 le Conseil Municipal fixait à 120 francs le montant de la redevance à payer à la Ville pour l'éclairage qu'elle assure aux lieu et place de M. Huyghe, dit Ponthieu, impasse des Petits Débris Saint-Etienne, située entre les N°s 11 et 13 de la rue de la Bourse.

Par suite de l'augmentation du prix du mètre cube de gaz fixé actuellement à 0,43, la dépense de consommation, compte tenu du débit de

N° 1848

*Caserne de
Sapeurs-
Pompiers*

Rue de Bouvines

Porte d'entrée

Adjudication

N° 1849

*Fourniture de
candélabres et de
consoles-
murales en fonte*

*Cahier des
charges*

N° 1850

*Eclairage de
l'impasse des
Petits Débris
Saint Etienne*

*Redevance
annuelle*

l'appareil installé et du nombre d'heures de fonctionnement, ressort à 137,18 auxquels il convient d'ajouter la redevance d'entretien de 15 frs, soit 152,18.

Pour tenir compte des variations du prix du gaz, nous vous proposons d'accord avec votre Commission de la Voie Publique de porter, à compter du 1^{er} Janvier 1939, le montant de la redevance annuelle à 155 frs sous réserve qu'elle sera révisable si les prix futurs s'écartaient trop de ceux actuellement pratiqués.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1851

Réfection de trottoirs

Admission en recette

MESSIEURS,

Deux propriétaires, M. le Docteur Vincent et Mlle Eugénie Coilliot, ont demandé la réfection, par nos services, de trottoirs bordant leurs propriétés.

Ils se sont engagés à participer à la dépense.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 284 francs, se décomposant de la façon suivante :

- | | |
|---|-------|
| a) participation de M. le Docteur Vincent, 32 rue d'Antin
à Lille | 153 " |
| pour frais de réfection de deux trottoirs situés 153 rue
d'Artois et 32 rue d'Antin. | |
| b) participation de Mlle Eugénie Coilliot, 124 rue des Postes
à Lille | 131 " |
| pour frais de réfection d'un trottoir situé au N° 155 de la
rue d'Artois. | |

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1852

Entretien des chemins vicinaux ordinaires en 1938

Devis des travaux et fournitures

MESSIEURS,

Dans votre séance du 22 Octobre 1937, vous avez décidé l'ouverture au Budget Primitif de 1938 d'un crédit de 75.000 francs, correspondant aux dépenses prévues pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

Par lettre du 14 Février 1938, M. le Préfet du Nord nous transmet, pour

approbation, conformément aux dispositions de l'article 114 de la loi du 5 Avril 1884, le rapport de l'Ingénieur du Service Vicinal ainsi que le devis des travaux et fournitures dont le montant est équivalent à celui du crédit ouvert à notre Budget pour 1938.

D'accord avec vos Commissions : 1^o de la Voie Publique ; 2^o des Finances, nous vous proposons d'accepter ce devis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de dragage du Port Vauban, adjugés le 30 Juin 1937 au profit de MM. Quille Frères, entrepreneurs à Merville, sont terminés.

Le 31 Décembre 1937, une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire ; Corbu et Doyennette, Conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Lefebvre, Inspecteur de ce service, a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception et approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

La dépense, montant à 119.510 frs 38, est à imputer à concurrence de 100.000 frs sur l'article 90 du Budget supplémentaire de 1937 et pour 19.510 frs 38 sur l'article 74 du Budget ordinaire de 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. Jules Leprette, garagiste à Lille, 32 rue de Lens, pour réparations et fournitures diverses nécessaires aux autos des services de la Propreté publique et des transports municipaux pour l'année 1937 est expiré.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Services publics, le projet établi en vue du renouvellement de ce marché.

N° 1853

*Dragage du Port
Vauban*

—
*Réception
définitive*

—
*Décompte
définitif*

N° 1854

—
*Propreté
publique*

—
*Transports
municipaux*

*Renouvellement
du marché pour
entretien et
fournitures
aux autos*

La dépense évaluée approximativement à 25.000 frs, sera prélevée sur les crédits ordinaires ouverts au Budget pour la Propreté publique et les transports municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1855

*Démolition
d'immeubles
appartenant à la
Ville*

*Admission
en recette*

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, nous avons invité les entrepreneurs de démolitions à nous faire connaître leurs prix. Nous avons retenu les propositions ci-après comme étant les plus avantageuses :

Nom et adresse de l'entrepreneur	Situation des immeubles démolis	Montant de l'offre
M. Jean Cibié, 120, rue Paul Lafargue	Rue des Tanneurs, 66	700 Frs
M. Victor Duprez, 47, rue Frédéric Mottez	Rue des Urbanistes, 19 bis	106 Frs
M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest	Rue du Molinel, 121	26.800 Frs
M. Séverin Demeyer, 14, rue Danton, à Lomme.	Ancien logement du Directeur de l'Ecole Fombelle	555 Frs

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par Mme Delcourt-Droulers, demeurant à Valenciennes, 22 rue de Beaumont.

Le projet qui vous est soumis tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Véronèse, d'une contenance d'environ 26 a. 40 ca. repris au cadastre sous partie du N° 2312 de la section C.

La rue Véronèse est une voie publique en bon état de viabilité et d'assainissement ; elle est aqueducée, pavée et pourvue sur toute sa longueur de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet déposé, étant entendu que le lotisseur se conformera par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les dépendances formant marteau seront adossées par paire afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'école maternelle Jean Aicard, avenue Verhaeren, fonctionne avec deux classes.

L'occupation partielle récente des maisons du Groupe d'Habitations à Bon Marché voisin a provoqué l'arrivée, dans cette école, d'un grand nombre d'élèves nouveaux et porté l'effectif de 84 à 136.

Cet accroissement de la population scolaire continuera à s'accentuer. Une troisième classe est donc nécessaire.

N° 1856

Lotissement
d'un terrain
rue Véronèse

—
Avis

N° 1857

Ecole Maternelle
Jean Aicard

—
Création de poste

C'est pourquoi Madame l'Inspectrice départementale des Ecoles Maternelles demande la création d'un 3^e poste d'institutrice (2^e emploi d'adjointe) dans cet établissement.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, de donner un avis favorable à la création proposée et de prendre l'engagement de supporter les dépenses mises de ce fait à la charge de la Commune.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1858

Personnel
Enseignant

—
Indemnités
de départ

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, d'allouer aux membres du Personnel Enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 176 du Budget Ordinaire de 1937 :

Mlle Ricour, adjointe, 18 années de service à Lille,.....	900 frs
Mlle Debachy, adjointe, 10 années de service à Lille.....	500 frs
Mme Gastellier, adjointe, 10 années de service à Lille.....	500 frs

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1859

Personnel
Enseignant

—
Indemnités
de départ

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930 et d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel Enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes à prélever sur l'article 171 du Budget Ordinaire de 1938 :

M. Bridoux, adjoint, 29 années de service à Lille.....	1.450 frs
Mme Coustenoble, directrice, 14 années de service à Lille....	700 "
Mme Isnard-Detille, 13 années de service à Lille.....	650 "
Mlle G. Gambier, 13 années de service à Lille.....	650 "

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Général a, au cours de sa séance du 22 Octobre 1937, décidé que les frais de pension à l'Institut départemental des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin seront portés de 2.800 frs à 3.600 frs par an, à partir du 1^{er} Janvier 1938.

La Ville intervenant pour moitié dans ces frais, nous vous prions d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, de vouloir bien décider que les bourses à accorder aux pensionnaires de cet établissement seront portées à 1.800 frs par an, à partir du 1^{er} Janvier 1938.

Adopté.

N° 1860

*Institut
Départemental
des
Sourds-Muets
et Aveugles
de Ronchin*

*Augmentation
du taux des
bourses*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixait, ainsi qu'il suit, les congés dans les écoles primaires : 1^o les jours légalement fériés ; 2^o le matin du 2 Novembre ; 3^o les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 4^o deux mois à la fin de l'année scolaire ; 5^o six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur primaire, après avis du Conseil Municipal.

L'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 21 Juillet 1933, a modifié le règlement scolaire modèle des écoles primaires en ce qui concerne les vacances et les a fixées de la façon suivante : 1^o les jours légalement fériés ; 2^o le matin du 2 Novembre ; 3^o du 24 Décembre au soir au 2 Janvier inclusivement ; 4^o les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 5^o deux mois à la fin de l'année scolaire ; 6^o deux journées en plus, à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur Primaire, après avis du Conseil Municipal.

Compte tenu de ce que le 1^{er} Mai tombe cette année un dimanche, nous vous proposons, d'accord avec M. l'Inspecteur Primaire et votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, d'arrêter comme suit la répartition de ces deux jours supplémentaires : 1^o le mardi de Pentecôte ; 2^o le lendemain de la Fête Communale de 1938.

Adopté.

N° 1861

*Ecoles primaires
élémentaires*

Année 1937-1938

*Vacances
Fixation*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1862

*Bourses et subsides**Année scolaire 1937-1938*

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons de vouloir bien allouer une bourse remboursable de 2.500 frs :

1^o à Mlle Louise Roliet, élève de la Faculté de Médecine de Lille ;

2^o à Mlle Marie-Thérèse Dalmar, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1863

*Hébergement des indigents de passage**Subvention à l'Armée du Salut*

MESSIEURS,

Vous avez accordé à l'Armée du Salut une subvention de 5.000 frs pour l'hébergement d'indigents de passage pendant l'année 1937.

Nous avons pressenti le directeur de cette œuvre qui consent à héberger chaque jour, pendant l'année 1938, six indigents, dans les mêmes conditions.

Nous vous demandons d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de décider d'allouer à l'Armée du Salut, la même subvention que l'an dernier. La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert du Budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1864

*Bureau de Bienfaisance**Achat d'une voiture automobile**Avis*

MESSIEURS,

Par délibération en date du 22 Janvier, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation de faire l'achat d'une voiture automobile pour permettre aux Administrateurs de visiter les propriétés de l'Etablissement Charitable.

Etant donné que la dépense se justifie par la nécessité de déplacements fréquents et l'éloignement des propriétés de cette Administration, nous vous proposons de donner un avis favorable à cet achat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Suivant acte reçu par M^e Desrousseaux, notaire, le 15 Février 1822, le Bureau de Bienfaisance a concédé à la Commune de Wazemmes, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 5 hl 09 litres de blé, un terrain de 21 a. 27 ca., nécessaire à la construction de l'ancienne église de Wazemmes, aujourd'hui convertie en école.

Cette concession a fait l'objet d'un premier titre nouvel de ladite rente sousscrit par acte passé devant M^e Desrousseaux les 12, 14, 15 et 16 Septembre 1853 ; d'un second titre sousscrit par devant M^e Herbout les 3 et 5 Février 1881 et d'un troisième souscrit suivant acte passé en l'étude de M^e Devey les 27 et 28 Septembre 1909.

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite de la Ville un quatrième titre nouvel afin d'interrompre la prescription, conformément aux dispositions de l'article 2263 du Code Civil.

Etant donné que les bâtiments nous sont toujours nécessaires, nous vous proposons de consentir au Bureau de Bienfaisance un quatrième titre nouvel et de décider que les frais en résultant seront supportés par la Ville.

La dépense sera prélevée sur le crédit « Frais de contentieux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par ses testament et codicille en date des 26 Août 1919 et 30 Juillet 1935 déposés au rang des minutes de M^e Morel, notaire à Phalempin, Mme Veuve Lagniez-Goens, décédée à Paris, le 2 Novembre 1936, a pris en faveur des Hospices, les dispositions suivantes :

« Je lègue aux Hospices Civils de Lille la totalité de mes biens, sauf les droits d'usufruit réservés à mon mari Benoit Lagniez, lui en faisant, au surplus don et legs pour suppléer, en tant que de besoin, aux dispositions de notre contrat de mariage.

« Après le décès de ce dernier, mes biens seront réalisés et le produit en sera affecté de préférence à l'Hospice Comtesse pour la création de plusieurs lits et, si possible, d'une salle ou pavillon spéciaux qui seront destinés à recueillir les invalides militaires de préférence.

N° 1865

*Bureau de
Bienfaisance*

*Ancienne Eglise
de Wazemmes*

*Concession de
de terrain*

*Quatrième
titre nouvel*

N° 1866

Hospices

*Legs Veuve
Lagniez-Goens*

Avis

« Cette fondation sera appelée : Fondation Charles Lagniez.

« Les Hospices devront entretenir à perpétuité la tombe de la famille Goens (Cimetière du Sud).

« Les funérailles seront à la charge des Hospices et comprendront un service de première classe.

« Je veux que ma succession soit réglée par M. Paul Morel, notaire à Phalempin ou successeur. »

Au cours de sa réunion du 11 Décembre 1937, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accepter cette liberalité et estimé que les réserves et oppositions formulées par les héritiers de Mme Lagniez et notamment par Mme Corvisier et M. Oustry ne pouvaient juridiquement être prises en considération.

Etant donné que Mme Lagniez n'a laissé aucun héritier réservataire et, en raison des termes formels employés par la testatrice, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération des Hospices.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1867

MESSIEURS,

*Colonie Scolaire
de Wormhoudt*

La Colonie Scolaire de Wormhoudt fonctionnera cette année du 1^{er} Juin au 30 Septembre.

*Fixation du prix
de journée*

En raison de l'augmentation des denrées et autres fournitures, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, de porter à treize francs le prix de journée à appliquer dans cet établissement pendant la période sus-visée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1868

MESSIEURS,

*Crèches
Municipales*

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, un marché à passer avec M. Decherf, cultivateur, ferme de l'Ecart, rue du Grand But, à Lomme, pour la fourniture, au prix de 1 fr. 50 le litre, du lait nécessaire aux crèches municipales pendant l'année.

Fourniture de lait

Marché

L'augmentation de 0,35 au litre sur le prix de 1937 correspond à la hausse constatée sur le lait dans le commerce. Par ailleurs, les produits de M. Decherf répondent à certaines conditions de qualités qui ne sont pas exigées couramment.

Nous vous proposons dès lors d'approuver ce marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 5 Mai 1937 vous avez voté l'imposition extraordinaire de centimes à la garantie d'un prêt de 34.524.238 frs 15 à réaliser et destiné au financement des travaux restant à exécuter au titre du Programme des Grands Travaux.

Vous avez, dans le même temps, décidé de poursuivre la réalisation de ce prêt près de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes.

En suite à nos démarches, cet Organisme nous a attribué deux prêts — l'un de deux millions par prélèvement sur les fonds provenant des ressources du Fonds Commun du Travail — l'autre de quatre millions par l'intermédiaire du Crédit Foncier de France ; ce prêt a fait l'objet de votre délibération du 5 Février 1938 et est en voie de réalisation.

La Caisse de Crédit nous informe que, par décision du 17 Février 1938, son Conseil d'Administration nous a consenti, à valoir sur le prêt sollicité de 34.524.238 frs 15, une troisième tranche de quatre millions, le Crédit Foncier de France étant chargé de l'établissement et de l'exécution du contrat réglant les conditions de cette tranche de prêt.

Ce troisième prêt est amortissable, comme le précédent, en trente ans, au taux d'intérêt de 2,50 % semestriel.

Votre Commission du Budget vous demande d'agréer les modalités de remboursement qui nous sont proposées.

Dès lors, nous vous prions de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil décide :

ARTICLE PREMIER

M. le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Foncier de France, au taux d'intérêt de cinq pour cent (5 %), un emprunt de quatre millions de

N° 1369

*Programme de
Grands Travaux*

*Emprunt de
quatre millions*

Réalisation

francs à valoir sur l'emprunt que la Ville de Lille est admise à contracter par le décret du 2 Septembre 1931 et dont le remboursement s'effectuera en trente années à partir de 1938 au moyen d'une imposition de trois centimes trente centièmes au principal des trois contributions directes et dont la mise en recouvrement est votée pour toute la durée de l'emprunt.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt qui devront être conformes aux dispositions ci-après :

ARTICLE 2

Le montant de l'emprunt devra être entièrement réalisé soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de l'emprunteur.

Les sommes empruntées seront versées au Trésor Public, aux époques qui seront indiquées par la Ville sur avis adressé au Crédit Foncier au moins vingt jours à l'avance. Les dates de versement seront prévues pour le 5, le 16, le 25 du mois.

ARTICLE 3

L'amortissement aura lieu par soixante semestrialités égales payables les 31 Mai et 30 Novembre de chaque année, et comprenant, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt dudit capital à cinq pour cent (5 %) par an.

Le Crédit Foncier tiendra compte à la Ville de l'intérêt à cinq pour cent par an, depuis le 30 Novembre 1937 jusqu'à l'époque des versements sur la portion des sommes empruntées que la Ville laisserait dans les caisses du prêteur, pendant un délai qui prendra fin six mois après l'expiration du trimestre en cours lors de la régularisation définitive du présent traité. Cet intérêt sera réglé à chaque échéance semestrielle et viendra en déduction des sommes à payer par la Ville au Crédit Foncier.

Le premier semestre d'annuité écherra le 31 Mai 1938.

ARTICLE 4

Tout semestre d'annuité non payé à l'échéance portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure sur le pied de cinq pour cent par an.

ARTICLE 5

La Ville de Lille s'interdit d'effectuer aucun remboursement anticipé avant l'expiration d'un délai de dix ans à compter du jour où le solde du prêt sera versé par le Crédit Foncier au Trésor Public.

En cas de remboursement par anticipation, la Ville paiera une indemnité égale à un semestre d'intérêts du capital remboursé.

Tout remboursement partiel donnera lieu à une réduction proportionnelle dans le chiffre des intérêts et de la somme destinée à l'amortissement.

Le compte sera toujours établi à la date du dernier semestre d'annuité échu, et le capital remboursé par anticipation sera appliqué à cette date, en ajoutant l'intérêt de ce capital au taux de cinq pour cent (5 %) jusqu'au jour du remboursement.

ARTICLE 6

Le Crédit Foncier prendra à sa charge les frais de transports des fonds empruntés, de Paris à Lille, par l'intermédiaire du Trésor Public.

Les semestres d'annuités sont, en principe, payables à Paris, au siège de la Société. Néanmoins, ils pourront, du consentement du Crédit Foncier, être payés à la Trésorerie Générale du Nord à la condition que les versements seront effectués vingt jours avant les échéances, c'est-à-dire les 10 Mai et 10 Novembre.

Les remboursements anticipés devront également, en principe, être effectués au siège de la Société ; cependant, ils pourront être opérés à la Trésorerie Générale du Nord à la condition que, dans ce dernier cas, le décompte de chaque remboursement soit établi à une date postérieure de vingt jours à celle du versement des fonds.

ARTICLE 7

La Ville de Lille s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Industrielle du Nord, dont le siège social est à Lille, boulevard de la Liberté 50, qui assure la Ville contre les accidents du travail pouvant survenir au personnel bûcheron, met à notre disposition la somme de 335 frs 05 à titre de ristourne sur le montant des primes payées pendant l'année 1937.

Nous vous proposons d'admettre en recette ladite somme de 335 frs 05.

Adopté.

N° 1870

*Ristourne
des primes
d'assurance
payées en 1937
par la Ville
à l'Industrielle
du Nord*

*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1871

*Entrepôt réel
des Douanes**Frais d'exercice**Fixation nouvelle
de la redevance
annuelle*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août 1934 vous avez, en ce qui concerne l'Entrepôt réel des Douanes, supprimé le régime à compétence générale et décidé son remplacement par le régime à compétence limitée afin de limiter les frais d'exercice.

La gérance de l'Entrepôt réel est assurée par un Receveur auxiliaire des Douanes.

Par convention ratifiée par le Conseil Municipal à la date du 28 Décembre 1934 le montant des frais d'exercice a été arrêté à 12.888 frs, somme dans laquelle se trouve comprise l'indemnité de résidence de 1.092 frs attribuée de droit à l'Agent gestionnaire.

En votre séance du 22 Octobre 1937 vous avez, en application du décret du 10 Avril 1937, accordé : 1^o la majoration de 10 % de l'indemnité de résidence soit 109,20 ; 2^o une indemnité temporaire spéciale de 900 frs — ces deux attributions à compter du 1^{er} Avril 1937, si bien que les frais d'exercice se trouvaient ainsi fixés : 12.888 frs + 109,20 + 900 frs = 13.897 frs 20.

Un décret du 11 Décembre 1937 améliore de nouveau la situation des Agents de l'Etat, en augmentation à partir du 1^{er} Octobre 1937 le taux de l'indemnité de résidence et de l'indemnité spéciale temporaire. Les taux de ces indemnités sont respectivement fixés à 1.300 frs et 1.980 frs, la redevance annuelle pour frais d'exercice à verser à l'Administration des Douanes à compter du 1^{er} Octobre 1937 s'établit dès lors comme suit :

Traitemen	moyen	11.340	»
Indemnité de résidence	1.300	»	
Indemnité spéciale temporaire	1.980	»	
Frais de Bureau	240	»	
Indemnité de responsabilité	216	»	
			—————
Total	15.076	»	
soit par trimestre	3.769	»	

A l'effet de permettre le mandatement de la redevance annuelle sur les bases précitées, nous vous prions de vouloir bien en homologuer la fixation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National les sommes ci-après, sur titres de créance de Dommages de Guerre, série I. R.

N° des titres	Désignation	Sommes	Observations
1.301.247	Palais d'Eté — Square Dutilleul.	2.081 65	Solde
1.689.299	Etablissement de bains rue de Cyssoing	1.438 >	Solde
1.689.430	Grand'Garde — Grand'Place	8.822 70	Acompte
1.689.443	Eglise Saint Maurice des Champs	3.000 >	Acompte
1.689.478	Palais des Beaux Arts	1.636 55	Solde
1.689.486	Cantines Scolaires du Mont de Terre	5.022 >	Solde
1.788.625	Arbres	11.306 >	Solde
	Intérêts du 30 Décembre 1935 au 5 Janvier 1938 (déduction faite du prélèvement de 10 %) sur le titre ci-dessus (Arbres)	1.023 15	

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National les sommes ci-après, sur titres de créance de Dommages de Guerre, série I. R.

N° des titres	Désignation	Sommes	Observations
1.682.134	Matériel de postes d'Octroi.....	2.616 >	Solde
1.788.624	Immeubles non bâties et par destination : Matériel	133.449 >	Solde
	Intérêts échus sur le certificat série I. R. N° 1.788.624 pour la période du 30 décembre 1935 au 15 mars 1938 (déduction faite du prélèvement de 10 % — décrets-lois des 16 Juillet et 8 Août 1935)	5.001 55	

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

N° 1872

Dommages de guerre

Sommes touchées sur titres de créance

Admission en recette

RAPPORT

N° 1873

Dommages de guerre

Sommes touchées sur titre de créance

Admission en recette

RAPPORT

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1874

*Distribution
d'eau*
—
*Pose de
canalisation
dans le
prolongement
de la rue d'Arras*
—

MESSIEURS,

L'aménagement des terrains de la fortification dérasée du boulevard d'Alsace nécessite la pose d'une canalisation d'eau potable dans le prolongement de la rue d'Arras, en passant sous les voies de la ligne de ceinture.

La Société Nationale des Chemins de Fer, Région du Nord, nous a fait connaître qu'elle n'élève pas d'objection à l'exécution de ce travail sous réserve des clauses reprises au projet d'engagement que nous vous soumettons.

Les obligations qui nous sont imposées étant principalement d'ordre technique nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Services Publics, de nous autoriser à signer ledit engagement.

Adopté.

N° 1875

*Distribution
d'eau*
—
*Fourniture
de charbons
à l'usine
élévatoire*
—
*Cahier des
charges*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin expirant le 31 Décembre, nous soumettons à votre approbation le cahier préparé, en accord avec votre Commission des Services Publics, en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1939.

La dépense, évaluée approximativement à 300.000 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique « Eaux ».

Adopté.

N° 1876

*Distribution
d'eau*
—
I. — *Entretien
général des
canalisations
d'eau potable
et d'eau
industrielle*
II. — *Travaux
d'embranche-
ments
sur la conduite
publique à
exécuter au
compte des
concessionnaires*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour l'entretien général des canalisations d'eau et l'exécution des travaux d'embranchements particuliers expirant le 31 Décembre 1938, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges, dressé en accord avec votre Commission des Services Publics, en vue de la mise en adjudication de ces travaux pour une période de trois ans, avec faculté réservée à la Ville de résilier à la fin de chaque année.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, de raccords, de robinets-vannes et d'accessoires de canalisations en fonte, destinés à l'entretien, à l'amélioration et à l'extension des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle, expire le 31 Décembre.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Services Publics, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1939.

La dépense, évaluée approximativement à 300.000 frs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget, en vue de l'entretien, de l'amélioration et de l'extension des canalisations d'eau.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme Ringot, domiciliée à Fougères, 17, rue de l'Horloge, est titulaire au cimetière de l'Est, d'une concession trentenaire, accordée le 28 Février 1934, pour la sépulture de M. Eugène Ringot, son mari.

Ayant obtenu le 23 Décembre 1937 l'autorisation de faire exhumer ce corps pour le transférer au cimetière de Fougères, elle sollicite le remboursement de la somme de 471 frs correspondant au temps restant à courir sur la concession.

Le terrain rendu ainsi libre ayant été réemployé, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de réserver une suite favorable à la demande de Mme Ringot et de lui ristourner la somme de 264 frs sur celle de 314 frs représentative de la part de la Ville, la différence, soit 50 frs, restant acquise à cette dernière.

Mme Ringot aura la faculté de solliciter de M. le Président du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, la ristourne de la somme versée à cet Etablissement.

Ladite somme de 264 frs sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

N° 1877

*Distribution
d'eau*

*Fourniture
de tuyaux
de raccords,
de robinets-
vannes et
d'accessoires de
canalisations
en fonte*

*Cahier des
charges*

N° 1878

Cimetières

*Rétrocession
de concession*

Eugène Ringot

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1879

Cimetières

Rétrcession
de concession

Arthur
Van Lancker

MESSIEURS,

Mme Veuve Van Lancker, 9 Grande Place, à Marquette, titulaire, au cimetière de l'Est, d'une concession de 30 ans accordée le 21 Janvier 1938, lors du décès de son mari, M. Arthur Van Lancker, demande par lettre du 25 Février, le remboursement de la somme versée.

Cette concession, enregistrée sous le N° 94.946, rendue libre par suite de l'exhumation du corps, le 18 Février 1938, aux fins de réinhumation définitive à Marquette, a été payée 660 francs dont 440 francs pour la Ville et 220 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

Ce terrain ayant été remis en service, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de ristourner à la pétitionnaire, la somme de 400 francs sur celle de 440 frs, la différence restant acquise à la Ville.

Il est entendu qu'il sera loisible à l'intéressé de solliciter de M. le Président de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, le remboursement de la somme versée à cet Etablissement.

La somme de 400 francs sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication de travaux de reliure du 28 Décembre 1937 n'ayant pas donné de résultat — aucun soumissionnaire ne s'est présenté — nous avons fait appel aux anciens adjudicataires de ces travaux :

MM. Cordonnier, 29 rue Alphonse Mercier ;

Hage, 21 rue Gantois ;

Terrier, 62 rue d'Angleterre ;

Vanhove, 39 rue Charles Saint-Venant à Hellemmes,

en leur demandant de nous faire connaître les conditions auxquelles ils consentiraient à se charger de ces travaux sur la base des conditions et prix de l'adjudication du 28 Décembre.

Nous avons reçu les réponses suivantes :

M. Terrier, 62 rue d'Angleterre, demande dix pour cent d'augmentation de la série de prix en ce qui concerne les reliures en cuir ;

M. Hage, 21 rue Gantois, demande vingt pour cent d'augmentation de la série de prix pour ces mêmes reliures ;

M. Cordonnier, 29 rue Alphonse Mercier, demande quarante pour cent d'augmentation de la série de prix complète ;

M. Vanhove, 39 rue Charles Saint-Venant, à Hellemmes, demande cinquante cinq pour cent d'augmentation de la série de prix complète.

Nous vous demandons de confier à M. Terrier, qui nous a fait les meilleures conditions, l'exécution des travaux de reliure de l'année en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 Décembre dernier, l'adjudication pour les fournitures de bureau, papier et autres, n'a pu être prononcée du fait que le seul soumissionnaire, la Société Gachie Aula et Cie, 12 place du Lion d'Or à Lille, proposait une hausse de 22 % sur la série de prix figurant au cahier des charges.

Pour parer aux besoins des différents services pendant le premier trimestre, nous avons demandé à cette Société de consentir à passer un nouveau marché de gré à gré, d'une somme approximative de 30.000 frs et de ramener à 18 % la hausse de 22 % qu'elle avait proposée.

Ces propositions ayant été acceptées nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec la Société Gachie Aula et Cie pour une période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1938, restant entendu qu'il sera procédé à une adjudication pour les neuf derniers mois de l'année.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 Décembre dernier, l'adjudication pour la fourniture d'essence nécessaire aux Services Municipaux pendant l'année 1938 n'ayant pu être prononcée faute de soumissionnaire, nous avons demandé à la Société « Standard Française des Pétroles », 60 rue Félix Faure à Saint-André, dont le marché expirait le 31 Décembre : 1^o si elle consentirait à passer un nouveau

N° 1881

—
Services
Municipaux

—
Fournitures
diverses

—
Marché

N° 1882

—
Services
Municipaux

—
Fourniture
d'essence

—
Marché

Marché, d'une importance de 40.000 francs environ, pour cette même fourniture pendant le premier trimestre 1938 ; 2^e les remises qu'elle nous accorderait pour : a) les fûts de 200 litres ; b) les bidons de 50 litres ; c) les caisses de bidons de 5 litres.

La Société nous ayant fait connaître qu'elle acceptait de traiter en nous proposant, sur les cours officiels, les remises suivantes :

fûts de 200 litres — par 1.000 litres minimum : 15 francs l'hecto

fûts de 200 litres — quantités inférieures à 1.000 litres : 12 francs l'hecto

bidons de 50 litres : 8 francs

caisses de bidons de 5 litres : 3 francs,

nous vous demandons, afin de bénéficier des remises consenties qui sont assez avantageuses du fait de la hausse constante des prix et vu l'urgence des livraisons à faire aux différents services, de nous autoriser à passer marché avec la Société Standard Française de Pétroles, pour le premier trimestre 1938, étant entendu qu'il sera procédé à une adjudication pour les neuf derniers mois de l'année.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1883

MESSIEURS,

M. Edmond Cazé, garçon de salle de 1^{re} classe au Musée d'Histoire Naturelle, né à Villers Guislain (Nord) le 10 Mai 1863, atteint de déficience par suite d'opérations chirurgicales, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Février 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Août 1910, M. Cazé comptait au 31 Janvier 1938, vingt-sept ans et six mois de service avec un traitement moyen de 12.233 frs 33 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour vingt-sept ans de service : 27/60 de 12.233.33	5.505	»	
Pour six mois : 6/12 de 1/60 de 12.233.33	101	94	
		5.606	94

Vu les états de services et retenues de M. Cazé ,

Vu les certificats de MM. les Docteurs Dupret, Callens et Israël constatant que M. Cazé se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Cazé, à partir du 1^{er} Février 1938, une pension annuelle de 5.606 frs 94.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Auguste-Emile Tirant, chef mécanicien du Service des Eaux de 1^{re} classe, est décédé le 9 Mars 1938, laissant sa veuve, la dame Marquis Simonne-Angèle, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit et celle de ses deux enfants mineurs, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 15 Juin 1924, M. Tirant comptait au moment de son décès treize ans huit mois et vingt-cinq jours de service avec un traitement moyen de 24.024 frs 66 pendant les trois dernières années, se décomposant comme suit :

Traitemen	20.020	55
Avantages en nature (1/5)	4.004	11
			24.024 66

Il aurait pu obtenir une pension de 5.500 frs 08 calculée comme suit :

Pour 13 ans : 13/60 de 24.024.66	5.205	34
Pour 8 mois : 8/12 de 1/60 de 24.024.66	266	94
Pour 24 jours : 24/30 de 1/12 de 1/60 de 24.024.66	27	80
		5.500 08

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o que la dame Marquis (Simonne-Angèle) est née à Dunkerque le 12 Mars 1898 ;

2^o que la dite dame Marquis et M. Tirant ont contracté mariage le 12 Juillet 1917 ;

3^o que de ce mariage sont issus :

- a) Tirant, Georgette-Alexandrine, née le 7 Mai 1920 à Rosendaël,
- b) Tirant, Guy-Alexandre-Léon, né le 15 Avril 1928 à Lille.

N° 1884

—
Liquidation
de pension

—
Services
Municipaux

—
Veuve
Auguste Tirant

Vu le certificat constatant : 1^o que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2^o qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Tirant-Marquis ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1^o Article 7. — Que Mme Veuve Tirant a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 5.500,08 : 2 2.750 04

2^o Article 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit :

2.750,04 × 2

	550	"
10		
	Total	3.300 04

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension annuelle de Mme Veuve Tirant et de ses enfants à 3.300 frs 04, à partir du 10 Mars 1938, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1885

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

M. Maurice-Charles Catillon, préposé de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille le 15 Juillet 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Août 1938.

Octroi

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Juillet 1909, M. Catillon comptera, au 31 Juillet 1938, vingt-neuf ans et un mois de service avec un traitement moyen de 13.977 frs 77 pendant les trois dernières années.

Maurice Catillon

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Catillon a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif à la moitié du traitement moyen

soit : 13.977,77 : 2 6.988 88

Pour quatre ans : 4/40 de 13.977,77 1.397 77

Pour un mois : 1/12 de 1/40 de 13.977,77 29 12

8.415 77

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Catillon, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Août 1938, une pension annuelle de 8.415 frs 77.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1386

*Liquidation
de pension*
—
Octroi
—
*Georges
Hayaume*
—

M. Georges-Henri-Joseph Hayaume, vérificateur de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille le 31 Août 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Septembre 1938.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Janvier 1909, M. Hayaume comptera, au 31 Août 1938, vingt-neuf ans et 8 mois de service avec un traitement moyen de 14.649 frs 99 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Hayaume a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement

moyen, soit : 14.649, 99 : 2	7.324 99
Pour quatre ans : 4/40 de 14.649,99	1.464 99
Pour huit mois : 8/12 de 1/40 de 14.649,99	244 16
	9.034 14

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Hayaume, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Septembre 1938, une pension annuelle de 9.034 frs 14.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1887

*Liquidation
de pension*
—
Octroi
—
*Hippolyte
Provost*
—

M. Hippolyte-Edmond Provoost, vérificateur de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille le 13 Mai 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juin 1938.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Novembre 1909, M. Provoost comptera,

au 31 Mai 1938, vingt-huit ans et sept mois de service avec un traitement moyen de 14.766 frs 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Provoost a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 14.766,66 : 2	7.383 33
Pour trois ans : 3/40 de 14.766,66	1.107 49
Pour sept mois : 7/12 de 1/40 de 14.766,66	215 34
	8.706 16

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Provoost, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Juin 1938, une pension annuelle de 8.706 frs 16.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1888

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

Police

*Ferdinand
Delecluse*

M. Ferdinand Delecluse, Officier de Paix, né à Hem le 21 Juillet 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Août 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Octobre 1907, M. Delecluse comptera, au 31 Juillet 1938, trente ans et dix mois de service avec un traitement moyen de 17.627 frs 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Delecluse a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 17.627,77 : 2	8.813 88
Pour cinq ans : 5/40 de 17.627,77	2.203 47
Pour dix mois : 10/12 de 1/40 de 17.627,77	367 25
	11.384 60

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Delecluse, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Août 1938, une pension annuelle de 11.384 frs 60.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Victor-Henri Dumon, gardien de la paix de 1^{re} classe, né à Loos le 5 Mars 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Avril 1938.

Entré au service de la Police le 1^{er} Octobre 1907, M. Dumon comptera, au 31 Mars 1938, trente ans et six mois de service avec un traitement moyen de 13.488 frs 88 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Dumon a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 13.488,88 : 2	6.744 44
Pour cinq ans : 5/40 de 13.488,88	1.686 11
Pour six mois : 6/12 de 1/40 de 13.488,88	168 61
	8.599 16

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Dumon, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Avril 1938, une pension annuelle de 8.599 frs 16.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Dumont Alphonse, ex-gardien de la paix de 1^{re} classe, est décédé le 30 Octobre 1937 en possession d'une pension de 8.077 frs 04 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Il laissait, au moment de son décès, un enfant mineur qui a droit, aux termes du règlement de la Caisse des Retraites, jusqu'à l'âge de 18 ans, à la pension qu'aurait pu toucher sa mère.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que M. Dumont Alphonse-Louis, veuf de Mme Sophie Gadeau, est décédé le 30 Octobre 1937 ;

N° 1889

—
Liquidation
de pension

—
Police

—
Victor Dumon

N° 1890

—
Liquidation
de pension

—
Police

—
Enfant Dumont

2^o Que de son mariage avec ladite dame Gadeau est issu Dumont Richard-Jean, né à Lille le 15 Mars 1920.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

Article 10. — Que la pension de l'enfant de l'agent qui ne laisse pas de veuve habile à recueillir les bénéfices dudit règlement est fixée comme l'eût été celle de sa mère.

Article 7. — Que Mme Dumont aurait eu droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 8.077,04 : 2 4.038 52

Article 8. — Que la pension de la mère s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans soit : 4.038,52 x 1

— 403 85

10

Total 4.442 37

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de l'enfant Richard Dumont à 4.442 frs 37 jusqu'au 15 Mars 1938, date à laquelle il a atteint 18 ans. Le point de départ des arrérages est fixé au 1^{er} Novembre 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1391

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

Police

Henri Toussaert

M. Henri-Omer Toussaert, chef de bureau de 2^e classe au Commissariat Central de Police, né à Flêtre le 15 Juin 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juillet 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Juin 1904, M. Toussaert comptera, au 30 Juin 1938, trente-quatre ans et un mois de service, avec un traitement moyen de 22.752 frs 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Toussaert a droit :

Pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen, soit :

22.752,77 : 2 11.376 38

Pour 4 ans : 4/40 de 22.752,77 2.275 27

Pour 1 mois : 1/12 de 1/40 de 22.752,77 47 40

13.699 05

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Toussaert, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, a partir du 1^{er} Juillet 1938, une pension annuelle de 13.699 frs 05.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Léon Cousin, ouvrier paveur, né à Emmerin le 19 Avril 1879, a cessé ses fonctions le 1^{er} Mars 1938.

Entré au service de la Ville le 6 Mars 1922, M. Cousin comptait au 28 Février 1938, quinze ans onze mois et vingt-cinq jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Cousin a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 1.598 frs 60.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1^{er} Mars 1938 une allocation annuelle de 1.598,60.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 Décembre 1937 vous avez décidé d'attribuer aux retraités de la Caisse Municipale des Retraites, une indemnité de cherté de vie avec effet du 1^{er} Novembre 1937.

La mesure envisagée n'ayant pas été agréée par M. le Ministre de l'Intérieur, le service de cette indemnité a dû être ajourné.

Cependant après une pressante intervention de notre part M. le Ministre de l'Intérieur a fait savoir, par lettre en date du 7 Mars 1938, que l'attribution de l'indemnité de cherté de vie peut être autorisée, à titre exceptionnel, à la

8001 INV A

N° 1892

*Allocation
annuelle
et renouvelable*

*Ouvrier
Léon Cousin*

N° 1893

*Retraites
Municipaux*

*Indemnité
de cherté de vie*

condition qu'elle se révèle moins onéreuse pour les finances de la Ville que la péréquation des pensions attribuée dans les conditions prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat. Il est en outre précisé que cette mesure devrait être remplacée, dans le plus bref délai possible, par la péréquation des pensions.

Etant donné : a) que la péréquation des pensions calculée sur la base des traitements en vigueur au 1^{er} Octobre 1930, dans les conditions prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat coûterait à la Ville 450.000 francs environ par an ; b) que l'indemnité de cherté de vie telle que vous l'avez fixée en votre séance du 23 Décembre 1937 s'élèverait approximativement à 344.000 francs par an, nous vous prions d'adopter, conformément à la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, la mesure la moins onéreuse pour les finances de notre Ville et de maintenir les conditions d'attribution de l'indemnité envisagée par votre délibération précitée et rappelées ci-après :

- 1^o 720 francs par an pour les titulaires de pensions d'ancienneté ;
- 2^o 360 francs par an pour les titulaires : a) de pensions de réversion, b) de pensions proportionnelles.

Toutefois, l'indemnité attribuée aux bénéficiaires des pensions visées au n° 2 paragraphes a) et b) ne pourra excéder 50 pour cent du montant de la pension.

En ce qui concerne les retraités pour lesquels il aura été tenu compte, dans la liquidation de la pension, des traitements en vigueur au 1^{er} Décembre 1937, l'indemnité de cherté de vie à leur allouer sera égale à la différence entre la pension — augmentée de l'indemnité — qu'ils auraient obtenue sur la base des traitements en vigueur avant cette date et la pension dont ils seront bénéficiaires.

Les titulaires de plusieurs pensions ne pourront prétendre qu'à une seule indemnité qui sera attribuée au titre de celle des pensions ouvrant droit, en vertu des dispositions qui précèdent, à l'indemnité la plus élevée.

La dépense résultant de l'application de cette mesure à compter du 1^{er} Novembre 1937 sera prélevée sur les crédits inserits à cet effet aux Budgets de 1937 et 1938.

Par ailleurs l'indemnité de cherté de vie devant être remplacée dans le plus bref délai, par la péréquation des pensions dans les conditions prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat, nous vous prions de décider le principe de la péréquation des pensions dès que le règlement de la Caisse Municipale des Retraites aura été mis en harmonie avec le régime des Pensions Civiles. Ce document, mis au point par notre Service compétent, sera présenté à votre agrément dans une prochaine séance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie Continentale du Gaz nous adressait le 2 Décembre 1937 une demande de révision du terme salaire entrant dans la formule établie par l'article 12 du contrat de concession pour déterminer le prix de vente du mètre cube de gaz.

A l'appui de cette demande, la Compagnie Concessionnaire : 1^o faisait valoir que l'application de la loi ayant ramené à 40 heures la durée hebdomadaire du travail avait eu pour effet d'augmenter la charge du salaire ; 2^o indiquait que les salaires horaires, déterminés suivant le mode prévu audit article 12 de la convention, devaient être majorés proportionnellement à cette augmentation de charge.

En outre, elle entendait retenir la majoration de dépenses résultant des avantages accessoires qu'elle avait consentis à son personnel : allocations familiales, primes d'ancienneté, avantages en nature, etc.

Elle arrivait donc à cette conclusion que par suite de circonstances imprévisibles au moment de la signature de la concession, le salaire de référence avait subi une augmentation de 32 % et qu'il ne lui était pas possible d'assumer la charge de cette majoration.

Après de longues discussions, la Compagnie a accepté, à titre transactionnel, de fixer à 20 % le pourcentage de majoration à appliquer à la valeur des salaires définis à l'article 12 de la concession du 29 Octobre 1932, et le projet d'avenant ci-joint a été établi en accord avec elle.

La Commission des Services Publics, appelée à examiner cette question, estimant que la demande de la Compagnie concessionnaire était fondée et qu'il devait lui être accordé une compensation en ce qui concerne la majoration de salaire résultant de l'application de la semaine de 40 heures, a donné un avis favorable à l'acceptation dudit avenant.

Nous vous prions de bien vouloir donner votre agrément à sa conclusion.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1895

*Caserne de
Sapeurs-
Pompiers
rue de Bouvines*
—
*Construction
de logements*
—
*Cinquième lot :
Menuiseries*
—
*Révision et
extension du
marché*
—

MESSIEURS,

Une demande de révision de marché, basée sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, a été présentée par l'entrepreneur adjudicataire du Cinquième lot de travaux en construction de logements à la Caserne de Sapeurs-Pompiers de la rue de Bouvines, travaux qui comportent l'exécution des menuiseries.

Le dossier remis à l'appui de cette demande a été vérifié, mis au point, puis adressé à M. le Préfet qui l'a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Il comprend tout d'abord le projet ayant fait l'objet de l'adjudication du 18 Octobre 1935 :

Montant du devis	168.697 50
Rabais 57 %	96.157 57
Reste	72.539 93
Somme à valoir	8.432 50
	80.972 43

Il comprend en outre le devis des menuiseries à placer dans les logements supplémentaires du troisième étage dont vous avez adopté le projet au cours de votre réunion du 23 Décembre 1936 :

Montant du devis sur la base des prix du premier projet	72.890 03
prévision de rabais de 57 %	41.547 32
Reste	31.342 71
Somme à valoir	3.644 50
	34.987 21

La Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

- 15 % sur travaux exécutés de Juin à fin Septembre 1936,
- 18% sur travaux exécutés fin Septembre à fin Décembre 1936,
- 41,29 % sur travaux exécutés de Janvier au 16 Août 1937,
- 67,38 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

En nous renvoyant le dossier de révision du cinquième lot, M. le Préfet

nous a invité à vous appeler à en délibérer, compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions, en conséquence :

1^o d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;

2^o de confier l'exécution des menuiseries des logements supplémentaires du troisième étage à l'entrepreneur du cinquième lot, par extension de son adjudication ;

3^o de fixer à 188.000 frs le montant des dépenses autorisées dudit lot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'Institut Denis Diderot :

M. Léon Alaurent, adjudicataire du troisième lot. Plâtrerie.

La Société Euboolith, adjudicataire du dixième lot, Parquet sans joints.

La Société E. Trojan, adjudicataire du quinzième lot, Asphaltage et chape souple.

MM. Pouille Frères, adjudicataires des travaux d'électrification des machines, Lot A.

Les Etablissements Galand, adjudicataires des travaux d'électrification des machines, Lot B.

Ces demandes ont été vérifiées puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

Troisième lot, Plâtrerie

15 % sur travaux exécutés de Juin à fin Septembre 1936,

17 % sur travaux exécutés de fin Septembre au 20 Décembre 1936,

48 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937,

58,40 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

N° 1896

*Programme des
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

*Troisième,
dixième
et quinzième lots*

*Electrification
des machines,
lots A et B*

*Révision des
marchés*

- Dixième lot, Parquet sans joints
20.45 % sur travaux exécutés à partir du 14 Novembre 1937.
- Quinzième lot, Asphaltage
40 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937,
45 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.
- Quinzième lot, chape souple
33 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.
- Electrification des machines, Lot A
3.856 frs d'augmentation.
- Electrification des machines, Lot B
2.380 frs d'augmentation.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions en conséquence :

- 1^o d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;
- 2^o de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients ou augmentations proposés et passera ainsi :

Troisième lot	de 460.550 frs 80 à 650.000 frs
Dixième lot	de 316.301 frs à 362.000 frs
Quinzième lot	de 102.617 frs 30 à 143.000 frs
Electrification des machines, Lot A	de 58.880 frs à 62.736 frs
Electrification des machines, Lot B	de 60.420 frs à 62.800 frs

Adopté.

N° 1897

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture et de la mise en place, à l'Institut Denis Diderot, du matériel désigné ci-après :

4 établis d'ajusteurs, de 6 m. sur 1 m. 20 pour 10 étaux chacun,

3 tables d'ajusteurs, de 2 m. 50 sur 1 m. 20 sans étaux.

Six maisons spécialistes ont été consultées.

Trois d'entre elles nous ont fait des propositions :

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Etablis et
tables
d'ajusteurs

Marché

M. Henri Bourée, 139 rue de la République, La Madeleine ... 51.450 »
Délai : 90 jours.

Ateliers Air et Feu, Argenteuil 44.260 »
Délai : 4 semaines.

Ateliers Métalliques de Laon, Route de Maubeuge, Laon ... 41.350 »
Délai : 2 mois.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer, avec les Ateliers Métalliques de Laon, un marché de gré à gré montant à 41.350 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Entreprise Caroni, adjudicataire des travaux de plafonnage, plâtrerie, cimentage du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras (Sixième lot) demande, par application des prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville, la limitation de la retenue de garantie sur le montant des travaux du lot.

Cet article est ainsi conçu :

“ Le dixième retenue pour garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive des travaux.

“ Si la retenue du dixième est jugée excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être décidé par l'Administration, sur avis du Directeur des Travaux ou de l'Architecte, qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé ».

Le montant du lot est de 509.994 frs 09 et la retenue réglementaire atteint par suite 50.999 frs 40.

En accord avec l'Architecte du Groupe Scolaire et votre Commission du Bâtiment, nous vous prions d'accueillir favorablement la demande de l'entrepreneur et de décider que la retenue de garantie sera limitée à une somme de 25.000 frs.

Adopté.

N° 1898

*Programme des
Grands Travaux*

*Groupe Scolaire
du Faubourg
d'Arras*

Sixième lot

*Limitation de la
retenue de
garantie*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1899

*Programme des
Grands Travaux**Etablissement
de bains-douches**Quartier de
Moulins-Lille**Lots N°s 2, 6, 7, 8**Révision de
marchés*

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'établissement de bains douches, quartier de Moulins Lille :

M. Maurice Debosque (actuellement la succession Maurice Debosque) adjudicataire du deuxième lot : Carrelages.

M. Léon Planquart, adjudicataire du sixième lot : Béton armé.

M. Alfred Evin, adjudicataire du septième lot : Etanchéité des terrasses.

La Société Le Graiblanc, adjudicataire du huitième lot : Revêtement et cloisons en briques pleines et plaquettes spéciales en grès émaillé.

Ces demandes ont été vérifiées, mises au point, puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentation ci-après :

Deuxième lot. Carrelages.

3,64 % sur travaux exécutés du 23 Juin au 30 Décembre 1936.

23,60 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937.

27,72 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

Sixième lot. Béton armé.

Augmentation globale de 5.000 frs.

Septième lot. Etanchéité des terrasses.

Augmentation globale de 4.600 frs.

Huitième lot. Revêtement et cloisons en briques pleines et plaquettes spéciales en grès émaillé.

23,80 % sur travaux exécutés.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions, en conséquence :

1^o d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;

2^e de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients ou augmentations proposés et passera ainsi :

Deuxième lot : de 82.960 frs à 93.000 frs.

Sixième lot : montant de 290.582 frs 56 maintenu.

Septième lot : de 49.000 frs à 53.600 frs.

Huitième lot : de 377.000 frs à 466.700 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ deux cent quatre-vingts tonnes de gravier de Seine, propre à l'entretien des places et terre-pleins.

Dix négociants en matériaux ont été consultés.

Deux soumissions ont été déposées par :

a) Mme Veuve Louis Collin et fils, 84 rue de Condé, à Lille,

Prix demandé : 64 frs 85 la tonne ;

b) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Are à Lille,

Prix demandé : 62 frs la tonne ;

Cette offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission soussignée par ce négociant.

La dépense en résultant, soit environ 17.360 frs, sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1938, intitulé « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

Adopté.

2001 111A 11

1001 111
matériaux
cessants
étrangers

autres
de vocation
00 à 2000
autres

1001 111
autres

autres
des
des vies

N° 1900

—
Entretien des
places et
terre-pleins

—
Fourniture de
280 tonnes de
gravier de Seine

Marché

2001 111

autres
cessants
étrangers

autres
de vocation
00 à 2000
autres

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1901

Entretien des chaussées empierrées
Fourniture d'émulsion de bitume à 60 %

Marché

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ quarante tonnes d'émulsion de bitume à 60 %, propre à l'entretien des chaussées empierrées.

Huit fournisseurs ont été consultés ; trois ont répondu. Ce sont :

- a) M. C. N. Wessling, Directeur Général de la Standard Française des Pétroles, 82 avenue des Champs Elysées à Paris,
prix demandé : 738 frs la tonne ;
- b) M. Joseph Mestrallat, rue Saint-Joseph à Roubaix,
prix demandé : 762 frs la tonne ;
- c) Société Route et Revêtements, rue des Petites Ecuries 27 à Paris.
prix demandé : 856 frs la tonne.

L'offre de la « Standard Française des Pétroles » étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ 29.520 frs, sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1938 intitulé « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1902

Entretien des chaussées empierrées
Fourniture d'environ 280 tonnes de porphyre 2/5

Marché

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ deux cent quatre vingt tonnes de porphyre 2/5 destiné à l'entretien des chaussées empierrées.

Sur les dix négociants en matériaux consultés, deux ont répondu, ce sont :

- a) Mme Veuve Louis Collin et Fils, 84 rue de Condé à Lille.
Prix demandé : 72 frs la tonne.
- b) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille.
Prix demandé : 68 frs 50 la tonne.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous

proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission ainsi souserite.

La dépense en résultant, soit environ 19.180 frs, sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1938 intitulé « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de huit cents mètres de bordures de trottoirs.

Onze négociants en matériaux ont été consultés.

Quatre soumissions ont été déposées par

1^o la Société « Carmate » rue Auguste Bonte 7, à Lambersart.

Prix demandé : 84 frs le mètre linéaire de bordure en granit de Bretagne ;

2^o M. Roland Lepez, rue Meurein 130 à Lille.

Prix demandé : 68 frs 50 le mètre linéaire de bordure en grès de Seine-et-Oise ;

3^o MM. H. et G. Willems Frères, rue du Four à Chaux 15 bis à Lille.

Prix demandé : 67 frs 50 le mètre linéaire de bordure en grès de Seine-et-Oise ;

4^o M. Camille Degraeve, rue Colbert 10, à Lille.

Prix demandé : 66 frs 90 le mètre linéaire de bordure en grès de Seine-et-Oise.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter pour valoir marché la soumission souserite par M. Camille Degraeve.

La dépense en résultant, soit environ 53.520 frs, sera imputée sur les crédits du Budget de 1938, relatifs à l'entretien des revêtements des voies publiques.

Adopté.

REC. 11/11/38

POUR 1938
une sollicitation
sous le nom
notamment
montant 800.000
à soumission

REC. 11/11/38

N° 1903

Entretien des
trottoirs
des voies
publiques

Fourniture de
800 mètres de
bordures

Marché

REC. 11/11/38

Marché

N° 1903

REC. 11/11/38
une sollicitation
sous le nom
notamment

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1904

Utilisation des pavés de rebut
Taille d'environ 300.000 pavés « mosaïques »

Marché

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la taille de trois cent mille pavés « mosaïques » dans les pavés de rebut entreposés dans les magasins du Service du Pavage.

Les cinq concurrents consultés ont déposé les soumissions suivantes :

- a) M. Louis Lecuppre, rue Nationale à Wattignies.
Prix demandé : 185 frs le millier de pavés taillés ;
- b) M. Denys André, 85 rue Jean Jaurès à Marcq-en-Barœul ;
Prix demandé : 183 frs le millier.
- c) M. Paul Corbeil, 67 rue Léon Gambetta à Santes.
Prix demandé : 180 frs le millier.
- d) M. Procureur Joseph, 67 avenue Charles Saint-Venant, Lille.
Prix demandé : 137 frs le millier.
- e) M. Mathieu Joseph 67 avenue Charles Saint-Venant Lille.
Prix demandé : 135 frs le millier.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission ainsi soussignée.

La dépense en résultant, soit environ 40.500 frs sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1938 intitulé « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1905

Fourniture de réfracteurs

Marché

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Holophane, 156 boulevard Haussmann, Paris, pour la fourniture de réfracteurs des séries 4433 et 4444 destinés à l'entretien, à l'amélioration et à l'extension de l'éclairage électrique des voies publiques est expiré depuis le 31 Décembre 1937.

Les prix proposés pour 1938 par la Société Holophane, seule maison spécialisée dans cette fabrication, sont ceux de 1937 : soit 1^o 260 frs pour le réfracteur globe double enveloppe de la série 4433.

2^o 390 frs pour le réfracteur globe double enveloppe de la série 4444.

Ces propositions ayant été reconnues intéressantes, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique de les accepter et de nous autoriser à passer avec la Société susvisée, le marché que nous vous soumettons.

La dépense, évaluée à 78.000 frs environ, sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice pour l'entretien, l'extension et l'amélioration de l'éclairage électrique de la Voie Publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La statue en marbre « La Pesée » a été envoyée par l'Etat à la Ville. Elle est l'œuvre du sculpteur André d'Houdin né à Cambrai en 1860 et décédé à Paris en 1904. Cette statue a sa place tout indiquée au jardin du Faubourg de Béthune.

Nous avons demandé à M. François Verleyen, architecte diplômé par le Gouvernement, d'établir un projet de socle, puis à M. Prosper Dhélin 21 rue Abélard, spécialiste des travaux de pierre de taille, de nous faire connaître à quel prix il se chargerait de le construire, de transporter puis de mettre en place la statue « La Pesée ».

L'offre de M. Prosper Dhélin s'élève en totalité à la somme de 20.750 frs. De l'examen auquel il a été procédé par nos Services, il résulte qu'elle est d'un prix très raisonnable.

Dans ces conditions, nous vous demandons de nous autoriser à passer, avec cet entrepreneur, un marché de gré à gré.

En dehors des travaux devant faire l'objet de ce marché, des aménagements et des plantations sont à effectuer aux abords de la statue, de sorte que la dépense totale à prévoir, y compris les honoraires de l'architecte, atteint la somme de 24.000 frs.

Elle sera imputée sur l'article 54 du Budget Ordinaire de l'exercice 1938 : Promenades et Jardins.

Adopté.

N° 1906

*Jardin du
Faubourg de
Béthune*

I. — Construction
d'un socle
II. — Mise en
place de la statue
« La Pesée »

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1907
—
Hospices
—
Location :
36, rue Basse
—
Avis

Au cours de sa séance du 25 Septembre 1937, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à la Compagnie Continentale du Gaz la location d'une partie de la cave de sa propriété sise à Lille, 36 rue Basse.

Le bail est consenti à compter du 1^{er} Octobre 1937 moyennant une redevance annuelle d'un franc, payable d'avance pour la durée de la concession que la Compagnie a obtenue sur le territoire de Lille, c'est-à-dire, jusqu'au vingt-huit Février mil neuf cent soixante-six.

Nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable à cette location.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1908
—
Bureau de
Bienfaisance
—
Budget Primitif
pour 1938

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le Budget Primitif de l'Etablissement pour l'année 1938.

Ce Budget se présente comme suit :

Recettes	7.359.589 94
Dépenses	7.357.589 94
Excédent de recettes.....	2.000 "

La balance du Budget Primitif pour 1937 se présentait ainsi :

Recettes	6.596.548 32
Dépenses	6.593.080 52
Excédent de recettes.....	3.467 80

L'examen du Budget de 1938 a donné lieu aux constatations suivantes :

- I. Le volume des opérations est en augmentation de 764.000 frs.
- II. L'équilibre budgétaire est assuré par l'inscription d'un subside municipal de 3.474.526 frs 76 contre 3.405.920 frs 51 en 1937.
- III. L'accroissement des dépenses est justifié ; il est notamment compensé par les plus-values de recettes ci-après :

Loyers : 110.000⁰ frs ; Rentes sur l'Etat : 35.000⁰ frs ; Cimetières, Concessions. Part de l'Etablissement : 120.000 frs ; Droits des pauvres sur les spectacles, bals, concerts : 400.000 frs ; Produit des trônes, aumônes, quêtes : 10.000 frs.

IV. Comme précédemment, il est prévu aux recettes, une subvention de 300.000 frs à provenir du Département pour contribution aux dépenses de secours en nature aux chômeurs inscrits au Fonds Municipal de chômage.

Les documents annexes du Budget révèlent les résultats appréciables de la révision des barèmes d'attribution de secours.

Nous vous prions, en accord avec : I) vos Commissions du Budget et des Finances ; II) votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Président du Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché nous soumet, pour avis, le Compte Administratif de l'année 1937.

Rappelons qu'un décret du 2 Février 1937, portant règlement de comptabilité pour les offices publics d'habitations à bon marché, substitue la comptabilité par gestion à la comptabilité par exercice.

Le Compte Administratif de l'Organisme est donc arrêté au 31 Décembre 1937.

En voici la Balance :

Recettes 7.605.525 85

(y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1936 s'élevant à 3.481.558 frs 15).

Dépenses 4.871.830 14

Excédent de recettes 2.733.695 71

N° 1909

Office Public
Municipal
d'Habitations
à Bon Marché

—
Comptes
1^o administratif
2^o de gestion

—
Année 1937

—
Avis

Parmi les restes à recouvrer dont le montant total est de 1.892.703 frs 50, citons :

Loyers	660.987 74
Année 1932	1.076 20
— 1933	6.794 55
— 1934	19.545 50
— 1935	139.270 30
— 1936	197.603 84
— 1937	296.697 25
Groupe Louis Brodel. Subvention de l'Etat (solde) ..	829.950 "
Groupe Cabanis. 2 ^e partie. Subvention de l'Etat	27.393 "
Groupe du Faubourg de Béthune. Subvention de la Ville	371.000 "

Il n'est aucun reste à payer.

Ces remarques faites, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances : 1^o de donner un avis favorable à l'adoption du document ; 2^o d'approuver le Compte de Gestion du Receveur dont les chiffres ont été reconnus conformes à ceux du Compte Administratif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1910

Cimetière

*Rétrocession
de concession*

Hunet

MESSIEURS,

Mme Veuve Hunet-Leplat, domiciliée à Templemars, titulaire d'une concession perpétuelle au cimetière du Sud, d'une superficie de 3 m², pour laquelle elle a réglé au total 3.900 francs, dont 2.600 francs pour la Ville et 1.300 francs pour le Bureau de Bienfaisance, nous offre, par lettre du 15 de ce mois, la rétrocession du terrain contre une ristourne de la somme de 2.000 francs.

D'une part, le terrain situé en façade de l'allée principale, pouvant être concédé à nouveau à perpétuité ou pour cent ans ; d'autre part, la tombe étant rendue libre par suite de l'exhumation des corps en vue de leur réinhumation à Templemars, nous vous prions de prendre en considération la demande de Mme Veuve Hunet-Leplat qui comporte un avantage immédiat pour la Ville.

Par ailleurs, il sera loisible à Mme Veuve Hunet de solliciter la même faveur de M. le Président du Bureau de Bienfaisance.

La somme de 2.000 francs sera prélevée sur le crédit des cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite de démarches effectuées par le Syndicat d'initiative « Les Amis de Lille » qui avait pris en charge le placement des œuvres laissées par notre compatriote Hippolyte Lefebvre, M. le Directeur Général des Beaux-Arts vient de nous informer qu'il alloue à la Ville de Lille une subvention de quinze mille francs afin de lui permettre l'acquisition de deux statues de ce grand artiste.

Nous vous proposons d'admettre en recette ladite somme et de décider :

1^o l'ouverture d'un crédit de pareille importance ;

2^o le reversement de ces 15.000 frs entre les mains de M. Louis Delepoule, agissant au nom et pour le compte de la succession de M. Hippolyte Lefebvre, contre la remise, pour être déposés aux Musées du Palais des Beaux-Arts : a) d'un remarquable buste en bois du chanoine Thotz ; b) de la maquette de la statue d'Edith Cavell qui est érigée sur une place publique de Bruxelles ; c) d'une série de médailles, grand module, représentant M. Barrois, membre de l'Institut, M. Oui, Docteur, et différentes notabilités lilloises.

Notons que M. Delepoule nous a, ces temps derniers, cédé gracieusement un fort beau groupe en marbre « Le Printemps » que nous installerons prochainement square Lardemer.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé, l'an dernier, une subvention de 100 frs au Comité des Loisirs de la Région Lilloise dont le siège est à Lille, 147 rue d'Arras, qui est lui même adhérent au Comité National des Loisirs.

Le Comité nous demande le renouvellement de cette subvention.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions d'agrérer sa requête et de voter un crédit spécial de 100 frs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Adopté.

N° 1911

*Acquisition
d'œuvres
d'Hippolyte
Lefebvre*

*Subvention de
l'Etat*

N° 1912

*Comité des
Loisirs de la
Région Lilloise*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1913

*Compagnie des
Tramways
électriques de
Lille et de sa
banlieue*

*2^e avenant
provisoire
à la Convention
du 20 Août 1926*

*Avances
remboursables*

*Crédit
supplémentaire*

MESSIEURS,

A la date du 26 Mars 1937 est intervenu entre la Ville et la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue un 2^e avenant provisoire à la Convention du 20 Août 1926.

Cet avenant porte engagement de la Ville de servir à la Compagnie des Tramways, à compter du 28 Mars 1937 jusqu'au 27 Mars 1938, des avances mensuelles remboursables productives d'un intérêt simple de 1 % l'an.

A l'effet d'assurer le service des dites avances un crédit de 1.500.000 frs a été ouvert au Budget Supplémentaire de 1937 ; un deuxième crédit de 800.000 frs a été inscrit au Budget Extraordinaire de 1938. Ces crédits totalisés forment une dotation provisionnelle de 2.300.000 frs.

A fin Janvier 1938 les avances consenties à la Compagnie chiffreraient une somme de 2.013.163 frs laissant un reliquat de 286.837 frs.

Nous avons reçu de la Compagnie les tableaux donnant le décompte de l'avance à verser au titre du mois de Février 1938. L'avance demandée s'élève à la somme de 307.692 frs.

Nous avons crédité la Compagnie jusqu'à concurrence des disponibilités du crédit soit 286.837 frs.

Il convient dès lors de prendre les mesures qui devront permettre le mandatement du solde de l'avance de Février 1938, soit 20.855 frs puis l'avance afférente à la période du 1^{er} au 27 Mars 1938 évaluée à 300.000 frs.

Votre Commission du Budget s'est penchée sur ce problème. Elle a fixé à 325.000 frs, nombre arrondi, le montant du crédit supplémentaire nécessaire.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 325.000 frs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Adopté:

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1914

*Accident
Fontaine*

Règlement

MESSIEURS,

Le 4 Mars 1935, M. Hugo Fontaine, professeur au Conservatoire de Lille, qui assurait également les cours de chant à l'école Arago s'est, en ouvrant la porte d'entrée de cette école, blessé à un clou de la poignée au niveau de la face basale de l'annulaire droit.

Cette blessure a engendré un phlegmon lequel s'est compliqué d'une gangrène massive du doigt nécessitant la désarticulation de l'annulaire.

M. Fontaine a sollicité le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, s'éllevant à 1.697 frs, consécutifs à cet accident ainsi que le paiement d'une indemnité pour l'incapacité permanente partielle évaluée à 10 % par le médecin traitant.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons d'accorder satisfaction à M. Fontaine et de lui allouer, en sus des frais médicaux et pharmaceutiques, une indemnité que, par analogie avec la fixation de rente par les tribunaux en matière d'accidents de travail, nous avons cru équitable de fixer à 2.000 frs.

La dépense sera prélevée sur le crédit Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1915

*Modification
d'alignement*

*Rue du
Capitaine Ferber*

Notre attention a été attirée sur la nécessité d'améliorer la circulation à l'angle des rues du Capitaine Ferber et Armand Carrel.

En effet l'immeuble situé au carrefour des deux rues, et appartenant à M. Boulanger, forme un angle aigu dont la pointe déborde sensiblement sur l'alignement de la rue du Capitaine Ferber.

Il serait donc intéressant de créer, à cet endroit, un pan coupé qui augmenterait la visibilité et rendrait plus commode la circulation toujours intense autour du poste d'octroi.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de ratifier le plan modificatif d'alignement que nous vous soumettons et d'en solliciter l'homologation par l'autorité supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1916

*Modification
d'alignement*

*Rue Meurein
(entre les rues
des Stations et
Sainte-Barbe)*

Homologation

Un alignement, homologué par arrêté préfectoral du 24 Avril 1860, frappe de la servitude d'avancement, un certain nombre d'immeubles de la rue Meurein, partie comprise entre les rues des Stations et Sainte-Barbe.

Cette situation présente des inconvénients car certains immeubles seront

reconstruits à l'alignement alors que pendant de nombreuses années d'autres resteront à leur emplacement actuel, ce qui ne peut que nuire à l'esthétique de la rue.

Au surplus, à notre époque où la circulation se fait de plus en plus intense et difficile, il apparaît peu désirable même pour rectifier un alignement, de réduire la largeur d'une voie aussi fréquentée.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous demandons en conséquence : a) d'abandonner l'alignement de 1860 ; b) de solliciter de l'autorité supérieure l'homologation de l'alignement actuel des immeubles figurant au plan que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1917

MESSIEURS,

*Homologation
d'alignement*

*Rue de la Barre
angle de la rue
des Bouchers*

Un incendie a détruit dernièrement, en partie, l'immeuble situé 7 rue de la Barre à l'angle de la rue des Bouchers.

Nous avons estimé qu'il serait opportun de profiter de l'occasion pour créer à cet endroit un pan coupé qui améliorerait la circulation en sens unique à ce carrefour fréquenté, pan coupé du reste prévu à notre plan général d'embellissement et d'extension de la Ville.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de ratifier le plan modificatif des alignements que nous vous soumettons et d'en solliciter l'homologation par l'autorité supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1918

MESSIEURS,

*Réalisation
d'alignement*

*Achat
d'immeuble
7, rue de la Barre*

M. et Mme Muller-Bailleul, demeurant 95 avenue de la Petite Hollande, à Marcq-en-Barœul, propriétaires d'un immeuble sis à Lille, rue de la Barre N° 7, repris au cadastre sous le N° 308 de la section I, d'une superficie de 26 mètres carrés, nous ont consenti une promesse de vente de cet immeuble dont le sol doit être incorporé en partie à la voie publique.

Cette acquisition poursuivie en vue de la réalisation du nouvel alignement de la rue des Bouchers, homologué par arrêté préfectoral du 24 Avril 1860 et de la création d'un pan coupé à l'angle de ladite rue et de la rue de la Barre, aura lieu notamment moyennant un prix forfaitaire de 18.000 frs payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Senlis, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits « Fonds d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'intensité croissante de la circulation rend particulièrement dangereux le carrefour formé par la rue de Bouvines et la rue Guillaume Werniers. L'existence d'une voie de tramways dans cette dernière rue rend encore plus fréquents les encombres et les accidents.

L'élargissement de la voie publique à ce carrefour s'avère donc indispensable et urgent. Un accord intervenu avec l'Autorité religieuse et l'Association Diocésaine va permettre la désaffectation de l'ancienne Eglise des Flamands et sa démolition.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan, de vouloir bien arrêter le nouvel alignement tel qu'il figure au plan que nous vous soumettons en vous priant d'en demander l'homologation par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

6601 103A

0201 7
selig3 emmanc
souvenirs sub
2001 3
Désolé de faire

N° 1919

Homologation
d'alignement
angle des rues de
Bouvines et
Guillaume
Werniers

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1920

*Ancienne Eglise
des Flamands
à Fives*
—
Désaffection

MESSIEURS,

Par application de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, la Ville est devenue propriétaire de l'Eglise des Flamands érigée à l'angle des rues de Bouvines et Guillaume Werniers.

La nécessité d'améliorer la sécurité de la circulation, à ce carrefour particulièrement dangereux, impose la démolition de ladite Eglise et l'élargissement de la rue Guillaume Werniers.

L'Autorité Religieuse consent d'ailleurs à nous aider dans cette réalisation et s'est engagée à donner un avis favorable à notre projet de désaffection et de démolition de l'Eglise.

En application de l'article 13 de la loi du 9 Décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, nous vous prions de demander la désaffection de cette ancienne Eglise qui n'est plus et ne sera plus nécessaire à l'exercice du culte.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1921

*Presbytère
de Fives
et ancienne
Eglise des
Flamands*
—
Aliénation

MESSIEURS,

La nécessité d'améliorer la circulation au carrefour des rues de Bouvines et Guillaume Werniers nous a conduit à demander l'homologation d'un nouvel alignement et la désaffection de l'ancienne Eglise des Flamands.

Nous sommes entré en pourparlers à cet effet avec M^{me} le Chanoine Jean Lepoutre, Secrétaire de l'Association Diocésaine dont le siège est à Lille, 68 rue Royale.

Il a été convenu notamment ce qui suit :

1^o la Ville cédera à l'amiable à l'Association Diocésaine un terrain de 1.137 mètres carrés, repris au cadastre sous-partie des numéros 3283 et 3284 de la section D, situé en arrière de l'alignement de la rue de Bouvines, ainsi que les constructions du Presbytère y érigées, moyennant le prix de 200.000 frs qui sera payé le jour de la signature de l'acte.

2^o Aussitôt après la désaffection et la démolition des constructions, la Ville vendra également à cette association le sol de la parcelle d'environ 142 mètres carrés, repris au cadastre-sous-partie du N° 3282 de la section D,

restant disponible après réalisation du nouvel alignement, moyennant un prix de 176 frs le mètre carré, payable également le jour de la signature de l'acte.

Après démolition des constructions, un mesurage déterminera exactement la surface du terrain cédé.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix.

Les ventes seront réalisées par devant M^e Ibled, notaire à Lille.

Les frais résultant de ces opérations seront supportés par l'Association acquéreuse.

Tous les objets du culte qui se trouvent actuellement dans l'ancienne Eglise des Flamands seront remis en pleine propriété à l'Association Diocésaine à compter du jour de la vente susvisée.

Il a été convenu, en outre, que la Ville n'exigera pas la réalisation de ces opérations avant le 1^{er} Mars 1941, mais que l'Association pourra la demander à toute époque, après désaffection de l'ancienne Eglise.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) de ratifier l'accord intervenu avec l'Association Diocésaine ; b) de nous autoriser à passer les contrats nécessaires ; c) de décider : 1^o l'admission en recette du prix de vente des dits immeubles ; 2^o que le produit de ces aliénations sera versé, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 1931, au compte Hors Budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal : Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1922

La concession du droit d'affichage sur les propriétés communales, accordée à la Société l'Express pour une durée de cinq ans, moyennant une redevance annuelle de 25.000 frs est arrivée à expiration le 31 Mars.

Affichage sur les propriétés communales

En vue du renouvellement de cette concession, nous avons procédé à une adjudication restreinte entre les afficheurs de Lille, adjudication qui n'a pu être prononcée, les offres étant insuffisantes.

Concession

Nous sommes alors entré en pourparlers avec les trois soumissionnaires. L'un d'eux a déclaré se désister. L'Agence Nationale d'Affichage a offert 22.000 frs. L'Agence Express nous a proposé 26.000 frs.

Des renseignements recueillis auprès de différentes villes, il ressort que les adjudications récentes pour le même objet ont donné des résultats bien inférieurs à ceux-ci.

Etant donné que la proposition de l'Express est la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons de l'accepter et de renouveler la convention avec la dite Société pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} Avril 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1923

MESSIEURS,

*Conservatoire
de Musique*

*Fourniture
d'un piano*

Marché

En accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous prions de nous autoriser à passer marché avec M. Gras, représentant de la Maison Pleyel, pour la fourniture d'un piano destiné au Conservatoire de Musique.

Cette opération aura lieu moyennant : a) reprise d'un vieux piano Pleyel N° 147.266 actuellement en service au Conservatoire ; b) paiement par la Ville d'une souste de huit mille cinq cents francs. Les frais de pose et d'emballage sont à la charge du fournisseur.

La dépense sera couverte, partie soit 6.000 frs sur le crédit « Conservatoire » exercice 1937, la différence sur le Budget de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1924

MESSIEURS,

*Services
Municipaux*

*Fourniture
a) d'articles de
bureau
b) d'essence*

--

Les marchés passés pour le 1^{er} trimestre avec : a) la Société Gachie-Aula et Cie, 12 place du Lion d'Or à Lille, pour la fourniture des articles de bureau, papiers et autres ; b) la Société Standard Française des Pétroles, 60 rue Félix Faure à Saint-André, pour la fourniture d'essence, expirant le 31 Mars, nous avons procédé à un appel d'offres, en vue de la fourniture de ces différents articles, en ce qui concerne les besoins de nos services pendant les trois derniers trimestres de l'année 1938.

Pour le 1^{er} lot, deux soumissionnaires ont répondu à notre appel : la

Société Gachie-Aula, déjà nommée, qui consent un rabais de cinq pour cent sur les prix portés à la série de prix approuvée par M. le Préfet du Nord le 22 Février 1938 ; M. Auguste Hellin, demeurant 3 rue du Docteur Chocquet à Armentières et possédant un dépôt à Lille, 49 rue d'Antin, qui s'engage à se rendre adjudicataire, moyennant un rabais de vingt-six pour cent sur les prix fixés au cahier des charges.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec M. Hellin dont les propositions sont les plus avantageuses.

**

Pour le 2^e lot, un seul soumissionnaire : la Standard Française des Pétroles, déjà nommée, qui consent les remises suivantes, sur les prix pratiqués au cours du jour de la commande :

en fûts de 200 litres par 1.000 litres minimum...	15 fr. à l'hecto
en fûts de 200 litres par quantité inférieure à	
1.000 litres.....	12 fr. à l'hecto
en bidons de 50 litres	8 fr. à l'hecto
en caisses de 10 bidons de 5 litres	3 fr. à l'hecto

Les emballages seront consignés et payés sur les bases suivantes :

fût de 200 litres	200 "
bidon de 50 litres	60 "
caisse 10 × 5	75 "

Nous vous demandons pareillement de nous autoriser à passer marché avec cette Société qui nous a toujours donné satisfaction.

La dépense, soit environ 63.000 frs en ce qui concerne le marché Hellin et 145.000 frs approximativement en ce qui concerne le marché de la Standard Française, sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, portant vote d'un Programme de Grands Travaux, visait, entre autres réalisations, la construction d'un nouveau Lycée de Garçons.

Un projet et des devis furent soumis à l'Autorité Supérieure.

A la date du 23 Février 1935, M. le Ministre du Travail nous assurait, pour l'exécution de ce projet, une possibilité d'emprunt de vingt millions à réaliser au Fonds Commun du Travail.

N° 1925

Programme des
Grands Travaux

Demande
d'affection
nouvelle de la
possibilité
d'emprunt de
20 millions qui
avait été
consentie pour
construction
d'un nouveau
Lycée de Garçons

Pour des raisons diverses et surtout d'ordre financier, nous avons dû abandonner ce projet qui, par ailleurs, nécessitait l'engagement d'une grosse dépense quant à l'acquisition de terrains militaires importants situés au lieu dit la Corne de Gand. Une nouvelle étude du problème, compte tenu de l'augmentation considérable des prix, survenue entre-temps, avait en effet fait apparaître comme inopérantes les mesures que nous envisagions afin de ramener à des proportions plus modestes la construction en cause.

Dans ces conditions, nous avons pensé, d'accord avec l'Administration Municipale, qu'il convenait de solliciter la désaffectation de la possibilité d'emprunt de vingt millions qui nous avait été consentie au titre du Plan Marquet et d'en demander le report sur des travaux d'édilité dont l'exécution, qui s'impose d'urgence, permettra l'emploi de nombreux ouvriers actuellement sans travail. Voici la liste de ces travaux :

Lycée Faidherbe et annexe Franklin. — Transformation et aménagements. Participation dans les dépenses....	1.000.000	"
Lycée Faidherbe. Annexe Franklin. — Mobilier. Participation dans les dépenses	300.000	"
Lycée Fénelon et annexe Gombert. — Travaux. Participation dans les dépenses	391.500	"
Institut Denis Diderot. — Mobilier et matériel. Devis complémentaire	1.060.000	"
Voirie aux abords de l'Institut Denis Diderot. Achèvement ..	1.200.000	"
Restauration de la Vieille Bourse. Participation de la Ville.	1.000.000	"
Monument Gustave Delory-Roger Salengro et transformation de la place de la République.....	5.000.000	"
Aménagement des terrains concédés à l'exposition du Progrès Social 1939 : Egouts, eau, gaz, électricité, chaussées	6.500.000	"
Collecteur de Fives. Premier tronçon. Construction	1.000.000	"
Egout rue Ratisbonne. Construction.	155.000	"
Egout entre la rue de Londres et la rue de La Bassée. Construction	250.000	"
Voies privées. Mise en état de viabilité. Participation dans les dépenses	2.000.000	"
Création de squares. Plantation d'arbres	143.500	"
	20.000.000	"

Nous vous demandons d'agréer ces propositions et de nous autoriser à entreprendre les démarches nécessaires pour que l'Autorité compétente y donne suite dans les moindres délais.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Retenant les suggestions qui lui avaient été présentées, l'Administration Municipale a adopté notre proposition tendant à donner le nom : a) de Henri Barbusse ; b) des Défenseurs de Lille, Octobre 1914, à deux voies publiques de notre Ville.

Nous vous demandons de ratifier cette proposition et de décider que :

- 1^o la voie nouvelle située entre le boulevard de ceinture projeté et le chemin du Bazinglien sera dénommée rue Henri Barbusse ;
- 2^o la partie du boulevard de ceinture entre la rue Armand Carrel et la rue d'Arras prolongée s'appellera : rue des Défenseurs de Lille, Octobre 1914.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la vente de vieux matériel provenant de notre Ecole Pratique de Garçons et de tuyaux de toile inutilisables du Service d'incendie, nous avons procédé à des appels d'offres, auprès de divers commerçants.

Nous avons retenu les propositions ci-après :

de M. E. Cornille, 28 rue de Crimée à Lille, pour :	
1 ^o un tour usagé, marque H. Ernault	300 "
2 ^o un tour usagé, marque Oldham	2.000 "

de M. Moré, 8 rue Dumont d'Urvil à Lille, pour :
250 kgs de tuyaux de toile à raison de 1 fr. 25 le kg, soit 312 50

En accord avec vos Commissions des Finances et des Bâtiments, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

N° 1926

Dénominations
de rues

N° 1927

Vente de
vieux matériel

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1928

*Enlèvement et
traitement des
ordures
ménagères**Rachat de l'usine
et du terrain du
chemin de
Bargues*

MESSIEURS,

Aux termes du traité en date du 27 Janvier 1922, conférant à la Société A. Collin et Cie dont le siège est à Lille, 62 rue de la Justice, le droit de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères pendant 20 ans, il a été notamment stipulé à l'article 14 du titre I que :

« La Ville se réserve la faculté de faire cesser, sans aucune indemnité d'éviction, l'entreprise concédée à toute époque et à partir de la dixième année après l'ouverture de l'usine de traitement et de racheter le matériel complet ainsi que la dite usine y compris terrain et dépendances. »

La Ville pourra pareillement, sans aucune obligation de sa part, exercer ce même droit de rachat à l'expiration de la concession.

Par ailleurs, l'article 45 de la convention dispose qu'à toute époque et à partir de la dixième année, la Ville aura le droit de résilier purement et simplement la concession moyennant un préavis d'un an. La Société Concessionnaire n'aura droit à aucune indemnité et la reprise du matériel pourra avoir lieu dans les conditions fixées à l'article 46.

Enfin les articles 46 et 49 prévoient que le rachat de l'usine et du matériel pourra se faire, soit à l'amiable, soit aux dires d'experts.

**

En votant le budget pour l'année 1938, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une économie de 700.000 frs sur le crédit prévu pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.

Cette mesure entraînait entre autres conséquences la fermeture de l'usine du chemin de Bargues. Le 31 Décembre 1937 au soir, la dite usine cessait son exploitation.

Depuis cette époque, nous avons été saisi, de la part de la Société A. Collin et Cie, d'une demande tendant à obtenir une décision quant à la fixation de la somme à verser par la Ville pour le rachat des terrains et des constructions devenues sans objet par suite de l'ouverture de décharges contrôlées.

La Société Collin a fait valoir notamment que : 1^o la fermeture de l'usine la mettait dans l'impossibilité de récupérer les amortissements restant à courir jusqu'en 1943 ; 2^o la notification dans les formes prévues au contrat, n'a pas eu lieu ; 3^o au contraire, au cours de l'année 1937, la motorisation du service et la transformation du matériel de la collecte ont été poursuivies activement.

Elle fixait ses prétentions à 675.000 francs avec faculté pour la Ville de s'acquitter au moyen de 3 annuités de 225.000 francs.

**

Après un examen approfondi des droits et obligations de chacune des parties contractantes par vos services techniques et par votre Conseil Juridique, votre Commission des Services Publics propose de décider le rachat du terrain de l'usine du Chemin de Bargues moyennant une indemnité, qu'après discussion la Société A. Collin et Cie a consenti à ramener à 375.000 francs.

Cette indemnité serait payable en trois annuités de 100.000 francs et une de 75.000 francs.

Nous vous demandons d'agréer ces propositions, de nous autoriser à passer la convention nécessaire et de décider que la dépense fera l'objet, à concurrence de 100.000 francs, d'un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1938 ; le solde étant à prévoir comme suit : 100.000 frs au Budget Extraordinaire de 1939, 100.000 frs au Budget Extraordinaire de 1940 et 75.000 frs au Budget Extraordinaire de 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 Mars 1938, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Dhoossche et Gisselaire, conseillers municipaux ; P. Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est rendue au Cimetière de l'Est, rue du Ballon, à l'effet de procéder à la réception de la clôture en béton armé construite par M. Robert Hayem en vertu du marché de gré à gré en date du 7 Juillet 1937.

La Commission a reconnu que cette clôture satisfaisait aux conditions du marché et se trouvait en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1^o d'homologuer le procès-verbal de cette réception ;
- 2^o d'autoriser le paiement à M. Hayem d'une somme de 3.500 francs sur les 3.656 francs représentant la retenue de garantie faite sur le montant total des travaux d'après le marché passé.

Le décompte définitif des travaux sera établi après que la demande de révision de marché faite par M. Hayem aura reçu sa solution.

Adopté.

N° 1929

Cimetière de l'Est

Construction d'une clôture en béton armé rues du Ballon et de La Madeleine

Réception définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1930
 —
Hôtel de Ville
 —
Aile de Beffroi
 —
Cabinet du Secrétaire
Général Adjoint
 —
Aménagement
 —

MESSIEURS,

En vue de l'aménagement, dans l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville, du Cabinet du Secrétaire Général Adjoint, des plans ont été dressés par M. Emile Dubuisson, architecte D.P.L.G., puis des propositions ont été demandées à des maisons spécialistes.

Les quatre offres ci-après ont été faites :

MM. Deloose et Cie, 90 rue du Chevalier Français.... 26.830 »
 délai : sept semaines.

M. Georges Wiart, 104 rue de Solférino..... 26.800 »
 délai : deux mois.

M. Prudent Dobbelaere, 3 rue des Bonnes Rappes.. 25.620 »
 délai : six semaines.

MM. Devroud père et fils, 167 rue de l'Arbrisseau.... 23.000 »
 délai : deux mois.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer avec MM. Levroud père et fils, un marché de gré à gré montant à 23.000 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1931
 —
Fêtes et Réceptions
 —
Fournitures de vins
 —
Marché
 —

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Coopérative « l'Avenir » pour la fourniture de vins est arrivé à expiration.

Les prix et la qualité de la marchandise ayant donné pleine satisfaction, nous vous demandons de nous autoriser à renouveler notre marché avec cette Société, pour les achats à faire pendant l'année 1938.

La dépense, évaluée approximativement à 15.000 francs, sera prélevée sur le crédit des fêtes et réceptions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les jeunes gens ci-après :

Charles Delaporte	Paul Pruvost
Georges Lefebvre	Lucien Room
Robert Louchart	Oscar Suberta
Gabriel Maléon	André Vieren
André Michiels	

Les intéressés remplissent les conditions de soutien indispensable de famille ; nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

Edmond Anselin	Jean Debucquoy
Louis Antrope	Marcel Debugny
René Barbay	André De Coene
Edouard Bauwens	Joseph Decopman
André Bollengier	Raymond Decoster
Marcel Bomble	Eugène Decroix
Roger Bourgeois	André Decuyper
Théophile Bracq	Paul Defives
Albert Buseyne	Eugène Dégerny
Florian Caloin	Désiré De Groote
Maurice Camus	Albert Degryse
Georges Catherine	Joseph De Keukelaire
Maurice Cardon	André Delacherie
Hubert Coquelle	Marcel Delacroix
Julien Creton	Joseph Delannoy
Anatole Crombez	Charles Delos
Roger Crombez	Gustave Delplanque
Fernand Croquison	Roger Delaender
Marcel Cuvelle	Albert Delemotte
Raymond De Braeckelaere	Robert Delvoye

N° 1932

Allocations militaires

Armée active

Avis

N° 1933

Allocations militaires

Réservistes

Avis

Emile De Marteleire	Fleuris Mercier
Marcel Demay	Marcel Mertens
Alphonse De Mets	Marie Montello
Charles Depraeter	Pietro Musso
Armand De Potter	Albert Penniger
Edmond Deregnaucourt	René Phulpin
Aiphonse Derolez	Abel Picot
Emile Desbiens	Marcel Pinceel
Henri Descamps	Gaston Pollet
Paul Desmedt	Achille Porreye
Charles Despinoy	François Pot
Marcel Devyneck	Edouard Pouly
Georges Dorny	Georges Robache
Victor Fâcq	Louis Roels
Georges Fagot	Daniel Rosiaux
Constant Flament	Alfred Schmitt
Charles Florent	Pierre Spiers
Léandre Fournet	Albert Sueur
Alphonse Foret	Théodore Sulmon
Robert François	Robert Ternynck
Ernest Francomme	Richard Tournemaine
Hilaire Fournier	Gustave Trenson
Charles Gérard	André Vaillant
Léon Griselain	Fernand Van Audenaerde
Louis Hamon	Charles Vanden Abeele
Kléber Helewaut	Charles Vandenbilcke
André Herman	François Vandenbogaert
Henri Hotton	Jules Vandenbogaerde
Maurice Houzé	Georges Vandenbroucke
Raoul Ide	Marat Vandevelde
Victor Leclercq	Marcel Vandorpe
Georges Lecocq	Kléber Van Lancker
Hippolyte Legros	Robert Vanriest
Henri Lenglart	Roger Van Thienen
Paul Lepers	Raymond Valeke
Pierre Liéven	Gaston Valet
Maurice Mallet	Emile Varoux
Gustave Mas	Henri Verburgh
Gaston Maton	Albert Wollaert

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

Bapaume née Baas Anna ; Bourré née Urbanials Maria ; Conard née Van Gel Elise ; Coudette née Naudin Suzanne ; Cornette née Mahieu Elise ; Deberdt née Cottreel Renilde ; Delangue née Perwez Sophie ; Dubar née Delannoy Zélie ; Duponchelle née Wattelar Hélène ; Gherdane née Vandembille Charlotte ; Goujon née Hélart Louise ; Hespel née Mirlotte Madeleine ; Laroze née Platteel Raymonde ; Lebecq Marie-Louise ; Leclercq née Peycker Louise ; Loridan née Le Berre Rose ; Peuvion née Wattrelier Adrienne ; Petit née Coucke Marie ; Sanetorum née Becquart Marie ; Vandamme née Vercruyse Victorine ; Vandomiele née Chevance Raymonde ; Verbècke née Talon Gabrielle ; Verbruggen née Mayer Marie ; Verstiggelen née Lamareq Julianne ; Villette née Coulon Berthe ; Willemot Suzanne ; Wrobel Janina ; Aglave Hélène ; Alais née Lesaffre Lucienne ; Amey née Bracke Mélanie ; Blondeau née Lauthier Marie ; Canesse née Merlan Yvonne ; Carbonnier née Guilbert Irma ; Courmont née Mallet Marthe ; Curnelle née Van Cauwenbergh Emilienne ; Debacker née Populus Jeanne ; Deledicque née Manniez Eugénie ; Delhaye née Diérickx Fernande ; Delliaux née Bedelé Louisa ; Desmet née Van der Camp Armandine ; Duboquet née Catteau Blanche ; Dumey née Vanthournout Marie ; Elyn née Broutin Denise ; Fontaine née Antoine Irma ; Ghesquière née Cadart Claire ; Lemahieu Suzanne ; Levisse née Dumont Noémie ; Limelette Adrienne ; Massiez née Dubois Marie ; Métro née Moeus Lucienne ; Mosio née Zygart Pélagie ; Pauwels née Carpentier Sarah ; Puche née Dufour Aurélie ; Renard née Sellier Céline ; Reynaert née Allard Angèle ; Roelens née Vervey Marie ; Rousseau née Bernier Stéphanie ; Stiévenard Laure ; Thuillier née Huguet Jeanne ; Waresquelle née Van der Bulcke Marguerite ; West née Quertignier Jeanne ; Wiart Raymonde ; Dupont née Desmet Madeleine ; Bonte née Ledo Marthe ; Decool née Dubart Louis ; Polaert née Delefosse Albertine ; Thélier née Calimé Emilienne ; Vanceyzeele née Dewatine Céline ; Baquet née Taminiaux Sidonie ; Béguin née Cauvel Adrienne ; Beyon Marja ; Blanchard née Offret Raymonde ; Bleuse née Joré Suzanne ; Boduch Stéphanie ; Bouteillier née Péru Marcelle ; Bresner née Frenkel Dyna ; Briémont

N° 1934

*Assistance
aux femmes en
couches*

*Loi du 17 Juin
1913*

née Carton Marie ; Cambien née Deryckère Madeleine ; Carlier née Desaint Marcelle ; Cretel née Lesage Marie ; Claeys née Vankerke Gabrielle ; Comyn née Decaluwe Emilienne ; Couvez née Seys Yvonne ; Claerbout née Lestavel Alice ; De Bauw née Bultiau Alice ; Decostère née Debruyne Angèle ; Defieuw née Prodhcmme Georgette ; Deffrasnes née Loucheur Eugénie ; Delannoy née Waguet Andréa ; De Landtsheere née Montaigne Denise ; Delcoeur Honorine ; Delporte née Bayart Albertine ; De Ridder née Hatron Julie ; Dernoncourt née Callewaert Juliette ; Destoh née Gest Catherine ; Devos née Loreuzer Cécile ; Dezeure née Chabeau Yvonne ; Dickx née De Sutter Blanche ; Duflot née Bouteman Marie ; Dumont née Boulet Marguerite ; Duquesnoy née Gruson Maidaigonne ; Dussart née Denis Elise ; Ernould née Colsaet Raymonde ; Flament Clémence ; Fourno née Pionthowski Marianne ; Gabef née Couvez Emilienne ; Grimbert née Tauret Germaine ; Hannedouche née Bécu Andréa ; Hotois née Franck Fernande ; Knockaert née Van Lamker Rachel ; Lacolley née Corfmas Solange ; Lavalley née Silard Marguerite ; Leclercq née Delevalle Louise ; Lemettre née Vandercruyse Antoinette ; Lenoir Héloïse ; Leplat née Vraux Adrienne ; Marrenée Vandorpe Andrée ; Maselet née Debaisieux Flore ; Mercier née Het Raymonde ; Pecqueur née Merlin Yvonne ; Pelcener née Woestelandt Madeleine ; Quidé née Christmann Argonne ; Rombaut née Fache Maria ; Sekouehens née Martin Madeleine ; Scouffaire née Gillis Marie-Louise ; Tierlinck née Guilbert Simonne ; Van Ommeslaeghe Marie ; Vantrepote née Decubler Eugénie ; Verdière née Gérardi Fernande ; Vermeersch née Sansen Gabrielle ; Versieckelen née Deleforterie Louise ; Vervinck née Glorieux Maria ; Waever Zélie ; Waroquier née Legrand Raymonde ; Woytanowski née Hamiska Janina ; Allard née Liénard Marie ; Badar Yvonne ; Balligaud née Barlier Renée ; Bartier née Richard Rosine ; Beaurain née Devos Victoire ; Blondeau née Ongenard Marie ; Bommelaer née Nirel Marthe ; Boudeh née Fatoux Blanche ; Bourdier née Dewys Fernande ; Buyck née Descamps Madeleine ; Caulers née Legroux Jeanne ; Catry née Lemoine Marie ; Cauverghs née Dussautoit Fernande ; Danès née Mahiette Germaine ; Daese née Paitieuws Clémence ; Deletête née Peeters Geneviève ; Delambre née Pugol Léone ; Demarthe née Deraedt Lucienne ; De Neef Christine ; Dombrowski née Rozels Antoinette ; Doutrelon née Dhénin Yvonne ; Dubois née Leroux Lucienne ; Fasquel Jeanne ; Flamme née Maniez Suzanne ; Flament née Gau Jeanne ; Fobert née Dekeyster Augusta ; Fournier née Sadorge Marie ; François née Moutier Julienne ; Galbrun Georgette ; Gairloff née Marquay Marguerite ; Gravelin née Morin Florence ; Guatto née Suroy Malvina ; Hanuyk Monique ; Huart née De Lotter Albertine ; Lahousse née Steeland Louise ; Liénard née Lenoir Carmen ; Maerten née Monet Marie ; Mouly née Langeraert Julienne ; Planque née Fournier Germaine ; Poiré née Camerlynek Simone ; Polfliet née Fournier Alice ; Poncelet née Vannuei Ofélia ; Ropital Suzanne ; Savary née Evert Gilberte ; Saluard née Fournier Louise ; Saint-Hubert Marie ; Schollaert née Denis Hélène ;

Spreux née Tilleul Mireille ; Thuillez née Bocquet Lucie ; Torfs née Mulier Claire ; Vanden Neste née Dentoignon Marie ; Vandiamme née Callens Zulma ; Vanhecke née Claeys Mareelle ; Verlinde née Darras Yvonne ; Wolny née Wuycijn Stéphanie ; Cardon née Werbrouck Yvonne ; De Doucker née Linkthout Irma ; Deraedt née Blondiau Marguerite ; Gammelin née Marescaux Rachel ; Grienberger née Dejonghe Blanche ; Hanskens née Declercq Denise ; Letellier née Breen Alfréda ; Mayras née Galland Emilienne ; Monsorez née Mouchy Henriette ; Ridez née Bultiau Marie ; Ruysschaert née De Buye Julienne ; Suliman née Romon Alphonsine ; Van Hulle née Deyredh Jeanne ; Ballieu née Locufier Marie ; Bauwens née Godderis Marie ; Cabaye née Faidherbe Gisèle ; Caudrelier née Bonnet Louise ; Comyn née Lutun Angèle ; Deligne née Godtschalck Idalia ; Dervaux née Morel Emilienne ; Desgardin née Gingreville Angèle ; De Sme née Mestiaen Aline ; Dooïn née Leclercq Berthe ; Heimst née Dollé Marie ; Huon née Lestienne Marthe ; Hubaut Antoinette ; Leloup née Defretin Gabrielle ; Lépont Marcelle ; Mollet née Letombe Marie ; Nirel née Le Drezén Georgette ; Quidé née Christmann Argonne ; Raesteyn née Vanhove Fernande ; Rotsaert née Lemay Raymonde ; Salaune née Roffiaen Germaine ; Strobbe née Dubrunfaut Sophie ; Taukère née Bouquet Marguerite ; Tuétard née Courier Simonne ; Vanderstraetens née Doudelez Georgette ; Vandommèle née Chevance Louise ; Vanholle née Aernoud Lucienne ; Verwaerde née Savoy Gabrielle ; Watel née Verhas Raymonde ; Watelle née Blaïrvaeq Marie-Louise ; Aufort née Duvinage Florine ; Bastenier née Blanchard Suzanne ; Blume née Flanquart Marguerite ; Clément née Bauche Simonne ; Chopin née Engrand Suzanne ; Crépelle née Solein Deniše ; De Craené née Haustrate Madeleine ; De Geyter née Milisse Mathilde ; Disneur née Wolszynska Casimira ; Dufresne née Deraedt Henriette ; Duribreux née Mouchel Andrée ; Feys née Duely Marcelle ; Gervois née Pède Fernande ; Ghékière née Dupont Rose ; Godderidge née Van de Wiele Madeleine ; Houdain Louise ; Inglebert née Bedelé Marie ; Laurent née Schiettecatte Suzanne ; Lochet née Brice Louise ; Mazingue Jeanne ; Montagne née Vande Voorde Marie ; Pruvost née Lemattre Marie-Louise ; Rogez née Pannecouke Zulmée ; Rosseel née Soilème Fernande ; Rousselle née Deruyter Jeanne ; Saladin née Lorguez Jeanne ; Tonneau née Decuyper Raymonde ; Van Langhenhove née Couvez Charlotte ; Vansteenkiste née Vermeersch Marie ; Waeles née Dehorter Gabrielle.

Propositions de rejet

Mmes Allard née Délébecque Marie ; Annoo Rose-Marie ; Declercq née Deschouwer Pauline ; Derwel née Delemotte Gabrielle ; Douai née Hespel Réjane ; Eiefvet née Plockyn Eugène ; Félix née Langie Hélène ; Fournier née Braeck Juliette ; Géva Raymonde ; Lefebvre Simone ; Meerschaux née Mary Marie ; Salva née Gracyh Jeanne ; Varlet née Hutin Antoinette ; Boidin née Boutten Adrienne ; Bosman née Dombien Jeanne ; Havez née Gamard Jeanne ; Lecuyer née Helder Marthe ; Mullier née Arnould Charlotte ; Schapelineck

née Mullaert Madeleine ; Claes née Paersy Marthe ; Chevalier née Foresti Suzanne ; Delfosse née Labarre Suzanne ; Gorlé née Debuyser Marguerite ; Leignel née Albert Elisabeth ; Lheureux née Caillaux Yvonne ; Millin née Deharte Anna ; Pollet née Brame Alphonsine ; Poulet née Druart Andrée ; VandenBrugh née Dedieu Germaine ; Vanhoutrèvre née Billiauw Marie-Thérèse ; Vespieren née Thiéry Alexandra.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1935

MESSIEURS,

Assistance
aux familles
nombreuses

Loi du 14 Juillet
1913

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, des familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

A. — Familles	Adresses	Point de départ
De Meyer Joseph	Rue d'Eylau, cour 2	1 ^{er} Février 1938.
Dubart Sophie	Rue Paul Louis Courier, 15	15 Janvier 1938.
Houllier Adèle	Rue Gustave Delory, 156	19 Décembre 1937.
Kornyeli Michel	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés	1 ^{er} Février 1938.
Nieuwlandt Jules	Rue de Bailleul, cour Pau	31 Décembre 1937.
Pawlowski Antoine	Rue de Maubeuge, 17	1 ^{er} Février 1938.
Schellaert Arthur	Rue du Mélantois, 10	1 ^{er} Décembre 1937.
Vandommèle Chevance	Rue des Sarrazins, cour 4	1 ^{er} Février 1938.

Nous vous proposons d'émettre un avis de rejet aux demandes formulées par :

Deschuyter Liévin	Rue Magenta, 35	Ressources supérieures au barème.
Milon Georges	Rue Solférino, 41	Ressources supérieures au barème.
Szezesny Albert	Rue des Brigittines, 20	Ressources supérieures au barème.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

1^{re} PARTIE

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Asoignon Veuve née Creton	7, rue Lutun	50. Maintien dispose de ressources. 100. 1 ^{er} Février 1938.
Balloy Marcel	39, rue Malakoff	75 au lieu de 25
Bantegnie Veuve née Reneau	62, rue de Condé	16 Janvier 1938.
Bariseau Elisabeth	53, rue Aristote	100 au lieu de 80.
Bayart Veuve née Vassaux	8, rue Bosquet	50. 16 Décembre 1937.
Bétrams François	113, rue Jules Guesde	100 au lieu de 50.
Bissière Wartelle	16, cité Philanthropique	100. 1 ^{er} Février 1938.
Blicq Veuve née Dujardin	2, rue des Molfonds	Rejet. Pas totalement incurable.
Boidoux Veuve née Cattiaux	16, rue Delzenne	100. 1 ^{er} Février 1938. 100. Maintien.
Boniface Victor	31, rue Mazagran	50. 1 ^{er} Décembre 1937.
Bonnez Veuve Lapière	29, rue de Seclin	Rejet. Enfants peuvent aider.
Bonnier née Dorchies	Rue de Londres, 3, cour Béal	75. 30 Novembre 1937.
Bonny Veuve Barbé	73, quai de l'Ouest	100. 16 Décembre 1937.
Bossuwe Séverin	84, rue Ratisbonne	100. Maintien.
Bouche Sophie	142, rue Solférino	50. 1 ^{er} Février 1938.
Bourgie Courtecuisse	1, rue Saint Gabriel	Rejet. Ressources suffisantes.
Brand Victor	31, rue de Thumesnil	100. 16 Janvier 1938.
Brunet Veuve née Van Waeyenberge	Rue Chateaubriand, 14 cour Delhaye	75. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Buns Bonte	Rue Colbert, 196	100. 16 Février 1938.
Burghgraeve Englebert	Rue du Croquet, 26	Rejet. Enfants peuvent aider.
Veuve Cabaye Demaesschalk	163, rue du Faubourg de Roubaix	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Canonne Pruvost	39, rue Léonard Danel	100. 1 ^{er} Novembre 1937.
Capon Adolphe	29, rue des Trois Mollettes	90 au lieu de 50.
Carlier Georges	36, rue des Meuniers	50 au lieu de 100. Pas totalement incurable.
Caulère Louis	Rue d'Esquermes, c. Pottier, 9	17. 16 Octobre 1937.
Catel Gaston	Rue Jeanne Hachette, 50	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Cacheteux Graux	Rue de l'Orphéon, 17	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Coppens Haverbeke	Rue du Croquet, 36	50. 1 ^{er} Décembre 1937.
Veuve Crépin Descamps	Rue d'Eylau, 1 bis	75. 1 ^{er} Octobre 1937.
Cuveele Ferdinand	Rue de Paris, 209	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Dagbert Emile	Rue Malesherbes, 20	25. 1 ^{er} Septembre 1937.

N° 1936

Assistance
aux Vieillards
Infirmes et
Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Assistance
à domicile

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Veuve Dangremont Sulmon	Rue d'Arras, 171	100. 16 Février 1938.
Daussy De Bever	7 bis, rue de Bône	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Débay Félicie	56, rue des Stations	95. 1 ^{er} Février 1938.
Veuve Debels Menneboo	11, rue Désiré Verhaeghe	74. 1 ^{er} Février 1938.
Deblonde Lucie	18, rue Cassini	40. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Deboulonne Vasseur	45, rue Manuel	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Declercq Antoinette	7, rue Magenta, cour 18	100. 16 Novembre 1937.
Veuve De Coninck Vincke	43, cité Philanthropique	65 au lieu de 40.
Defante Charles	66, rue de Tournai	Rejet. Enfants peuvent aider.
Degrave Marie	2, rue Bobillot	100. 1 ^{er} Janvier 1938.
Dehague Sophie	57, rue Jacquemars Giélée	84. 1 ^{er} Février 1938.
De Jonghe Charles	192, rue des Postes	84. 1 ^{er} Décembre 1937.
Dekens Anne	Avenue Verhaeren Pon 6 n° 189	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Dekeyser Denise	63, rue Masséna	20. 1 ^{er} Février 1938.
Veuve Dejonckere Verongstraete	Cité Saint Maurice Grand Boulevard, N° 35	100. 1 ^{er} Avril 1938.
Veuve Delacroix Lhost	4, rue de la Glacière	100. 1 ^{er} Février 1938.
Delaere Henri	78, rue de Marquillies	100. 16 Février 1938.
Veuve Delattre Damagniez	23, rue des Pénitentes	Maintien. Ressources inchangées.
Delbecque Marie	4, rue Victor Derode	100 au lieu de 50.
Deledique Veuve née Richard	Rue Alphonse Mercier, 5, cour Vion	Rejet. Enfant peut aider.
Deleplanque Veuve Barroit	Rue de l'Hôpital Saint Roch, 9.	50, maintien, vit en famille.
Deleruc née Metsdag	Rue Emile Mayer, 27	Suppression, dispose de ressources.
Delesalle Veuve née Deplechin	Rue Newton, 21	25, maintien. Enfants peuvent aider.
Delobelle Veuve née Foulon	Rue Jean Bart, 8	Suppression, dispose de ressources.
Delreux Emile	Rue de la Boétie, 30	100 au lieu de 60.
Delrue Veuve née Deruyck	Rue de la Source, 7	100 au lieu de 50.
Delrue Veuve née Veniel	Rue de la Justice, 34	100 au lieu de 50.
Deronne Veuve née Henri	Groupe Gustave Delory, 30	Rejet. Ressources suffisantes.
Dervaux Veuve née Vandenas	Rue Jules Guesde, 15	100. 16 Janvier 1938.
Desaint Veuve née Denis	Rue des Postes, 192	50. 1 ^{er} Décembre 1937.
Desbuquois Veuve née Lemaitre	26, rue Basse	Rejet. Ressources supérieures.
Desieter Henri	114, rue de Tournai	50. 16 Novembre 1937.
Desmedt Rachel	8, rue Balzac	100. Maintien.
De Sotomayor née Fauvel	11, rue Gantois	50. 1 ^{er} Février 1938.
Destée Veuve née Haze	11, rue et impasse de l'Alma	40. Maintien, situation inchangée.
Devin Armand	20, rue Léon Gambetta	100 au lieu de 75.
Devin Stricanne	20, rue Léon Gambetta	100 au lieu de 50.
Devys Victoria	43, rue de Cronstadt	100. 1 ^{er} Janvier 1938.
Dewez Veuve, née Desmedt	55, rue Paul Lafargue	75 au lieu de 50.
Dhaene Joseph	30, rue Saint-Druon	75, 1 ^{er} Décembre 1937.
Dewez Veuve née Serruys	34, rue Littré	25. 1 ^{er} Décembre 1937.
Dhuygelaere Veuve née Fugiez	6, rue Pascal	100. 1 ^{er} Novembre 1937.
Donné Veuve née Liébar	28, rue d'Austerlitz	84. 16 Décembre 1937.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Douterlungne Veuve née Des-sailly	38, rue de Poids	75. 16 Janvier 1938.
Doutrelong Vanneste	56, rue Léonard Danel	100. 1 ^{er} Janvier 1938.
Dubois Alexandre	3, place Fernig	100. 1 ^{er} Février 1938.
Ducatez née Van Lichtervelde	36, rue Mexico	60. Maintien. Situation inchangée.
Duchène Veuve née Vendange ..	39 bis, rue Manuel	25. 1 ^{er} Novembre 1937.
Dumont Veuve née Cleuet	22 bis, rue Vantroyen	93. 1 ^{er} Février 1938.
Dumont Veuve née Poncel	35, rue Ratisbonne	Suppression. Ressources supérieures.
Du Moulin Veuve De Vinster	81, rue d'Austerlitz	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Duprez Arthur	16, rue du Curé Saint Sauveur	Rejet. Enfants peuvent aider.
Durenton Veuve Van Turnhout	Rue Destailleur, cour Andriès	100. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Englebert Pottiez	4, rue de la Gaité	100. 16 Décembre 1937.
Veuve Farnoux-Godefroy	134, rue Léon Gambetta, cour Carpe, 16	Maintien, situation inchangée.
Fatou-Goethals	7, rue Degland	60 au lieu de 50.
Fauvert Albert	237, rue des Postes	Rejet. Ressources suffisantes.
Fauvert-Renoncourt	237, rue des Postes	50. 16 Octobre 1937.
Fauvergue Charles	49, rue de Flers	80 au lieu de 50.
Fauvergue-Demaere	49, rue de Flers	100. 1 ^{er} Février 1938.
Ferdinande Maria	102, rue Gustave Delory	100 au lieu de 35.
Veuve Ferrant-Facon	Boulevard des Ecoles (terre-plein)	60. 16 Février 1938.
Veuve Florent-Capeau	32, rue Fénelon	72. 1 ^{er} Février 1938.
Fontaine Léopold	65, rue Gantois, cour Saint-Louis, 13	95. 16 Décembre 1937.
Gellynck Joseph	7, rue du Sabot	Maintien, situation inchangée.
Veuve Genicot-Bonnier	8, rue Barthélémy Delespaul	Maintien, situation inchangée.
Gévaer-Verstaen	36, rue Jean-Jacques Rousseau	Maintien, situation inchangée.
Ghesquière-Gadeyne	127, rue des Bois Blanches	50. 16 Février 1938.
Gilles Henri	37, r ^e de Longueil	100. 16 Octobre 1937.
Gleasterman Jules	195, rue d'Iéna	50. 16 Novembre 1937.
Godefroy Joséphine	50, rue de Poids	Maintien, situation inchangée.
Godin Louise	41, rue de la Barre	100. 16 Novembre 1937.
Godomez Justine	3, rue de Thionville	Rejet. Ressources suffisantes.
Goube-Lauvain	11, place Fernig	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Gousseau-Courbeel	102, cité Philanthropique	75 au lieu de 50.
Gratepanche Edmond	22, rue Dupleix	Maintien. Ressources inchangées.
Gratepanche-Montagne	22, rue Dupleix	100 au lieu de 25. 16 Mars 1938.
Grimonprez-Capriaux	16, rue du Gard	Rejet. Enfants peuvent aider.
Grizet-Debray	27, rue Malpart	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Guelluy-Lambart	3, rue Ducourouble	50. 1 ^{er} Novembre 1937.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Guilmet André	65, rue de la Barre	Maintien, situation inchangée.
Veuve Hamille-Hauquiez	140, rue Solférino	75 au lieu de 50.
Veuve Hazebroucq-Mathez	24, rue La Bruyère	80. 16 Janvier 1938.
Veuve Hennebusse-Deschamps	52 bis, rue Princesse	50. 1 ^{er} Mars 1938.
Hennuiez Alfred	Rue de la Justice, c. Falin, 6 ..	Rejet. Ressources suffisantes.
Héquette-Bracke	Rue Magenta, cour Delrue, 5 ..	50. 16 Novembre 1937.
Veuve Heéts-Gilquin	107, rue Saint-André	100 au lieu de 70.
Heusèle Louis	38, rue des Trois Mollettes ..	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Heusèle-Delepine	38, rue des Trois Mollettes ..	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Hochin-Meyer	69, rue Caumartin, cour Crombez ..	37. 16 Janvier 1938.
Hoden Ludivine	135, rue des Stations	Rejet. Enfants aident.
Hoez Charles	18, rue Adolphe Werquin ..	15. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Kiecken-Cornet	4, place de l'Arbonnoise ..	50 au lieu de 30.
Kierle Raymond	9, rue Général Courbet ..	Maintien, situation inchangée.
Labyt Augustine	11, rue Eugène Jacquet	50 au lieu de 80.
Lacoste Octave	50, rue Eugène Jacquet	70 au lieu de 50.
Lacoste-Vasseur	50, rue Eugène Jacquet	75. 1 ^{er} Janvier 1938.
Lambelin Robert	18, rue Arago	50. 16 Novembre 1937.
Veuve Lamblin-Pouille	87, avenue Butin	Maintien, situation inchangée.
Laudais Léon	85, rue d'Austerlitz	50. 1 ^{er} Décembre 1937.
Laridan Gustave	90, rue d'Artois	Maintien, situation inchangée.
Laurent Eugène	290, rue des Bois Blancs	Maintien, situation inchangée.
Leblanc Edmond	34, rue du Transwaal	Rejet. Fils peut aider.
Leblanc-Mullier	34, rue du Transwaal	Rejet. Fils peut aider.
Veuve Leblon-Jansen	9, rue de la Tranquillité	100. 16 Octobre 1937.
Veuve Lechantre-Van Cauwemborghe	5, rue de Wazemmes, cour Coppieters	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Leclercq-Baron	40, rue Louis Faure	30. 16 Novembre 1937.
Lefebvre Marie	10 rue Fontenelle	Rejet. Ressources suffisantes.
Legrand-Declercq	57, rue des Stations	Rejet. Ressources suffisantes.
Lelon Arthur	236, rue des Postes	Rejet. Pas totalement incurable.
Veuve Lemaitre-Verburgh	175 rue Colbert	Maintien, situation inchangée.
Lenseigne Victorine	50, rue Alphonse Leroy	75 au lieu de 50.
Lericq-Delobel	37, rue des Hannetons	100. 1 ^{er} Février 1938.
Leroux Louise	65, rue des Postes	Maintien, situation inchangée.
Leroy-Pattyn	62, rue du Faubg de Béthune ..	90. 1 ^{er} Mars 1938.
Leroy Julia	42, rue Alphonse Mercier ..	30 au lieu de 50.
Lesne Adolphie	5, rue Saint-Hubert	Rejet. Ressources suffisantes.
Lessart Henri	10, rue Eugène Jacquet	50. 16 Décembre 1937.
Léty Emélie	33, rue Colbert	Maintien, situation inchangée

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Leynaert François	29, rue Louis Bergot	100. Maintien, situation inchangée.
Loez Auguste	40, rue du Bois Saint-Sauveur.	100. Maintien situation inchangée.
Longrez Veuve née Bouche	36, rue du Croquet	Suppression. Ressources suffisantes.
Lorrez femme née Klewais ..	3, rue Davy	100. Maintien.
Macquart Veuve née Poulain ..	77, rue de Wazemmes	50. Maintien.
Maubert femme née Flandrin ..	7, rue Inkermann	100. 1 ^{er} Février 1938.
Marquillie née Duhouboy	19, rue des Sarrazins	84. 16 Septembre 1937.
Martin Alixe	4, rue de Wagram	100. 16 Novembre 1937.
Martinache Nat	3, boulevard de Lorraine	100. 1 ^{er} Janvier 1938.
Masclet Cordemans	Rue et cour Sarrazins, 4	100. 1 ^{er} Mai 1937.
Maton Noninck	Rue de l'Arbrisseau, 24	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Mécoen femme née Vandenebele	Rue Saint-Albin, 7	100. 16 Octobre 1937.
Meersman Veuve Desmottes ..	227, Cité Philanthropique	100 au lieu de 50.
Mercier Veuve née Wallémacq ..	277, rue Solférino	75. 16 Novembre 1937.
Meunier Veuve née Lavanant ..	Rue Paul Lafargue, 14, cour Belle Jardinière	90. 1 ^{er} Décembre 1937.
Meurillon Georges	139, rue Saint-Luc	100. Maintien, situation inchangée.
Meynaert Louise	28, rue Malakoff	75 au lieu de 50.
Michaux née Allard	20, rue Jean-Jacques Rousseau	100. 16 Avril 1938.
Monard Femme née Ségers	6, rue Georges Danton, 6	50. Maintien, situation inchangée.
Morreuw Veuve née Willems ..	78, rue Jules Guesde	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Mourice Veuve née Polley	95, rue Jules Guesde	75. 15 Septembre 1937.
Muchenibied née Prévot	17, rue Gosselin	50. 1 ^{er} Décembre 1937.
Mullier Femme née Bruyenne ..	10-12, rue du Bois Saint-Sauveur	Refus. Ressources suffisantes.
Mussche Boland	15, place Saint-Martin	90. 1 ^{er} Février 1938.
Nouaille Veuve née Chimaux ..	44 bis, rue Léon Gambetta	100 au lieu de 85.
Obert Femme née Cattiaux	63 bis, rue de la Plaine	100 au lieu de 60.
Oorlynck Guillaume	58, rue d'Austerlitz	100. 1 ^{er} Février 1938.
Pacaud Claire	13, rue du Soleil Levant	100. 16 Novembre 1937.
Palinckx Veuve née Poorteman ..	Rue d'Iéna, 197, cour d'Iéna, 5	80. 16 Janvier 1938.
Parent Veuve née Pille	150, rue Gustave Delory	75. 1 ^{er} Décembre 1937.
Paris Veuve née Stindre	89, boulevard Montebello	Rejet. Pas totalement incurable.
Parsy Veuve née Tack	53, rue des Postes	100 au lieu de 75.
Pillot Veuve née Delabie	26, rue Ernest Deconinck	75. 1 ^{er} Décembre 1937.
Veuve Pollet Callaert	11, rue Ambroise Paré	60. 1 ^{er} Février 1938.
Fotier-Wattrin	14, rue Fénelon	50. 16 Novembre 1937.
Veuve Pottier-Dupré	12, rue d'Austerlitz	45 au lieu de 100.
Poussier Flavigny	2, rue de Bouvines	Rejet, mari travaille.
Veuve Priem-Bar	15 bis, place Philippe de Girard	Rejet, aidé par ses enfants.
Prudence Désiré	60, rue de Poids	Rejet. Ressources suffisantes.
Puchaux Lefebvre	114, rue Saint-André	Rejet, enfants peuvent aider.
Veuve Régent Hellin	38, rue Alphonse Mercier, cour Centrale	50. 1 ^{er} Janvier 1938.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Rever Philomène	32, rue du Prieuré	Maintien, situation inchangée.
Veuve Richard Joffroy	Rue du Magasin, 20, cour Bousquet	90 au lieu de 75.
Ritaine Delarier	95, rue Balzac	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Romond Marcel	23, rue d'Arcole	100. 1 ^{er} Décembre 1937.
Rousseaux Charles	15, rue Gauthier de Chatillon	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Veuve Roussel-Rousselle	95, rue Meurein	Rayé. Ressources suffisantes.
Rumfels-Lazon	114, chemin de Bargues	50. 1 ^{er} Février 1938.
Veuve Samyn-Ballot	13, rue de Mulhouse	50. 1 ^{er} Février 1939.
Veuve Samyn-Verschelden	136, cité Philanthropique	75. 1 ^{er} Septembre 1937.
Schassens César	Rue Jeanne Hachette, près 153.	50. 1 ^{er} Janvier 1938.
Schatteman François	Chemin de Bargues, Allée de la Briqueuterie	Rejet. Ressources suffisantes.
Sénécaux Louis	38, rue du Commerce	Maintien, situation inchangée.
Veuve Soenen-Merchie	39, rue Lamartine	Maintien, situation inchangée.
Stévens Jacques	104, boulevard Montebello	Rayé. Ressources suffisantes.
Stienne Florentine	1, rue du Faubourg de Roubaix	75. 1 ^{er} Décembre 1937.
Veuve Stock-Walmach	90, rue de Canteleu	75 au lieu de 45.
Sterckx Noël	Chemin de Bargues, allée de la Briqueuterie	75. 16 Décembre 1937.
Thomas Germaine	102, rue des Meuniers, n° 2	Rejet. 1 ^{er} Février 1938.
Thomas-Coubot	72, boulevard de la Liberté	84. 1 ^{er} Septembre 1937.
Femme Tison-Corbisier	37, rue Cabanis	80. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Jobbel-Declercq	398, rue du Faubourg d'Arras	75. 1 ^{er} Novembre 1937.
Tourel Julia	18, rue d'Alger	Maintien, situation inchangée.
Tréfelle Briot	37, rue Louis Bergot	90. 1 ^{er} Novembre 1937.
Valcke-Vanhove	123, cité Philanthropique	22 au lieu de 40.
Vanbeveren Emile	Rue Henri Kolb, cour Bos, 10	Rejet. 1 ^{er} Septembre 1937.
Vandamme Veuve née Maniez	Rue des Poissonceaux, cour à Soldats, 3	100. 16 Avril 1938.
Vandenameele Léonie	Rue de Bourgogne, 38	Refus, doit partir en Belgique.
Vandenbos Jean	48, rue des Robleds	Refus. Dispose de ressources.
Vandenbossche Veuve née Cornille	19, rue de Condé	Rejet, aidée par enfants.
Vanderlooven Louis	Rue d'Arras, cour Gisclon, 15	50. Maintien aidé par parents.
Vanderschelden Marie	89, cité Philanthropique	30. 15 Novembre 1937.
Vanderstraeten Georges	160, cité Philanthropique	50. Situation inchangée.
Vanderstraeten Vernack	160, cité Philanthropique	77 au lieu de 100. Dispose de ressources.
Vande Voorde Théophile	83, rue Jules Guesde	Rejet. Dispose de ressources.
Van Gansbèke Edmond	53, rue Prévoyance	Rejet. Dispose de ressources.
Vanhecke Cécile	189, rue des Postes, cité	100. Maintien.
Vanhulle née Ladnière	23, rue Descartes	100. 16 Janvier 1938.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Vanlancker Veuve Delmotte	260, rue Pierre Legrand.....	100 au lieu de 50.
Van Noyen Demeyer	Boulevard Victor Hugo, impasse Reboux	50. 1 ^{er} Mai 1937.
Van Osteghem Veuve Soudan	76, rue de Dieppe	75. 16 Février 1938.
Van Thielen Julien	16, rue du Marché	100. Maintien, situation inchangée.
Van Tieghem Charles	Rue Montaigne, 34, cour Tirlemont, 5	Rejet, aidé par enfants.
Van Waes Pierre	Rue Paul Lafargue, 81.....	50. 16 Novembre 1937.
Van Waes née De Wille	Rue Paul Lafargue, 81.....	50. 16 Novembre 1937.
Verbaere Béhague	69, rue de la Monnaie	37. 1 ^{er} Décembre 1937.
Vercagne Georgette	37, Rue Alphonse Mercier, cour 19	100 au lieu de 50.
Verckenneman Léonie	21, rue Eugène Jacquet	75. 1 ^{er} Novembre 1937.
Vervenne née Pennel	207, cité Philanthropique	50. 1 ^{er} Juin 1937.
Vicot Marie	9, rue Gustave Joncquez	100. 1 ^{er} Janvier 1938.
Vienne Veuve née Fol	12, rue du Croquet	75. 1 ^{er} Février 1938.
Voos Femme née Joos	Rue du Faubourg de Béthune, cour Thomas	100. 1 ^{er} Février 1938.
Vryghem Femme née Duval	43, rue Nicolas Leblanc	100. Maintien.
Waeles Veuve née Schrouf	Boulevard de l'Usine, 8	100. 16 Décembre 1937.
Warenbourg née Florent	Rue Saint-Amand, impasse Choteau	25. 1 ^{er} Décembre 1937.
Willin Veuve née Guagnère	157, rue Gustave Delory	100 au lieu de 50.
Yantier née Dez	5, rue Saint-Pierre Saint-Paul.	75. 1 ^{er} Janvier 1938.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1937

MESSIEURS,

*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes et
Incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

Hospitalisation

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

1^{re} PARTIE

Noms	Domicile
Anno née Verhée Madeleine	3, rue Ducomet.
Barenghien née Massez Marie	9, rue Mazagran.
Bigny Madeleine	95, rue d'Esquermes.
Buysschaert Edouard	67, rue de la Justice, cour Seynaeve.
Catieau Jules	10, rue de la Marbrerie.
Chantraine Veuve Van Tieghem	Rue de Lannoy, cité Bacquet.
Collier Jean	Rue du Long Pot, 147.
Demeersseman Cyrille	Place Philippe Lebon, 46.
Derudder Veuve née Dussart	Rue du Long Pot, cour Delbart, 15.
Desrumeaux Alfred	Rue du Faubourg de Roubaix, cité Dekirsch.
Dewaele Albert	Rue des Postes, cité des Jardins, 9.
Deweert Charles	Hôpital de la Charité.
Dubois Louis	Hôpital de la Charité.
Veuve Ergo, Lebrun	116, rue de Condé.
Paulus née Hecquet	Rue des Noirs, impasse Thieffry.
Janssen Romain	Hôpital Saint-Sauveur.
Leclercq Marie	142, rue Gustave Delory.
Lenel Prudent	123, rue Jules Guesde.
Massez née Calin Berthe	62, rue Fontenoy.
Meurice Lucien	18, rue Saint Eloi.
Nuttens Pierre	49, rue du Transwaal.
Pollet Veuve née Masson	28, rue Hippolyte Laurand.
Pollet Emma Artemise	28, rue Hippolyte Laurand.
Porqué David	9, rue Paul Lafargue.
Priguet Veuve née Goby	11, rue Eugène Jacquet.
Prudhomme Eugène	94, rue du Molinel.
Ryckebusch Jules	Rue de Buffon, cour Beff, 3.
Sintyanon Godeline	Rue Victor Renard, 14.
Thibaut Désiré	Rue Saint-Sauveur, 59.
Toussaint Charlotte	Rue Saint-Etienne, 99.
Vanderlinden Paul	Rue Colbert, 57.
Vereecke Alphonse	Rue Gantois, 93.
Watrelot Constant	Rue Gustave Delory.
Dubois Veuve née Cambon	291, boulevard Victor Hugo, Asile des Cinq Plaies.
Detelle Marie-Thérèse	291, boulevard Victor Hugo, Asile des Cinq Plaies.
Toussaint Irène	291, boulevard Victor Hugo, Asile des Cinq Plaies.
Delecroix Moïse	143, rue de Wazemmes, Ecole de Rééducation.
Wallet Joseph	22, rue Philadelphie. Ecole de Rééducation.

REJET DES DROITS

Noms	Domicile	Motif
Dubois Henri	Rue et cité d'Iéna, 3	Non reconnu à la visite médicale.
Lugez Jean-Baptiste	Rue Saint André, 49	Non reconnu à la visite médicale.
Tourney Fernand	Rue Magenta, 8	Non reconnu à la visite médicale.
Grizet née Debray	Rue Malpart, 27	Non reconnue à la visite médicale.
Thobois Marguerite	Rue Nicolas Leblanc, 40	Non reconnue à la visite médicale.

2^e PARTIE

Noms	Domicile	Domicile de secours
Alexandre François	Hôpital Saint-Sauveur	Etat.
Delfly Veuve née Lethor	Hôpital Saint-Sauveur	Pas-de-Calais
Gau Charles	Hôpital Saint-Sauveur	Etat.
Hanot Désiré	Rue Gustave Delory	Etat.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance Obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Ansel Henri.....	Rue de Marquillies, 80.
Balloy Marcel	Rue Malakoff, 39.
Deinne Joseph	24, rue de la Paix d'Utrecht.
Hanselin Louis	Cité Philanthropique 103-104.
Parein Alexandre	Rue Magenta, cour Vandenberghe, 7.
Vlaminck Veuve Delannoy	Rue Chateaubriand, 18.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

N° 1938

Assistance
aux Vieillards,
Infirmes et
Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Allocations
complémentai-
res

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1939

Assistance médicale gratuite

Loi du 14 Juillet 1893

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

INDIGENTS ET ASSURÉS SOCIAUX INDIGENTS

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Alexandre François	Sans domicile fixe	Etat.		
Alexandre Blanche	269, rue de Paris	Etat.		
Arlon Robert	95, rue d'Esquermes	Nord.		
Baude Emile	Sans domicile fixe	Etat.		
Béthune Fernand	Sans domicile fixe	Etat.		
Birvoye Jeannine	251, rue du Fg Roubaix.	Nord.		
Bois Désiré	4, rue Saint-Sauveur ..	Etat.		
Bourghelles Maurice	Templemars	Nord.		
Calers Rolande	95, rue d'Esquermes	Ministère Justice.		
Corbistier Léon	Sans domicile fixe	Paris.		
Coté André	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Cuignet Joseph	La Bassée	Nord.		
Colas Edouard	Sans domicile fixe	Etat.	Fédération Parisienne du Bâtiment	88.7532674.8
Chemailles Christiane	90, rue Saint-Sauveur ..	Seine.		
Dainelinecourt divor. Porès	5, rue Saint-Sauveur ..	Nord.	La Famille Cambrésis	04.5926758.4
Dassonville Eugénie	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Dauges Yvette	50, rue Garibaldi	Templemars.	Caisse Départementale	17.5912789.5
Debune Maurice	Lomme	Nord.	Caisse Départementale	20.5910795.10
Decraene Solange	95, rue d'Esquermes	Tourcoing.		
Dersigny Georges	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Dollet Elise	169, avenue Dunkerque.	Maubeuge.		
Domalin Marcelle	112, rue de Tournai	Etat.		
Dufour Marie	Lomme	Nord.	Le Travail	N° de l'assuré le père
Dulst Veuve née Belleville	Marcq-en-Barœul	Nord.		05.5914555.5
Dupas Léandre	Sans domicile fixe	Côte d'Or.		
Dutertre Désiré	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		02.2100170.10
Fattelay Paul	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		23.5990057.4

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Gilbert René	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Agricole	21.5990490.7
Hazebrouck Jacques	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		22.5990361.4
Herbin Christophe	Sans domicile fixe	Nord.		81.5905928.1
Hourriez Andrée	16, rue Marais	Ministère Justice.	La Famille	17.5901506.7
Ivan Vilma	251, rue du Fg Roubaix.	Denain.	La Famille	
Jean Auguste	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Denainienne	19.5913543.2
Kiell Marian	Sans domicile fixe	Etat.		
Lagonide Céline	Rue de l'A. B. C.	Etat.		
Lemart Emile	Place Philippe Girard, 12	Roncq.		
Leroy Jules	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		17.5911162.9
Liénard Yolande	95, rue d'Esquermes	Roubaix.	La Famille	
Liénard Héloïse	95, rue d'Esquermes	Roubaix.	de Roubaix	La mère assurée
Luce Lucien	95, rue d'Esquermes	Nord.		12.5919650.7
Mahieux Julien	9, rue Philadelphie	Seine.		
Massebeau Gabriel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Massart femme Leclercq.	251, rue du Fg Roubaix.	Nord.		
Maugnier France	75, rue d'Arcole	Roubaix.	Départementale	13.5930475.4
Mantel Yolande	57, rue de Douai	Pas-de-Calais.	Lille	
Mielcareck Wanda	Rue du Vieux Faubourg.	Paris.	La Famille	
Noel René	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Cambrésienne	14.5924183.7
Norel Louis	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Oudelet Marcel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Peel Gertrude	52, rue Sainte Catherine	Boeschèpe.	La Famille	18.5913173.5
Petit Fernande	196, boulev. Montebello	Pas-de-Calais,		
Ragowska Aniela	Courcelles lez Lens	Lens.		18.6205357.8
Rozanska Maria	Sans domicile fixe	Nord.	Agricole	05.2580219.2
Tintillier Joseph	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Tonkaiserva Jacques	251, rue du Fg Roubaix.	Nord.	Agricole	19.5990357.3
Vandebrouck Joseph	Sans domicile fixe	Nord.	Arras	
Wilmet Emile	Sans domicile fixe	Nord.	Agricole	09.5405399.3
Audrigue Veuve Delnord.	223, rue Pierre Legrand.	Nord.		
Bacheroot Henri	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Banach Jean	Sans domicile fixe	Etat.		
Beauchamps Yvette	315, rue des Bois Blancs.	Somme.	Caisse	
Becquart Célestine	29, rue Mazagram	Lomme.	Départementale	1.3800309.6
Beykens Isidore	Sans domicile fixe	Pas-de-Calais.		87.8002110.12
Blondel Edouard	Sans domicile fixe			

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Numéros
Bodereau Augusta	Sans domicile fixe	Pas-de-Calais.		
Boduch Stéphanie	251, rue du Fg Roubaix.	Etat.	Mutuelle Agricole	14.5990970.2
Boyer Hélène	6, rue Saint Etienne	Nord.		
Chevalier Georges	Sans domicile fixe	Etat.		
Choain Georges	251, rue du Fg Roubaix.	Valenciennes.		
Czubocha Ahafia	8, rue Chats Bossus	Etat.		13.5990970.4
Danni Mary	21, rue de Courtrai	Roubaix.		
Decoster Sylviane	48, rue de la Monnaie ..	Haubourdin.	Caisse Départementale	15.5914655.6
Dehay Henri	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Dejardin Lucie	103, rue Esquermoise ..	Aisne.	Caisse Mutualiste Aisne	18.201642.3
Delmeau Louis	Paris	Paris.		
Deltour Madeleine	Lesquin	Nord.	Caisse Départementale	10.5908382.10
Derombure Marcel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Derolez Eugène	Sans domicile fixe	Nord.		
Desobri Marie-Louise	90, rue d'Arras	Saint-André.		
Devillers Henri	Sans domicile fixe	Paris.		
Drahmonne Makhlouf ..	5, rue Mahieu	Etat.		
Dubois Auguste	40, rue Malsence	Nord.		
Dupas Pauline	5, rue Saint Sauveur	Nord.		
Dupas Léandre	Sans domicile fixe	Côte d'Or.	Union du Commerce et de l'Industrie. Dijon	02.2100170.10
Dufetel épouse Madi	6, place Vancenacker ..	Douai.	Caisse Départementale	97.591241.94
Flinois Adrienne	62, rue de la Louvière ..	Sin-le-Noble.	Caisse Départementale	21.5903043.5
Fontenier Léon	32, rue de Douai	Nord.	Caisse Départementale	05.5914763.9
François Veuve Flament.	Marquette	Calais.		
Froment Eugène	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Flitz Paul	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Caisse Agricole	18.5990265.6
Eeckhout Auguste	Sans domicile fixe	Pas-de-Calais.	Départementale du Pas-de-Calais	80.6202205.5
Everard Marie-Anne	2, rue à Claque	Pas-de-Calais.	La Famille	18.5911853.11
Galliau Brigitte	106, rue de Paris	Nord.		
Gier Léon	Sans domicile fixe	Etat.		95.7544460.5
Goret René	Paris	Paris.		
Gret Jean	Sans domicile fixe	Etat.		
Grodeckeur Alfred	Sans domicile fixe	Nord.		
Guigot Joséphine	Lomme	Nord.		
Haneyk Monique	32, rue Courtrai	Etat.	Mutuelle du Nord	17.5904605.10
Hanot Désiré	Sans domicile fixe	Etat.		
Kfourn Alfred	131, rue Paul Lafargue ..	Nord.	Départementale	10.5924347.6

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Kilck Katerzina	44, rue de Poids	Pas-de-Calais.	Départementale	07.5915828.7
Lablaine Paul	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Lardenelle Germaine	27, place du Théâtre....	Etat.	Paris. Av. Lovendal	07.75101840.8
Lebas Jeanne	Rue Saint Sauveur (Hôpital)	Pas-de-Calais.		
Le Bouchl Pierre	Sans domicile fixe	Nord.		
Leclercq Louise	251, rue du Fg Roubaix.	Pas-de-Calais.		
Le Goff Hippolyte	15, rue Four à Chaux....	Arras.		
Lemaire Marcelle	16, rue de la Barre	Nord.		
Liets Louis	2, place Déliot	La Madeleine.		
Marczak Thérèse	66, rue de Béthune	Pas-de-Calais.		
Marechaux Angèle	57, rue Gustave Nadaud.	La Madeleine.		
Marquillie Félicie	Armentières	Nord.		
Maucombe Georgette	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Mierkiewiez Hélène	251, rue du Fg Roubaix.	Nord.		
Moisez Lucienne	Sans domicile fixe	Nord.		
Olszeuski Vincent	Sans domicile fixe	Nord.		
Rozanska Maria	Sans domicile fixe.			
Paté Marguerite	Place du Lion d'Or, 15...	Loir-et-Cher.	Union Mutualiste Indre	20.3600493.8
Pernin Louis	Sans domicile fixe	Etat.		
Petit Emile	Sans domicile fixe	Nord.		
Scribe Zélia	Rue Mazagran, 31	Etat.		
Soriaux femme Blangeon.	Rue des Trois Couronnes, 1	Nord.		
Vorreux Veuve Bible	Wattrelos	Etat.	La Famille Flandre Maritime Dunkerque	92.5930892.1
Secq Veuve Renoudt	Rue du Long Pot, 171...	Dunkerque.		10.5919470.10
Suvelier Michel	23, rue de Courtrai.			
Szezepouski Stanislawa	16, rue Marais.			
Tarnowska Katarzyna ..	Hallennes	Etat.		
Tonneau Léontine	251, rue du Fg Roubaix.	Pas-de-Calais.		
Vandebrouck Joseph	Sans domicile fixe	Nord.		
Vandenberghé Christiane	95, rue d'Esquermes	Roubaix.		
Vanryssel Blanche	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Vérague Raymonde	10, Place Philippe de Girard	Nord.		
Warzee Henri	54, rue d'Arcole	Nord.		
Wilczewski Agnès	Noyelle sous Lens	Pas-de-Calais.		
Boudin Mathieu	Sans domicile fixe	Tourcoing.	C. P. D. Ar ¹ de Béthune	16.6204071.8

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisses	Numéros
Denis Emile	23, rue de Courtrai	Nord.		
Destur Albert	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Caisse Agricole	20.5910616.6
Galhant Arthur	Sans domicile fixe	Estat.		
Hadoux Lucien	Sentier des Dondaines	Orchies.		
Hennequin Joseph	Sans domicile fixe	Estat.		
Massabuan Gabriel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Piasta Marianne	30, rue Boucher de Perthes	Wattrelos.	Agricole	08.5990662.8
Prevost Maurice	15, place du Lion d'Or	Orne.		
Schourey Oscar	Sans domicile fixe	Nord.		
Sevrin Adrienne	251, rue du Fg Roubaix	Pas-de-Calais.		
Suvelier Michel	Marcq-en-Barœul	Ministère Justice.		
Tanghe Jean	Sans domicile fixe	Nord.		
Vaingre Louise	58, rue d'Austerlitz	Estat.		
Vallier Pierre	23, rue de Courtrai	Paris.		
Van Rapenbusch Gaston	12, rue Maillet	La Madeleine.	Le Travail	08.591899.8
Vasquez Manuel	2, rue des Stations	Estat.		
Veste Raymonde	65, boulevard Liberté	Pas-de-Calais.		19.5913084.2
Bleys Simone	Rue Marais	Ministère Justice.		
Baelde Marcel	Marcq-en-Barœul	Ministère Justice.		
Bault Maurice	Rue Armand Barbès, 22	Estat.		
Bleuzé Estelle	Rue d'Esquermes, 95	Estat.		
Bonnault Marc	Rue de Courtrai, 21	Ministère Justice.		
Boubet Clémence	Rue Marais, 16	Hersin - Coupi-gny.		
Bouchez Raoul	Sans domicile fixe	Nord.		
Bourdeau Marie	251, rue du Fg Roubaix	Pont-à-Marcq.		
Brasseur Lucienne	Roubaix	Roubaix.	Interprofessionnelle Lille	14.5906028.11
Brasseur Jules	Rue Léon Gambetta, 22	Estat.		
Brogniart Marie	Avenue Peuple Belge, 104	Pas-de-Calais.	La Famille Roubaix	21.5903017.3
Bulet Carmen	15, place du Lion d'Or —	Orne.	Départementale de l'Orne. Alençon	16.6101355.4
Cayet Madeleine	16, rue Marais	Ministère Justice.		
Dehaeze Augustine	Hellemmes	Pas-de-Calais.	Départementale du Nord	17.5908908.1
Delfosse Marcel	Amfroipret (Nord)	Nord.	Régionale Agricole	14.5990380.11
Derolez Eugène	Sans domicile fixe	Nord.		
Desieter Valentine	Avenue Albert, 10	Lomme.	Caisse Prévoyante des Tramways	13.5906726.10
Deveyex Paul	21, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Devin Paul	23, rue de Courtrai			
Douce Emile	10, rue Saint-Jacques	Isère.		

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Numéros
Druon Georges	23, rue de Courtrai	Petite-Synthe.	Départementale du Pas-de-Calais	21.6201607.11
Duriez Charline	200, rue Gambetta	Pas-de-Calais.		
Dyrda Léon	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Forgeois Marthe	16, rue Marais	Ministère Justice.		19.5918927.10
Forgeois Thérèse	16, rue Marais	Ministère Justice.		
Fouquelle Henri	22, rue de Buffon	Pas-de-Calais.	Caisse Départementale	12.5934924.7
Gau Charles	Sans domicile fixe	Etat.		
Geugembre Eugène	Rue Gustave Delory, 45.	Etat.	Départementale de l'Hérault	01.3403696.3
Goetz Alice	Rue de Tournai, 98	Bas Rhin.		
Guibert Georges	Rue de Courtrai, 23	Ministère Justice.	La Famille	19.2701165.10
Julien Lucienne	Rue Marais, 16	Pas-de-Calais.		
Kaikinger Gabrielle	Rue Saint-Sauveur, 99	Pas-de-Calais.	Départementale du Nord	21.5910819.11
Laloux François	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Linquette Jean-Baptiste	Coutiches	Orchies.	Caisse Agricole	81.5990092.4
Lamouret Philomène	Sans domicile fixe	Etat.		
Lecointre Félix	Hellemmes	Nord.	Le Travail	07.5905433.3
Lepercq Désiré	Sans domicile fixe	Comines.		
Mahiat Henri	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Nowakouwka Jadwiga	Sans domicile fixe	Pas-de-Calais.		23.5912133.6
Opoca Anna	Rue du Fg de Roubaix	Lens.		
Rabie Abdallah	Impasse Ste Agnès, 13	Etat.		
Rousseau Elise	Baisieux	Nord.	Interprofessionnelle Lille	18.5901254.2
Siksik Moïse	154, rue de Paris	Etat.	Départementale	12.1313291.1
Stelmasiak Stelan	Rouvroy	Pas-de-Calais.		
Vin Georges	Edeluisant (Belgique)	Etat.		
Walocq Robert	15, rue du Molinel	Nord.	C. C. M. Bd Vauban	99.591683.9
Baelde Marcel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Banach Jean	Sans domicile fixe	Etat.		
Baron Paul	23, rue de Courtrai	Nord.		
Boubet Clémence	Hersin Coupigny	Hersin - Coupigny.		
Budna Maria	Wallers Trélon	Etat.	Agricole Lille	14.5990904.1
Colinet Alexandre	Sans domicile fixe (Nord)	Nord.	Agricole Lille	86.5908145.8
Couvet André	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Dassonville Raymonde	Landrecies	Nord.	Mutualité du Nord Le Quesnoy	10.5933766.7

Noms	Adresses	Domicile de secours	Caisse	Numéros
Fouquier Robert	Sans domicile fixe	Nord.	Caisse Départementale. Lille	00.5922524.2
Jenbach	Route d'Arras (roulotte)	Etat.		
Kovaliz Maria	Sans domicile fixe	Etat.		
Krémer François	Roubaix	Pas-de-Calais.	Mutualité boulevard Vauban. Lille	84.6201775.1
Milon Léon	Sans domicile fixe	Etat.		
Vassal Victor	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.	Agricole Lille	19.5990103.11
Blancheteau Albert	90, rue de Paris	Etat.		
Brun Marcel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Claus Marie-Louise	23, rue Van Dyck	Etat.		
Czubocka Chafia	8, rue des Chats Bossus.	Etat.	Agricole Lille	13.5900970.4
Lassoie Léona	1, rue Philadelphie	Etat.		
Lesourd Marthe	16, rue Marais	Etat.		
Massabuan Gabriel	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Poma Pierre	23, rue de Courtrai	Ministère Justice.		
Fauviaux Aristide	Sans domicile fixe	Etat.		

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale pour décision.

Adopté.

— La séance est levée à vingt heures

John Hancock

Augustus

A. J. Frost

G. Willey

of Boucher

P. Jantzen

Ferdinand

W. J. Powers

Memorandum

R. Zorky

Grout

P. Martin

Wuer

Play

anniversary

Dr. J. J. Jernigan

or by demand
for

L. Fiehn

1. Dampier

S' Hooftshoek

John F.

affair's

~~John~~

W. W. W.

louis Wagner

Harroges

1st April 1938

1st April 1938

1-4-38